MILLE-FEUILLE DU CHABBATH

Sélection de feuillets sur la Paracha à imprimer et déguster

N°242

TEROUMA

16 et 17 Février 2024

Proposé par

Torah-Box

Cette semaine, retrouvez les feuillets de Chabbath suivants :

Page

Le feuillet de la Communauté Sarcelles... 3

Shalshelet News 5

Devinettes sur la Paracha 9

Boï Kala..... 10

Baït Neeman..... 12

Mayan Haim..... 22

Koidinov 26

La Daf de Chabat 27

Autour de la table du Shabbat..... 31

Bnei Shimshon 33

Bnei Or Ahaim..... 35

Les perles de la Paracha 36

Pa'had David 38

Torah-Box

Le feuillet de la Communauté Sarcelles

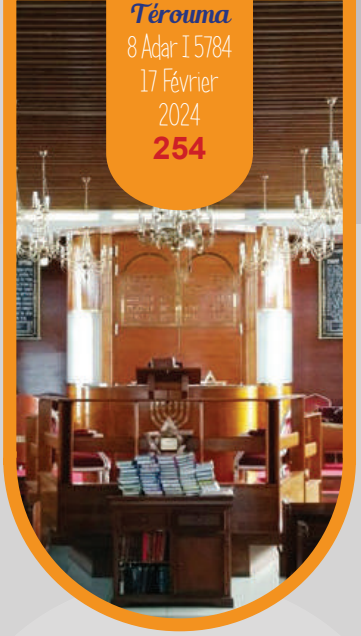

Dvar Torah

Térouma

Le nom de notre *Paracha* est «*Térouma*». ce terme désigne une contribution pour des buts sacrés, ce que les Enfants d'Israël donnèrent pour l'édification et l'entretien du Sanctuaire (*Michkane*). Aussi, notre *Paracha* détaille-t-elle les plans pour la construction de la Résidence de D-ieu dans le Désert. Il y avait trois sortes de *Térouma*: **1)** Le versement unique d'un demi-Chékel pour les fondations (*Adanime*) du Sanctuaire. **2)** La contribution annuelle d'un demi-Chékel pour l'achat des bêtes consacrés aux Sacrifices. **3)** La provision de matériaux et de couverture pour la confection du *Michkane*, représentée par une contribution unique, prenant fin une fois la construction achevée. En d'autres termes, la seconde était une offrande perpétuelle, qui durait tant que le Sanctuaire existait, et que nous commémorons, aujourd'hui encore, avant *Pourim*, par le don d'une somme d'argent équivalente au «demi-Chékel». La première et la troisième, étaient limitées à la durée de la construction du *Michkane*. Quel enseignement pouvons-nous apprendre de ces différentes catégories de «*Térouma*» , pour notre Service divin? La question est d'autant plus légitime qu'il est écrit: «*Et ils me feront un Sanctuaire, et Je résiderai* ***en eux***» (Chémot 25, 8), ce qui signifie que la Présence divine sera non seulement dans le *Michkane*, mais aussi dans le cœur de chaque Juif, même quand l'édifice matérielle sera détruite. Ainsi, chaque détail de la construction du *Michkane* reflète des directives pratiques pour le Service divin de chacun, et des précisions pour la construction du sanctuaire intérieur, afin de créer un espace pour la Présence divine. En premier lieu, il doit poser les fondations (*Adanime*) au moyen de l'acte de *Kabbalat Ol* (soumission inconditionnelle) par lequel il accepte et fait sienne la volonté de D-ieu. En deuxième lieu, il doit articuler ces «fondations» en pensée et en sentiment dans les formes fixes de la prière – qui remplace aujourd'hui le Service des Sacrifices. Aussi, doit-il méditer à la grandeur de D-ieu et à Sa toute-puissance, afin d'accroître ses sentiments d'amour et de crainte pour son créateur, jusqu'à que contribue, à cette conscience, sa propre âme «animale», la transformant ainsi en adorateur du Divin. En troisième lieu, il doit, tout d'abord, prendre conscience de ce qui est impliqué par ses actions et ce, par l'étude de la *Thora* qui lui permet de distinguer les actes conformes à la volonté de D-ieu de ceux qui ne le sont pas. Ensuite, il doit agir dans le monde de l'action, et y incarner ce qui a été réalisée aux étapes antérieures de son Service, construisant ainsi son propre *Michkane* avec ses «*fondations, ses murs et ses couvertures*». Ainsi, il crée une place à *Hachem* au plus profond de son être. Par le mérite de la construction du *Michkane* intérieur de chaque Juif, nous mériterons rapidement l'apparition du Troisième *Beth HaMikdache* בב"א.

Collel

«Combien de prélèvements Hachem a-t-Il ordonné pour la construction du Michkane?»

Le Récit du Chabbat

Mis au secret dans la forteresse Pierre-et-Paul, lors de son emprisonnement, *Rabbi Chnéour Zalman de Liadi* fut soumis à des expériences médicales. Les biologistes de la cour du tsar testèrent sur les détenus leur faculté de conserver la notion du temps après avoir passé plusieurs jours privés de toute lumière

Horaires de Chabbat

Hadlakat Nérot: 17h54

Motsaé Chabbat: 19h02

1) Si l'heure est tellement tardive que l'horaire limite de la prière du matin (qui est la quatrième heure saisonnière de la journée) a aussi été dépassée, il sera interdit de réciter les bénédictions du *Chéma* avec mention du Nom de D-ieu. On dira donc: "*Baroukh Yotsère or* […] *Baroukh Yotsère Haméorot*", "*Baroukh Habo'her Bé'amo Israël Béaava*", "*Baroukh Gaal Israël*". (On pensera toutefois mentalement au nom de D-ieu. Il est même préférable de dire "*Baroukh Atta Hachem Elohénou Mélekh Ha'olam Yotsère Or*" […] "*Baroukh* etc."). Celui qui lit les bénédictions avec le Nom de D-ieu alors que l'heure limite de la prière du matin est passée a récité ces bénédictions en vain, selon la majorité des décisionnaires. Pour ce qui est de la Amida elle-même, il sera possible de la réciter à postériori même après cet horaire, comme nous le verrons par la suite.

2) Celui qui, en arrivant à la synagogue, voit que l'assemblée tarde dans la prière (par ignorance de la *Halakha*), de telle sorte qu'en priant avec eux il dépassera l'horaire de la prière, devra prier seul pour réciter le *Chéma* et ses bénédictions dans les temps. Sa récompense lui sera préservée, car il a agi convenablement selon la volonté de D-ieu.

3) Il convient d'être assis pendant la *Kédoucha* du "*Yotsère*". La coutume chez les Kabbalistes de la *Yéchiva Bet-El* est que l'officiant s'asseye également, mais la coutume répandue est que l'officiant reste debout. A priori, il convient que l'assemblée récite à voix haute à la *Kédoucha* du "*Yotsère*". Celui qui n'a pas pu la dire avec l'assemblée, ou qui a prié seul, pourra néanmoins la réciter. En effet, cette *Kédoucha* n'est pas en soi notre propre sanctification du Nom de D-ieu, mais plutôt une relation de la façon dont les anges et créatures célestes Le sanctifient; c'est pourquoi sa récitation n'est pas conditionnée par la présence d'un *Minyane*. Toutefois, à priori, celui qui la récite seul lira les versets de "*Kadoch*" et "*Baroukh*" avec les *Té'amime*, comme s'il lisait des versets de la Thora.

(D'après le Kitsour Choul'han Aroukh du Rav Ich Maslia'h)

לעילוי נשמת

Dan Chlomo Ben Esther • Fraoua Bat Nona • Méir Ben Marcelle Mazal Tubiana • Amrane Ben Léa • David Ben Fréoua Amsellam • Meiha bat Myriam • Malka Soultana Gold Bat Florence Myriam • 'Hanina Bat Myriam Lumbrozo • Michaël Ben Léa Layani • Matslia'h Ben 'Hanna Touitou

extérieure. Personne n'a tenu plus de quelques jours. Ce délai passé, ils questionnèrent le *Rebbe*. «*Pourquoi ne dormez-vous pas? Nous sommes au milieu de la nuit.*» Le *Rebbe* leur répond qu'on était au milieu du jour et leur donna même l'heure précise. Les médecins furent abasourdis. «*Comment avez-vous fait? Nul n'a jamais réussi.*» La réponse les stupéfia: «*Les douze heures du jour et de la nuit sont placées sous l'influence des douze permutations des quatre lettres des Noms de D-ieu; Y.H.V.H et A.D.N.Y. Chaque heure, les lettres permutent au Ciel. Du temps céleste, je sais le temps terrestre.*» Le bruit se répandit que *Rabbi Chnéour Zalman* possédait des pouvoirs occultes. Le secrétaire d'Etat aux cultes vint à nouveau l'interroger. «*Comment expliquez-vous le passage où, après le péché originel, D-ieu demande à Adam où il se trouve. D-ieu n'est-il pas omniscient?*» *Rabbi Chnéour Zalman* répondit en citant le commentaire de *Rachi*, le plus célèbre des exégètes juifs. «*Je connais la réponse de Rachi*», répond le Secrétaire aux cultes. «*Je veux savoir la vôtre.*» Le *Rebbe*, à son tour, questionna: «*Croyez-vous, sincèrement que ce livre renferme tous les mystères du monde?*» «*Je le crois*», répondit le secrétaire. «*Eh bien! C'est une réponse d'ordre général car Adam est une âme cosmique, l'âme de toute l'humanité. À chaque étape de la vie de l'homme, une voix céleste l'interroge: 'Où es-tu?' 'Où en es-tu de la mission que Je t'ai confiée en ce monde? Je t'ai donné tel nombre d'années'* – *le Rebbe cita l'âge du secrétaire* – *pour prodiguer le bien à tes semblables. Qu'en est-il de toi à l'heure présente?*» Le secrétaire sortit en s'écriant: «*C'est un homme de D-ieu qui est en prison!*» Des géographes lui apportèrent une mappemonde, la dernière à être éditée. Ils lui demandèrent ce qu'il en pense. «*J'y vois une légère erreur dans la carte de l'Amérique.*» Quelques jours plus tard, une nouvelle carte parvint d'Occident, reprenant la correction du *Rebbe*. «*Vous êtes expert en géographie?*» Lui demandèrent les professeurs. Il leur répondit: «*Après les six jours de la Genèse, D-ieu a retiré la lumière du monde et l'a enfouie dans la Thora. Celui à qui elle se dévoile peut voir le monde d'un bout à l'autre.*» Intrigué, le tsar lui-même vint le voir incognito, déguisé en valet de chambre. A son entrée, le *Rebbe* se lèva et le salua d'un: «*Bonjour, Sire*». Le tsar réprima un haut-le corps. «*D'où m'avez-vous reconnu?*» Le *Rebbe* lui rétorqua: «*Il est écrit que la majesté terrestre porte un reflet de celle d'En-haut. J'ai vu sur votre front cette lumière. Vous êtes le tsar.*» Le tsar Paul s'éclipsa. Il était vaincu.

Réponses

La Thora énumère **seize** prélèvements que devaient apporter les *Béné Israël* pour la construction du *Michkane* [**Midrache Hagadol**]: «*Et voici l'offrande que vous recevrez d'eux:* ***or*** [1], ***argent*** [2] *et* ***cuivre*** [3]*; étoffes d'****azur*** [4]*, de* ***pourpre*** [5]*, d'****écarlate*** [6]*, de fin* ***lin*** [7] *et de* ***poil de chèvre*** [8]*;* ***peaux de bélier*** [9] *teintes en rouge,* ***peaux de Ta'hach*** [10] *et* ***bois de Chittîm*** [11]*;* ***huile*** [12] *pour le luminaire,* ***parfums*** [13] *pour l'huile d'onction et* ***aromates*** [14] *pour la Kétoreth;* ***pierres de Choham*** [15] *et* ***pierres des Milouïm*** [16]*, pour l'Ephod et pour le Pectoral.*» (Chémot 25, 3-7). Pourtant **Rachi** enseigne (verset 2): «*Les treize matériaux qui sont énumérés ici étaient tous nécessaires aux travaux de construction du tabernacle ou aux vêtements sacerdotaux…*» **Comment concilier le point de vue de Rachi** (et de la plupart des commentateurs, y compris le **Zohar** [II, 148]) **[treize] avec ce qui ressort de la simple lecture [seize]**? La majorité des commentateurs considère que les «***parfums*** בְּשָׂמִים (*Béssamim*) *pour l'huile d'onction et* ***aromates*** הַסַּמִּים (*HaSamim*) *pour la Kétoreth*» ne représentent qu'un seul et même matériau, il y aurait donc en réalité, tout au plus quinze sortes de prélèvement. Pour parvenir au nombre de treize, les commentateurs de **Rachi** [voir **Sifté 'Hakhamim**] proposent deux explications: **1)** Les «***étoffes*** *d'azur, de pourpre et d'écarlate*», toutes faites de laine, n'expriment qu'un seul matériau (et non trois, soit une réduction de deux: 15-2 =13) [**Réhem**]. **2)** Les «***pierres de Choham*** *et* ***pierres des Milouïm***» ne doivent pas être comptées, car ce sont les Princes des Tribus qui les ont apportées, or **Rachi** ne dénombre que les dons offerts par l'ensemble de la communauté [**Maharal**]. (A noter que **Rabbénou Bé'hayé** décompte quinze prélèvements auxquels il apporte une interprétation mystique). Les treize types de prélèvement symbolisent: *1)* Les treize parures avec lesquelles *Hachem* revêtit les *Béné Israël* au moment de la Sortie d'Egypte [celles-ci leur furent retirées lors de la faute du «Veau d'Or» – **Baal Hatourim**, et leur seront restituées dans les temps futurs – **Midrach Yalkout Chimoni**], comme il est écrit: «*Je te revêtis de* ***broderies*** [1]*, je te mis des* ***chaussures de Ta'hach*** [2]*, je te ceignis de* ***byssus*** [3] *et te couvris de* ***soie*** [4]*. Je te parai d'****ornements*** [5]*, je te mis des* ***bracelets*** [6] *aux mains, un* ***collier*** [7] *au cou. Je te mis un* ***anneau*** [8] *au nez, des* ***boucles*** [9] *aux oreilles et une* ***couronne*** [10] *magnifique sur la tête. Tu te paras d'****or*** [11] *et d'****argent*** [12]*; ton* ***costume*** [13] *était de byssus, de soie et de broderie…*» (Ezéchiel 16, 10-13) [Selon cette analogie, les treize types de prélèvement pour le *Michkane* étaient à considérer comme une rétribution à *Hachem* pour les treize bienfaits qui leur a octroyé - **Midrache**]. **2)** Les «***Treize*** *Attributs de Miséricorde*» qu'invoque le *Baal Téchouva* pour obtenir l'expiation de ses fautes: *Hachem* ordonna-t-il de prélever treize matériaux pour le *Michkane*, afin d'enseigner aux *Béné Israël* que la construction du Tabernacle, basée sur le don de soi et de biens, avait pour effet direct, l'expiation de la faute du «Veau d'Or» [qui précéda la construction du Tabernacle] et le rétablissement de l'Amour אהבה et de l'Unité אחד entre D-ieu et Israël (à noter que ***Amour*** אהבה *Ahava* et ***Un*** אחד *E'had* ont pour même valeur numérique 13) [**Chem Michmouël**]. **3)** Les **Treize** lettres des trois Patriarches dont chacun personnifie, par sa sainteté et son abnégation, un des trois *Beth HaMikdache* – aboutissement du *Michkane*. **4)** Les «**Treize** règles» d'interprétation de la Thora formulées par *Rabbi Ichmaël*: Le rapport étroit entre la Thora et le *Michkane* est indiqué dans le nom de notre Paracha – *Térouma* תְּרוּמָה: celui-ci se décompose en: מ - תּוֹרָה «*Mem Thora*» en allusion à la Thora qui fut donnée en quarante jours (la lettre «*Mem*» a pour valeur numérique 40. Elle est aussi la **treizième** lettre de l'Alphabet) [**Baal Hatourim**]

La perle du Chabbath

«*Tu feras une Table de bois de Chittîm, longue de deux coudées, large d'une coudée, haute d'une coudée et demie*» (Chémot 25, 23). *Hachem* ordonna à *Moché* de fabriquer une Table à quatre pieds («*Choul'hane* שולחן»). Elle devait être recouverte d'or זהב (*Zahav*), et ses côtés surmontés d'une bordure d'or. Elle était portée par l'entremise de deux barres glissées dans quatre anneaux fixés sur les côtés. *Hachem* demanda à *Moché* de mettre douze miches de pain (*Lékhem HaPanim*) sur la Table. Que symbolisait la Table du Tabernacle? **1)** Le *Choul'hane* représentait la bénédiction matérielle: Lorsque le *Beth HaMikdache* existait encore, le *Choul'hane* diffusait la bénédiction pour la nourriture du pays entier. Même si les *Béné Israël* semaient peu, ils récoltaient beaucoup. Mais après la destruction du Temple, ils avaient beau ensemencer la terre, leurs récoltes restaient maigres. Ceci était dû à la perte du *Choul'hane* [**Tan'houma Tetsavé**]. **2)** Dans le *Ohel Moed* (Tente d'assignation du Tabernacle), le *Choul'hane* était placé au nord. Cette position, aussi nommée «côté gauche», nous apprend l'attitude qu'il convient de prendre vis-à-vis du succès et de la prospérité (que le *Choul'hane* symbolise): tout homme pourrait être tenté de s'adonner aux plaisirs que ce monde lui offre. Il doit savoir néanmoins, qu'il s'agit là du conseil du *Yetser Hara*, situé à la gauche de l'homme, ainsi qu'il est dit: «*Le cœur de l'insensé est à sa gauche*» (Kohélet 10, 2) [**Midrache Hagadol**]. **3)** Le *Choul'hane* représente les rois d'Israël: **a)** Le roi devait employer sa richesse à des fins de bienfaisance. **b)** Seule, la surface du *Choul'hane* était recouverte d'or afin d'enseigner que, malgré le luxe, la splendeur et les honneurs de son quotidien, le roi devait rester humble et craignant D-ieu dans son cœur [à noter que le mot זהב *Zahav* (Or) à la même valeur numérique que דוד (David), le détenteur de la royauté d'Israël – **Baal Hatourim**].**c)** Sa longueur était de deux *Amot*, en allusion aux deux devoirs royaux: mener les guerres et renforcer la justice. **d)** Sa circonférence était de neuf *Amot* [(2+1+1.5) x 2], pour indiquer les neuf *Mitsvot* qui incombaient au roi: ne pas posséder un trop grand nombre de chevaux – ne pas ramener le Peuple en Egypte – ne pas avoir un trop grand nombre d'épouses – ne pas détourner son cœur d'*Hachem* – ne pas amasser trop de richesse – écrire lui-même un *Séfer Thora* – le lire tous les jours de sa vie – ne pas devenir arrogant envers ses frères – ne pas s'écarter ni à droite ni à gauche des *Mitsvot*h de D-ieu. e) De même que le bord du *Choul'hane* était entouré d'une bordure protectrice, afin que les pains (*Lékhem HaPanim*) ne tombent pas, de même les *Talmidé 'Hakhamim* de la génération avaient-ils pour devoir de veiller sur le roi et de le sermonner, afin qu'il ne s'écarte pas des voies de la Thora [**Rabbénou Bé'hayé**]. **4)** Aujourd'hui, nous n'avons plus de *Choul'hane* pour apporter la bénédiction sur notre nourriture. La table de notre propre demeure est devenue notre source de bénédiction. Heureux est l'homme à la table duquel on trouve ces choses: les paroles de Thora et une part pour le pauvre. Lorsqu'un homme conduit sa table de cette manière, deux anges apparaissent à la fin du repas. Le premier déclare: «*Voici une table dressée devant Hachem. Puisse-t-elle jouir pour toujours des bénédictions du Ciel*». Le second ange répète ces paroles et conclut: «*Puisse-telle être dressée devant Hachem dans ce Monde-ci et dans le Monde à venir*». Au moment où l'on récite le *Birkat Hamazone*, la table ne doit pas être entièrement vide de nourriture, car la bénédiction d'En-Haut ne repose pas sur une table vide [**Zohar II, 152**]. A noter que le mot זהב *Zahav* – «or» est formé des premières lettres des mots זן (*Zan* – Il nourrit), הארץ (*Haarets* – la terre) et בונה *Boné* ([Il] reconstruit [Jérusalem]) qui correspondent aux trois bénédictions (selon la Thora) du *Birkat Hamazone* [**Rabbénou Bé'hayé**]

SHALSHELET NEWS

בס"ד

Chabbat Térouma

8 Adar 1 5784
17 Février 2024

Ville	Entrée	Sortie
Jérusalem	16: 50	18:04
Paris	17:53	19:02
Marseille	17:51	18:55
Lyon	17:49	18:55
Strasbourg	17:33	18:41

N° 375

La Parole du Rav Brand

(suite de la semaine dernière)

« Il n'a plus paru en Israël de prophète semblable à Moché, que l'Éter-nel connaissait face à face. Nul ne peut lui être comparé pour tous les signes et les miracles que D.ieu l'envoya faire au pays d'Égypte contre Pharaon, contre ses serviteurs et contre tout son pays, et pour tous les prodiges de terreur que Moché accomplit avec une main forte sous les yeux de tout Israël » (Fin *Devarim*).

Bien que selon le sens évident, la « main forte de Moché » doive être comprise comme une métaphore et signifie l'œuvre de Moché, d'après le sens littéral, il s'agit de sa main véritable. Pourquoi sa force est-elle louée et quel « prodige de terreur » a-t-elle réalisé, et particulièrement « devant les yeux de tous les juifs » ?

En fait, lorsqu'il descendit de la montagne, il portait dans ses mains les deux Tables de la Loi : « Je descendis de la montagne toute en feu, les deux Tables de l'alliance dans mes deux mains » (*Dévarim* 9,15).

Faite d'une matière céleste, leur poids était si énorme que personne en dehors de Moché ne pouvait les porter. Les lettres qui y étaient gravées en « dactylogramme » par le Doigt de D.ieu, en traversant les pierres de toute part et lisibles de tous les côtés, étaient une authentification « biométrique » de la Torah. Aucun humain ne peut écrire et graver de cette façon qui est uniquement céleste. Ces Tables s'appellent alors « *Lou'hot Haédout* », les Tables de témoignage, car elles attestent incontestablement que Moché avait reçu la Torah de la Main de D.ieu.

Dans toutes les futures générations, les juifs auront la preuve écrite qui témoigne de la véracité de la tradition orale transmise à leurs ancêtres au Sinaï. Personne ne pourra plus les soupçonner d'avoir inventé le récit de cet événement. Et comme cela a été expliqué dans le feuillet de *Shalshelet* de la semaine dernière, sur les Tables figuraient toute la Torah, tous les textes des Prophètes et de la Torah orale, en petits caractères. Cela prouve l'authenticité de toutes les paroles transmises par Moché, écrites et orales. C'est donc une pièce unique, et de tout ce que la création a pu produire durant les six jours de la création, c'est l'objet qui a le plus de valeur ; les *Lou'hot* sont en effet la dernière chose créée à l'entrée du premier Chabbat (*Avot* 5,6).

Et quel est dès lors ce « prodige terrible » que la « main forte de Moché » avec les *Lou'hot* aurait réalisé devant « les yeux de tous les juifs » ?

Le fait qu'il les ait jetées et cassées au pied de la montagne, aux yeux de tous les juifs : « Je saisis les deux Tables, je les jetai de mes mains, et je les brisai sous vos yeux » (*Dévarim* 9,18). Bien qu'avant de monter sur la montagne, il leur ait promis qu'il reviendrait avec ces Tables divines (*Chémot* 24,12-14), et qu'en les montrant gravées, ils auraient eu la preuve définitive de sa loyauté absolue, il les cassa ! Bien que dorénavant, ils puissent le soupçonner d'être un hâbleur, comme le sont tous les autres porteurs de fausses religions, Moché restait fidèle au principe déduit des paroles de D.ieu : il n'est pas respectable pour la vraie Torah qu'elle soit donnée à des gens qui dansent autour d'un faux dieu (*Chémot* 32,19) : « Je regardai, et voici, vous aviez péché contre l'Éternel, vous vous étiez fait un veau de fonte, vous vous étiez promptement écartés de la voie que D.ieu vous avait prescrite » (*Dévarim* 9,16).

Et si D.ieu a placé cette louange au sujet de Moché pour clôturer Sa Torah, c'est pour indiquer que Son serviteur avait véritablement saisi ce qu'était la sainteté de la Torah. Aux hommes de s'écarter des faux dieux, serait-ce par un choc de la brisure de la vérité absolue afin de pouvoir y accéder.

Rav Yehiel Brand

Pour aller plus loin...

1) Que cherche à nous enseigner la Torah en juxtaposant les derniers mots de la Sidra de Michpatim : «Vayehi Moché bahar arbaïm yom véarbaïm laïla (24-18), au début de notre Sidra (de Térouma) nous ordonnant : «Véyik'hou li Térouma! » (25-2)?

2) Quel lien y a-t-il entre le Minhag de souhaiter à 'Hatan vékala : «Chéyéhé zivougam yaalé yafé ! » (et non pas plus simplement : «chéhazivoug yaalé tov ou "Mazal tov ! »), et notre paracha concernant le Michkane ?

3) Il est écrit (25-2) : « Dabère el Béné Israël véyik'hou li Térouma ; et Rachi d'interpréter le terme «li» ainsi : « lichmi ("en mon nom") ». De quelle très grande ségoula bénéficions-nous en donnant la tsédaka léchem chamaïm ("lichmi") ?

4) Il est écrit (25-2) : « Méète kol iche acher yidévénou libo tik'hou ète téroumati ! » À quel enseignement fait allusion ce verset ?

5) Afin d'embellir le 1er Temple, le Roi Chlomo y fit construire de magnifiques piliers en cuivre. Que s'est-il passé à propos de ces piliers ?

Yaacov Guetta

La Question

La paracha de la semaine traite du commandement de la construction du Tabernacle. Ainsi les versets nous disent : "et ils me feront un sanctuaire et Je résiderai en eux. Comme tout ce que je te montre du plan du Tabernacle et le plan de ses ustensiles et ainsi ils feront".

Le **Or Ha'hayim** s'interroge : pour quelle raison la Torah commence par parler d'un "sanctuaire" avant de changer de terminologie pour évoquer un « Tabernacle" ?

Rabbi 'Haim ben Atar répond de la manière suivante : lorsque la Torah nous donne le commandement de faire un sanctuaire, cela se réfère aussi bien au Tabernacle qu'au futur Temple de Jérusalem, une fois Israël installé et parfaitement établi sur sa terre. Ainsi, afin d'englober les deux cas de figure, le verset commence par nous parler du sanctuaire avant de développer le cas particulier du Tabernacle démontable qui devra remplir cette fonction de manière temporaire jusqu'à ce que seule Jérusalem ne soit désignée comme lieu fixe où résidera la présence divine dans un bâtiment inamovible.

R.C.

Enigmes

Enigme 1 :
Il est toujours interdit de se raser la barbe et les Peots. Quand est-ce une Mitsva et une obligation de les raser ?

Enigme 2 : On dispose de 2 mèches et d'une boite d'allumettes. Chaque mèche se consume en 1 heure, mais pas forcément uniformément. C'est-à-dire si la mèche est consumée jusqu'à la moitié cela ne veut pas forcément dire que 30 minutes se sont écoulées. Comment faire pour mesurer 45 minutes pour faire en sorte que le feu d'artifice commence à minuit pile ?

Pour *dédicacer un numéro :*

Shalshelet.news@gmail.com

Ce feuillet est offert Léïlouy Nichmat Yohanan Eliahou ben Esther

Que notre étude soit une source de réussite pour nos soldats et une protection pour tout le klal Israël

Halakha de la Semaine

Y a-t-il une Mitsva de Tossefet Chabbat à l'issue du Chabbat ?

Certains écrivent que de la même manière qu'il y a une Mitsva d'anticiper l'entrée du Chabbat, il y a également une Mitsva de le prolonger *[Ma'hzor Vitry 143 et ainsi il en ressort du Choul'han Âroukh 293,2 (Voir Michna Beroura 261,19 et 293,5)]*. D'autres rapportent que le fait de rester dans Chabbat a pour but de montrer que le Chabbat n'est pas un fardeau *[(Michbetsote Zahav 293,1]*.

Combien de temps faut-il ajouter?

Certains rapportent qu'il suffit d'ajouter quelques minutes après la sortie des étoiles (horaire qui varie d'une région à l'autre) *[Maguen Avraham 188,18; Tossefet Chabbat 263,28]*.

D'autres rapportent qu'il convient d'ajouter ~ 15 minutes après la sortie des étoiles *[Yaabets Sidour Beth Yaacov Séouda Chelichit ot 7. Le Rav 'Hayim Falaggi écrit qu'il convient même de rajouter ~ une demi-heure après la sortie des étoiles ce qui correspond en réalité plus ou moins à la sortie de Chabbat de Rabbenou Tam (Moed Kol 'Haï 19,105)]*.

Quoi qu'il en soit, il sera souhaitable de faire sortir Chabbat à la nuit de Rabbénou Tam afin de s'acquitter de l'opinion de la plupart des Richonim *[Beour Halakha 261 "Chéhou" qui précise qu'en été, la coutume était d'attendre juste 72 minutes de montre depuis la Chekia (et non 72 minutes saisonnières), et ainsi rapporte le Michna Beroura Ich Matslisa'h (Kountrass Ben Hachemachot p.90). Voir aussi le Kountrass Ben Hachemachot de Rav D.Yossef Perek 13 p.184/185 qui prouve que l'avis de Rabbenou Tam ne va pas de pair avec le calcul des degrés. En effet, les Richonim qui se souscrivent à l'opinion de Rabbenou Tam (Ramban,Rachba,Raa...) écrivent qu'il y a seulement quelques minutes entre le plag (qui se situe à 1h15 zmaniyote avant la nuit) et la Chekia. Et on calculant en degré le décalage est bien plus important, et ce d'autant plus en Allemagne (endroit des Tossfotimes) ou en été la nuit de Rabbénou Tam viendrait après 'Hatsot Halayla, et parfois même après l'aube (chose invraisemblable)]*.

Enfin, il ne sera pas nécessaire d'attendre la fin de Rabbenou Tam (pour ceux qui désirent prendre cette mesure de rigueur) pour faire Arvit *[Kountrass Ki Va Hachemech Perek 10]*.

David Cohen

Aire de Jeu

Jeu de mots : La Chékhina : même les anges ne sont rien sans Elle.

Devinettes

1) Le Mizbéa'h doit être recouvert de né'hochet (cuivre). Sur quoi ce cuivre venait-il faire Kapara ? (Rachi, 27-8)
2) Comment la Parokhet est-elle appelée dans le lachon des 'hakhamim? (Rachi 26-31)
3) Le Targoum traduit l'animal ta'hach par «sassgona». Que signifie ce mot ?
4) A quelle hauteur du sol étaient les ailes des Chérubins ?
5) Pour quel passouk la ponctuation n'est pas définie ?
6) Avec quoi a-t-on fait les socles ?
7) Quels ustensiles ont des mesures entières ?
8) Quel est le seul commandement négatif que l'on trouve dans la paracha ?

Réponses aux questions

1) Le traité Bérakhot (6) enseigne : la récompense pour avoir jeûné est surtout due à la tsédaka que l'on a donnée aux pauvres en ce jour de Taanite (afin de permettre aux indigents de pouvoir rompre le jeûne grâce à ces dons charitables). En effet, les gens remettant (lors d'un jour de jeûne) au lendemain matin de donner la tsédaka aux pauvres, sont considérés comme ayant versé le sang de ces derniers ! (Traité Sanhédrine 35)
Remez Ladavar : À l'instar de Moché jeûnant 40 jours et 40 nuits sur le mont Sinaï ("vayehi Moché bahar arbaïm yom véarbaïm laïla ... : 24-18 et Ekev 9-9) avant de recevoir le plus précieux des dons (des cadeaux) d'Hachem : " La Torah ", appelée par David hamélekh : « Tsédek » (nous procurant la vie ici-bas et après 120 ans) ; les pauvres ayant jeûné lors d'un Taanit Tsibour "recevront aussi (en ce jour de jeûne) une Térouma (un don charitable) de leur bienfaiteur", qui leur permettra de vivre matériellement dans ce monde (et leur donnera également et surtout des forces spirituelles pour acquérir le Olam Haba) : « Véyik'hou li Térouma ». (Midracho Chel Chem Véever du Rav Sassi Ben ´Houati Hacohen zatsal décédé à Tsfat en 1971. Sefer imprimé en Israël en 1963)

2) Il est rapporté dans le Sefer Ha'hinoukh que la 95ème Mitsva de la Torah est celle de construire un Mikdach (Michkane), comme il est dit (25-8) : « Véassou li Mikdach véchakhaneti bétokham ! ». Ainsi, on souhaite aux nouveaux mariés que "leur union" ("chéhéyé zivougam") puisse constituer ("avoir la même valeur" : « yaalé ») un Michkane dans lequel résidera la Chékhina ; autrement dit : « Que votre foyer soit équivalent à la 95ème Mitsva de la Torah" ("chéyaalé yafé" ; le terme "yafé" ayant pour guématria 95) : Celle de former un merveilleux sanctuaire ! (Rav Yoël Teitelbaum Zatsal, le "Divrei Yoël", l'Admour de Satmar)

3) De la ségoula de la Réfoua chéléma !
Remez Ladavar : Si on ajoute à la guématria du mot « Térouma » (651) la guématria du "Chem Hayavé" (26) incarnant l'expression "lichmi", on obtient exactement la guématria de l'expression bien connue de : « Réfoua chéléma ! » (677). (Rav Yits'hak Zekel Polak, "Ezri Méime Hachem")
D'où le Minhag (répandu dans certaines communautés) de dire au malade de donner précisément 26 pièces (même petites) comme "Térouma" à la tsédaka. (Rav Sander Touviach, "Esser Kédouchote")

4) Il est écrit dans les Téhilim : « li hakessef véli hazahav néoume Hachem. » Ainsi, ce monde-ci (et tout ce qu'il renferme de matériel) appartient à Hachem. On déduit donc de là « qu'on ne donne "kavyakhol" finalement à Hachem que la bonne et généreuse kavana venant du cœur ! ». Par conséquent, si on ne donne pas notre Térouma "bélev chalem", c'est comme si on n'avait rien donné à l'Éternel. Hachem déclare donc : « Ce n'est que du "Nédiv Lev" (emprunt d'une pure intention) que vous prendrez ma Térouma », et non de l'avare ne donnant pas avec tout son cœur ; car seule la tsédaka remplie d'une kavana téhora, est digne d'être considérée comme « téroumati » ("mon prélèvement"), dans la mesure où on ne donne finalement à Dieu que la belle et noble intention (émanant de notre cœur) de donner la tsédaka ! (´Hatam Sofer)

5) Les Babyloniens les brisèrent lors de la destruction du premier Beit Hamikdach, et les emportèrent à Babel (Mélakhim 2, 25-13). Ces piliers se trouvent jusqu'à présent dans l'un des temples de Babel et "pleurent" kavyakhol chaque année le jour du 9 av.
En effet, on peut voir comme des gouttelettes d'eau suintant de ces "Amoudim" ! (Seder Hadorot du Rav yé'hiyel Halpérine Zatsal au nom du Sefer "Masseote Binyamin")

Birkat Mordekhaï

Léilouy nichmat Malka Sultana Taïta bat Florence Myriam Simha

Au-delà des Kérouvim : En Quête de la Parole Sacrée

"C'est là que je te donnerai rendez-vous : c'est depuis le dessus de la kaporet, entre les deux chérubins placés sur l'arche du Statut (Aron), que je te communiquerai tous mes ordres pour les enfants d'Israël." (Chémot 25, 22).
Chaque détail de tout ustensile du michkan (tabernacle) est minutieusement planifié. Chaque élément a sa fonction et son objectif précis, contribuant ainsi au service sacré du sanctuaire. Tout est décrit en détail et prévu à l'avance, à une exception notable près : les chérubins. Ils ont également une fonction assignée, où la voix divine émane de l'espace qui existe entre eux.
Mais pourquoi précisément entre les deux chérubins ? Ne sont-ils pas, eux aussi, de simples représentations bien qu'ils aient été fabriqués avec des visages inclinés, parfois l'un vers l'autre, et parfois chacun regardant dans une direction différente (Baba Batra 99a). Mais les chérubins eux-mêmes sont des représentations picturales. Pourquoi alors cette représentation particulière ?
La réponse est donnée plus loin dans le texte (Chémot 25, 20) : "Leurs visages tournés l'un vers l'autre". Apparemment, le but est de montrer l'unité et la fraternité.
Cependant, cela devient encore plus intrigant lorsque le Baal HaTourim explique de manière étonnante (verset : 18) que l'intention est de montrer "comme deux amis discutant des paroles de la Torah".
Ceci est extrêmement remarquable, car cela enseigne que la voix divine est entendue uniquement à travers deux personnes engagées dans l'étude de la Torah, dans un échange passionné : c'est là que Dieu choisit de faire entendre Sa parole.
Ainsi, il était nécessaire de créer des chérubins avec leurs visages tournés l'un vers l'autre, pour illustrer au monde entier l'endroit unique, où Dieu désire faire entendre Sa voix.
Chaque individu doit savoir qu'à chaque moment où il assiste à la vision de deux personnes engagées dans une étude intense de la Torah, c'est là qu'il entend la parole divine.
Cela nous enseigne également que l'étude passionnée de la Torah n'est pas seulement un moyen ou une conséquence d'un certain plaisir, mais un objectif en soi. L'étude passionnée de la Torah est le lieu où réside la voix divine.
Hachem a donc ordonné la fabrication des chérubins, avec leurs visages tournés l'un vers l'autre, dans une "forme d'étude passionnée de la Torah", car sans cette disposition, sans cette représentation, il serait impossible d'entendre la voix divine.
"Et ainsi, la voix résonnait entre les chérubins, se propageant et se faisant entendre par Moché et à tout le klal Israël..."

Yonathan Haik

A La Rencontre De Nos Sages

Rav Mikhel Yehouda Lefkowitz

Rav Mikhel Yehouda Lefkowitz est né en 1913 à Volojin, dans l'Empire russe (aujourd'hui Biélorussie). Son père, Moché David, avait presque 80 ans à sa naissance. La famille vivait dans une grande pauvreté. Moché David avait eu des enfants d'un précédent mariage qui vivaient en Amérique ; ils envoyaient à leur père trois roubles (l'équivalent d'un dollar) chaque mois. Ce dernier utilisait deux des roubles pour payer un enseignant pour Mikhel Yehouda, et l'autre rouble pour subvenir aux besoins de la famille.

À 12 ans, Mikhel Yehouda commença ses études dans une petite yechiva de la ville de Rakov, hébergé chez son oncle. Il y fit sa bar-mitsva sans ses parents. Quelques années plus tard, il se rendit à Vilna pour se faire soigner par un ophtalmologiste et rejoint la yechiva de Rameilles sous l'aile de Rabbi Chlomo Heiman. Là-bas, en 1932, son père décéda. En 1936, Mikhel Yehouda et sa mère immigrèrent en Terre sainte (sous mandat britannique). Au même moment, Rabbi Heiman immigra en Amérique, où il devint Roch yechiva de la Yechiva Torah Vadaath. Rabbi Heiman et Rav 'Haïm Ozer Grodzinski donnèrent à Rav Lefkowitz des lettres de recommandation pour le poste de rosh yechiva de la Yechiva d'Hébron, ce qui aboutit.

Diffuseur de la Torah : Rav Lefkowitz développa une relation étroite avec le 'Hazon Ich de Bnei Brak si bien que lors de son mariage en 1940, le 'Hazon Ich l'accompagna jusqu'à sa 'Houpa. Après son mariage, Rav Lefkowitz commença à étudier au Kollel Torat Erets Israël à Peta'h Tikva. Il commença également à donner régulièrement des shiourim dans la yechiva de son beau-père, Tiferet Tsion, poste qu'il occupa jusqu'à ses derniers jours, pendant plus de 70 ans. Il avait commencé à donner un chiour nocturne aux baalé batim dans la maison du 'Hazon Ich et il continua à donner ce chiour jusqu'à ses derniers jours. En 1954, Rabbi Yossef Chlomo Kahaneman ouvrit une petite yechiva dans la Yechiva de Ponevitch et invita Rav Lefkowitz à servir de rosh yechiva avec Rav Aharon Leib Shteinman. Rav Lefkowitz éleva des milliers d'étudiants et enseigna même aux petits-enfants de ses premiers étudiants. Au cours des première et deuxième années de la petite yechiva, Rav Nissim Karelitz et Rav 'Haïm Kanievsky étaient ses étudiants. Rav Lefkowitz faisait un chiour quotidien à la petite yechiva jusqu'à ce que sa santé déclinât en 2009. Il continua à y donner des chiourim et des shmouss jusqu'à ses derniers jours. À la fin des années 1990, Rav Lefkowitz créa un kollel pour l'étude du traité de Michna Taharot, ainsi qu'un kollel du soir pour une étude approfondie de ce sujet. Des succursales du kollel ont été ouvertes à Bnei Brak, Jérusalem, 'Haïfa, Ofakim, Kiryat Sefer, Peta'h Tikva et d'autres endroits.

Son engagement : Rav Lefkowitz était membre du Moetset Guedolei HaTorah (Conseil des Grands Sages de la Torah), conseil suprême rabbinique des mouvements de l'Agoudat Israël et de Deguel HaTorah. Il était également membre de l'institution de charité Mifal HaShas et joua un rôle de premier plan dans la lutte pour la véritable éducation de la Torah en yechiva et Talmud Torah en Israël, apparaissant lors de rassemblements et signant de nombreuses proclamations.

L'etrog 'Hazon Ich : Rav Lefkowitz joua un rôle déterminant dans la sauvegarde de la lignée d'une variété d'etrog appelée « l'etrog 'Hazon Ich », qui a été certifiée casher pour la mitsva d'etrog par le 'Hazon Ich. Après Souccot, le 'Hazon Ich remit à Rav Lefkowitz un paquet de graines extraites de l'etrog qu'il avait utilisé pour la fête et lui demanda de les planter dans son jardin. Rav Lefkowitz, qui n'avait aucune expérience agricole, suivit les instructions de son mentor pour le planter et l'arroser, et l'arbre poussa et porta ses fruits. Chaque année, le 'Hazon Ich venait choisir sur l'arbre son etrog pour la fête, tout comme son beau-frère, le Steipler, et d'autres Guedolei Israël. Rav Lefkowitz autorisa également les producteurs d'etrog à prélever des boutures sur l'arbre pour cultiver des vergers entiers d'etroguim certifiés casher par le 'Hazon Ich. L'arbre lui-même est inhabituel, car les arbres etrog poussent normalement à partir de l'arbre lui-même ou d'une bouture, et non à partir de graines, et ceux plantés à partir de graines ne donnent généralement pas de fruits. De plus, les arbres étrog produisent généralement pendant 5 à 7 ans, tandis que l'arbre de Rav Lefkowitz produisit des centaines d'etroguim propres et de haute qualité pendant plus d'un demi-siècle.

Fin de vie : En mars 2011, la santé de Rav Lefkowitz se dégrada et il commençait à souffrir de diverses maladies. En juin, il déménagea dans le quartier Katamon de Jérusalem pour se reposer. Peu après, il perdit connaissance et quitta ce monde 2 jours plus tard. On estime que 100 000 personnes assistèrent à ses funérailles à Bnei Brak, dont des Guedolei Israël, des rabbanim, des rachei yechiva et des milliers d'étudiants que Rav Lefkowitz eut au fil des décennies. Les funérailles se déroulèrent au cimetière de Bnei Brak, Rav Lefkowitz y fut enterré dans la section Ponevitch.

Ses écrits : Parmi ses œuvres, citons : 'Hiddoushei Rabbi Chlomo (2 volumes) dans laquelle il transmet les enseignements de son rav, Rabbi Chlomo Heiman ; Min'has Yehouda, portant sur les traités Baba Kama, Baba Metzia, Baba Batra, Kiddoushin, Guittin, Kodshim, Zeraïm ; Darkei 'Haïm ; Imrei Daat; ainsi que Emek Ha'shaar, un commentaire sur le Sefer Hameka'h VéHamemkar de Rabbi 'Haï Gaon.

David Lasry

Peut-on adapter le Molad à chaque région du monde ?

La détermination du nouveau mois repose sur le calcul de la lunaison moyenne (Molad) et non sur l'observation de la Lune. Toutefois, ce calcul du Molad ne correspond qu'imparfaitement à la réalité, car il est basé sur les trajectoires supposées circulaires des constellations, alors qu'en réalité, leurs déplacements dans le ciel sont elliptiques. L'alignement réel de la Lune avec l'axe Terre-Soleil peut présenter une avance ou un retard sur le calcul moyen, allant jusqu'à + – 7h.

Les heures du Molad ne sont pas comptées à partir de Greenwich, mais à partir du méridien passant par Jérusalem. On se réfère au midi vrai, le Hatsot vrai, le moment où le soleil est au plus haut dans le ciel de Jérusalem, les jours d'équinoxe de Nissan et Tichri. Ces instants sont précis et faciles à identifier.

Le Molad est un phénomène planétaire valable pour tout le monde.

On n'adapte pas l'heure du Molad aux différents pays du monde, car elle sert au calcul du calendrier. En effet, si le Molad tombe l'après-midi, on reporte Roch-Hachana au lendemain. Or, si l'on adaptait le Molad aux heures des différents pays, un Américain, par exemple, ne comprendrait pas pourquoi Roch-Hachana a été reporté, alors que chez lui, ce Molad tomberait dans la matinée.

C'est la même heure du Molad que l'on annonce dans toutes les synagogues du monde.

En revanche, on ajuste les heures de début et de fin de Birkat Halévana en fonction des décalages horaires des différents pays, étant donné qu'il s'agit ici d'une prière à réciter pendant la nuit. Nos montres sont réglées selon le méridien de Greenwich et ce ne sont pas ces heures, déterminées par les scientifiques, que l'on utilise pour calculer la limite de Birkat Halevana. Une correction doit donc être apportée.

Rappelons que la longitude de Jérusalem est de 35°14', ce qui correspond à un décalage de 2h 21 minutes par rapport à Greenwich.

Pour connaître l'heure limite de B.H. indiquée à notre montre, il faut ajouter un demi-mois au Molad, retirer 2h 21 (décalage de Jérusalem), puis ajouter le décalage horaire (2h pour Erets-Israël ou 1h pour la France) + l'heure d'été éventuelle – l'équation du temps.

L'équation du temps traduit l'écart, variable au cours de l'année, existant entre le temps solaire moyen (de la montre) et le temps solaire vrai (cadran solaire). On l'obtient en faisant le calcul suivant : 'Hatsot –décalage du lieu –décalage horaire (pour l'est) –12h –l'heure d'été éventuelle. Cependant, nous ne savons pas si le premier Molad Baharad de la Création, donné par le Rambam, est inscrit dans le temps vrai ou dans le temps moyen. Par conséquent, on soustrait la valeur de l'équation du temps si elle est négative, mais on ne l'ajoute pas si elle est positive ('Houmra).

Yosseph Stioui

Réponses n°374 Michpatim

Enigme 1 : ***Dans quelle Paracha de la Torah, il n'y a aucun nom d'animaux ?***

Vayelekh.

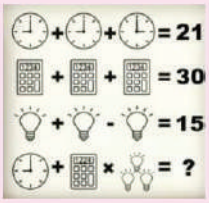

Enigme 2 : 405

Dans la dernière ligne:
la montre marque 9h = 9,
dans la calculette il est écrit 1224 hors 1+2+2+4=9 (dans les autres calculettes c'était écrit 1234), les ampoules ont 4 traits, avec une ampoule qui a 3 douilles et 2 ampoules qui ont 4 douilles. (Celles d'en haut avaient 5 traits et 3 douilles et valent 15 ce qui veut dire que l'ampoule = trait X Douilles.) Ce qui donne :

9 + (9 ×((4×3)+(2×(4×4)))
= 9+(9×(12+32))
= 9+(9×44)
= 9+396=405

Rébus : Yeah / Chalet / 'm / Chêne / Ail / Hymne / Lait / Raie / Haie / Houx

La Force d'une parabole

Dans une ville vivait un homme qui travaillait au service de 3 employeurs. Ces patrons étant fort occupés ne prenaient pas la peine d'aller au marché faire leurs courses. Cet homme avait la mission chaque jour d'aller faire le tour des étals et de leur ramener tout le nécessaire pour manger. Seulement, l'honnêteté n'étant pas sa principale qualité, il multipliait le prix qu'il avait effectivement payé par cent et s'enrichissait ainsi sur le dos de ses patrons. Toute la ruse reposait sur le fait que ces 3 hommes n'avaient jamais mis le pied dans un magasin et ne savaient donc pas que les légumes n'étaient pas si chers. Un jour, les 3 hommes demandèrent à leur ''cher'' employé de leur faire visiter la ville et notamment le marché duquel il leur ramenait chaque jour ces ''trésors''.Notre homme craignant que son astuce soit découverte, s'efforça de décourager le 1er en lui disant que les rues du marché étaient sales et pleines de monde et qu'il n'y trouverait aucun plaisir. Le patron changea donc d'avis et annula sa visite au marché. Le second voulut malgré tout y aller. Ainsi, notre escroc l'accompagna malgré lui mais en arrivant à proximité des vendeurs de légumes, il commença à raconter toutes sortes d'anecdotes sur le commerce et les affaires. Etant friand de ce genre d'histoires, l'homme d'affaire se laissa absorber et ne prêta aucune attention aux prix que les vendeurs annonçaient à haute voix. Jusque là tout se passait bien mais lorsque le 3ème employeur voulut à son tour sortir en ville, rien ne le fit changer d'avis. Les histoires qu'on lui racontait ne détournèrent pas non plus son attention et il ne tarda pas à comprendre toute l'arnaque. Il renvoya donc l'homme qui l'avait tant volé.

Le Ben Ich Haï explique grâce à cette image que le travail du Yetser ara est de tout faire pour que l'homme ne commence pas à creuser et à découvrir la véritable valeur des choses. Un simple passage dans un cours de moussar peut ruiner tout son fond de commerce. Et même lorsque l'homme décide enfin d'aller vers l'étude, le Yetser ara s'efforce de le préoccuper par toutes sortes d'idées qui l'empêcheront d'en tirer une réelle prise de conscience. Seul celui qui va au bout de sa démarche et s'attelle à réfléchir, pourra déjouer les plans du fameux ''escroc''.

Jérémy Uzan

La Question de Rav Zilberstein

Léïlouï Nichmat Roger Raphaël ben Yossef Samama

Brouria est une brave fille qui a toujours aimé faire plaisir à ses parents et cela malgré son éloignement. Mais voilà qu'un beau jour, elle déménage avec sa petite famille pour se rapprocher de sa chère famille. Malheureusement, les choses ne se passent pas comme prévu et alors que cela fait seulement trois mois qu'elle habite à nouveau le même quartier que sa famille, son grand frère fait courir le bruit que son mari (à Brouria) tremperait dans des affaires un peu louches et qu'il faudrait s'en éloigner. Malheureusement, le Lachon Ara a souvent des adeptes et beaucoup de membres de sa famille y croient. Évidemment, ceci peine beaucoup Brouria qui sait pertinemment que tout cela est faux et lorsque sa propre mère lui fait des allusions comme quoi elle devrait se douter des agissements de son époux, elle ne peut retenir ses larmes. Elle explique donc à sa mère que cela n'est que mensonge et qu'ils se sont rapprochés géographiquement de la famille pour se rapprocher aussi sentimentalement, mais le Yetser Ara a bien plus d'expérience et personne ne la croit. Sa mère ne tarde pas à lui demander explicitement de divorcer et influence même ses propres petits-enfants à s'éloigner de leur père. Brouria comprend alors qu'elle doit faire un choix et elle se dit qu'il est plus important de faire passer avant sa propre famille et coupe donc tous les liens avec sa mère ainsi qu'avec ceux qui lui veulent du mal. Cela fait maintenant 10 ans que Brouria n'a aucune nouvelle de sa mère et souffre beaucoup de cette séparation forcée. Mais vient le jour où elle apprend que sa maman a quitté ce monde (et oui les histoires ne finissent pas toujours bien et même à Shalshelet News). Vous comprenez que Brouria se pose maintenant la question à savoir si elle a bien agi pendant toutes ces années ou bien si elle doit aller sur sa tombe pour lui demander Me'hila ?

Qu'en pensez-vous?

Le Choul'han Aroukh (Y"D 240,17) nous enseigne qu'autant l'homme que la femme sont 'Hayav de respecter les parents, juste que pour l'homme c'est dans son pouvoir alors que la femme doit avant tout s'occuper de sa propre famille. Cependant, il est évident que la femme aussi doit garder un bon contact avec ses parents et les respecter quand cela n'empiète pas sur ses devoirs envers son mari. Cependant, dans notre cas, il est clair que d'écouter sa mère aurait nui à ses relations avec son mari et qu'elle n'avait donc pas le droit de la faire passer avant son mari. Le Maaral écrit que si un père dit à sa fille mariée « Viens avec moi à tel endroit pour m'amener telle chose et que son mari n'est pas d'accord », elle ne devra pas y aller. À plus forte raison dans notre cas où le rapprochement avec sa mère amènera de manière évidente l'éclatement de sa famille, elle ne devra pas l'écouter. Tout cela est seulement dans le cas où elle a juste coupé les liens avec sa mère, puisque c'est ce qu'il fallait faire. Mais si elle lui a manqué de respect en parlant sur son compte par exemple, chose qu'elle n'avait pas besoin de faire, elle devra obligatoirement aller sur sa tombe pour lui demander pardon.

En conclusion, Brouria a bien agi en faisant passer sa propre famille avant sa mère car ainsi est la volonté de la Torah et c'est pourquoi si elle s'est arrêtée là, elle n'aura pas besoin de demander pardon à sa mère.

(Tiré du livre Véaarèv Na, Tome 4, page 403) **Haim Bellity**

Comprendre Rachi

« Comme tout ce que Je te montre, le plan du MIchkan et le plan de tous ces ustensiles, et ainsi vous ferez » (25/9)

Rachi écrit : « et ainsi vous ferez pour les générations, si un des ustensiles est perdu ou lorsque vous ferez pour Moi les ustensiles du Beth Hamikdach comme les tables, les ménorot, les cuves et les socles que Chlomo a faits, c'est selon ce modèle que vous le réaliserez… »

Le Ramban demande sur l'explication de Rachi : « Je ne savais pas que cela est vrai, que Chlomo est obligé de confectionner les ustensiles du Beth Hamikdach selon le même modèle que ceux du MIchkan, pourtant le Mizbéa'h confectionné par Chlomo pour le Beth Hamikdach mesurait 20 amot de long sur 20 amot de large » !?

La question du Ramban sur Rachi est composée de deux parties :

1. Quelle est la source de Rachi ?

2. Un contre-exemple qui prouve le contraire de ce que Rachi affirme puisque le Mizbéa'h du MIchkan conçu par Moshé mesurait 5 amot de long sur 5 amot de large alors que celui du Beth Hamikdach conçu par Chlomo mesurait 20 amot de long sur 20 amot de large.

Concernant la source, Rachi lui-même l'a citée, il s'agit de la Guémara Sanhédrin 16 qui dit ainsi : On ne peut agrandir la azara du Beth Hamikdach seulement sur l'autorisation du Sanhédrin guedola et on l'apprend de notre passouk des mots « et ainsi vous ferez » pour les générations, pour la construction du Beth Hamikdach. De la même manière que le MIchkan a été construit sur les directives de Moshé qui équivaut au Sanhédrin guedola ainsi le Beth Hamikdach doit être construit sur les directives du Sanhédrin guedola.

Mais la question du Ramban reste tout à fait compréhensible : En effet, la mention « et ainsi vous ferez » est juste sur le fait que le Beth Hamikdach doit être conçu sur les directives du Sanhédrin guedola tout comme le MIchkan a été conçu sur les directives de Moshé, mais concernant les mesures des ustensiles, on ne voit pas dans la Guémara qu'il faille faire les ustensiles du Beth Hamikdach de la même mesure que celle du MIchkan.

Le Or Ha'Haïm Hakadoch répond : dans la suite de la Guémara, il est soulevé la question suivante : les ustensiles du Michkan ont reçu leur titre sacré par le fait d'être oints par l'huile d'onction alors que les ustensiles du Beth Hamikdach ont reçu leur titre sacré par leur utilisation !? De cette question, on comprend qu'il faille que les ustensiles du Beth Hamikdach et du Michkan se ressemblent en tous points car sinon quelle est la question ?!

Concernant la deuxième partie de la question du Ramban, le Mizrahi répond : Rachi ne dit pas que cela doit avoir exactement la même mesure mais dit que cela doit être le même modèle. Ainsi, cela peut se comprendre proportionnellement et si le Mizbéa'h du Michkan faisait 5 sur 5, celui du Beth Hamikdach 20 sur 20, ainsi, leur ressemblance est dans le fait que tous les deux sont des carrés, que leur longueur est égale à leur largeur. Ainsi, le Mizbéa'h du Beth Hamikdach est le même que celui du Michkan multiplié par 4. Mais le Mizra'hi demande sur lui-même que la mesure de la hauteur reste difficile : en effet, la hauteur du Mizbéa'h du MIchkan est de 3 donc selon son explication, on se serait attendu à ce que la hauteur du Mizbéa'h du Beth Hamikdach soit de 12, or il mesure 10 !?

Le Or Ha'Haïm répond : Nos 'Hakhamim disent (Zévahim 62) que les quatre choses du Mizbéa'h qui sont strictement obligatoires et dont leur absence invalide le Mizbéa'h sont : le fait que le Mizbéa'h doit avoir 4 coins, le fait que le Mizbéa'h doit avoir une pente, le fait que le Mizbéa'h doit avoir un Yéssod (une base), et le fait que le Mizbéa'h doit être carré. Ainsi, les mesures n'étant pas citées, leur non-respect n'invalide donc pas, ce qui nous permet de dire qu'effectivement, comme Rachi l'a dit, a priori il faut que les ustensiles du Beth Hamikdach et du Michkan aient les mêmes mesures, c'est le sens de notre passouk, et cela n'est pas contradictoire avec le fait qu'en pratique, pour certaines raisons, concernant le Mizbéa'h, cela n'a pas été respecté puisque cela n'invalide pas le Mizbéa'h.

Le Gour Arié répond : Rachi précise bien qu'il parle de kélim (ustensiles), que cette règle déduit du passouk stipulant que les mesures du Beth Hamikdach doivent être identiques à celle du MIchkan concerne uniquement les kélim, c'est pour cela que le Mizbéa'h étant rattaché au sol, n'est donc pas considéré comme un kéli et donc le fait qu'il n'ait pas les mêmes mesures que celles du MIchkan n'est donc pas une objection pour Rachi qui parlait uniquement des kélim.

On pourrait proposer la réponse suivante :

Le Ramban réfute l'explication de Rachi en se basant sur le Mizbéa'h. Mais précisément sur le Mizbéa'h, la Torah répète « …comme Je te l'ai montré dans la montagne, ainsi vous ferez » (27/8). Tout d'abord, il faut remarquer que concernant le Mizbéa'h, il est écrit « ainsi vous ferez » alors que plus haut, il était écrit « et ainsi vous ferez ». Or, toute la déduction de Rachi de dire que c'est pour les générations qu'il faille faire les kélim du Beth Hamikdach selon le modèle des kélim du Michkan est basée sur ce mot «et» comme Rachi l'a écrit « …Il ne fallait pas écrire "et ainsi vous ferez" mais "ainsi vous ferez" et cela ce serait appliqué sur la fabrication du Michkan et ses kélim ».

Mais surtout, le fait que la Torah répète pour le Mizbéa'h « …comme Je te l'ai montré dans la montagne, ainsi vous ferez », on en déduit que plus haut, le Mizbéa'h n'était pas inclus dans notre passouk car sinon pourquoi répéter une deuxième fois ?! Donc du fait que la Torah répète pour le Mizbéa'h « …comme Je te l'ai montré dans la montagne, ainsi vous ferez », on en déduit que plus haut, dans notre passouk, on ne parlait pas du Mizbéa'h et donc quand notre passouk a dit « et ainsi vous ferez » sur lequel Rachi a déduit que les kélim du Michkan et ceux du Beth Hamikdach doivent être identiques, le Mizbéa'h n'est pas inclus donc cette règle ne s'applique pas sur le Mizbéa'h. Ainsi, le Mizbéa'h n'étant pas concerné par ce principe, il n'y a aucune réfutation sur le fait que le Mizbéa'h du Michkan n'ait pas les mêmes dimensions que celles du Beth Hamikdach.

Mordekhai Zerbib

Devinettes sur la paracha

par Michaël Lumbroso

Règle du jeu :

Dans ce jeu, des questions correspondent aux lettres de l'alphabet. La première réponse commence par un A, la deuxième par un B, etc. Les participants doivent trouver le mot exact en français. Le point est attribué à celui qui donne la bonne réponse en premier. Il y a des devinettes pour tous les âges. Le mot surligné dans la devinette indique ce qu'il faut chercher.

A Placée dans le Saint des Saints, **elle** contenait les Tables de la Loi.

L'Arche

B Insérées dans les anneaux, **elles** servaient à transporter les ustensiles sacrés du Tabernacle.

les Barres

C Le don qui était demandé pour la construction du *Michkan* devait être motivé par **celui-ci**.

le Cœur

D **Le nombre** de pains de proposition.

Douze

E Le *Cohen* **les** faisait brûler sur l'Autel d'or, le matin et le soir.

Encens

F **Une des décorations de la Ménora** située au-dessus des pommeaux.

Fleur

G **L'élément placé** au sommet des branches de la *Ménora*.

Godets

H On utilisait que **celle** faite à base d'olives.

Huile

I Il y avait un Autel en cuivre à l'extérieur, et un en or à l'**...** .

Intérieur

J Certaines tentures étaient équipées de crochets qui servaient à les **...** les unes aux autres.

Joindre

K Sur le couvercle de l'Arche, étaient sculptées **ces deux formes**.

les Kétoret

L Il y avait besoin de laine et aussi de **cette matière** pour faire les fils.

Lin

M **Elle** devait être confectionnée d'un seul lingot d'or.

Ménora

N La Table était disposée près du mur au **...** du Tabernacle.

Nord

O **Métal précieux** beaucoup utilisé dans la fabrication du *Michkan*.

l'Or

P **Ils** étaient disposés en deux colonnes de six sur la Table.

les Pains

Q **Nombre d'ustensiles** dont la fabrication est décrite dans notre *Paracha*.

Quatre

R La troisième tenture-plafond devait être de **cette couleur**.

Rouge

S **Nombre** de branches de la *Ménora*.

Sept

T Le pain que l'on déposait chaque semaine sur **elle** amenait une abondante prospérité sur tout le peuple.

la Table

U Bien qu'**ils** soient cités en premier, il fallait d'abord construire le Tabernacle pour y abriter par la suite les **...** fabriqués.

Ustensiles

V Les deux chérubins avaient le **...** d'un garçon et d'une fille.

Visage

Térouma (302)

דַּבֵּר אֶל בְּנֵי יִשְׂרָאֵל וְיִקְּחוּ לִי תְּרוּמָה (כה.ב)

« **Parle aux enfants d'Israël, et qu'ils prennent pour Moi un prélèvement** » (25,2)

Le Midrach Yalkout Chimoni (364) dit que c'est une Mitsva qui s'applique pour l'éternité. Qu'est-ce que cela signifie ? Comment comprendre qu'une **Mitsva** dépendante du **Michkan**, puisse continuer à être réalisée une fois celui-ci disparu ? **Le Divré Yoël** répond que ce verset fait allusion à la Torah. De même que le Michkan a été construit afin d'avoir la présence Divine qui y réside dedans, de même une personne peut avoir la présence Divine qui repose en elle par le biais de son étude de la Torah. Pour cette raison, le verset dit : « qu'ils prennent » et non pas : « qu'ils donnent », car «prendre » a une connotation d'obtenir quelque chose grâce à des efforts, et l'unique façon d'acquérir la Torah est de s'y investir pleinement. C'est la Mitsva qui s'applique pour l'éternité: mettre des efforts dans l'étude de la Torah, et grâce à cela recevoir la présence Divine

דַּבֵּר אֶל בְּנֵי יִשְׂרָאֵל וְיִקְּחוּ לִי תְּרוּמָה (כה.ב)

« **Parle aux enfants d'Israël et qu'ils Me prennent une offrande** » (25,2)

Le Alchikh Haquadoch pose la question: Que signifie l'expression : « **Prendre une offrande** »? Ne serait-il pas plus logique de dire : « **Donner une offrande** » ? **Le Rav Chimchon Raphaël Hirsch** note que le terme : '**Térouma**' (offrande) est à rapprocher de "rom" (élever): Ces contributions élèvent celui qui les offre et lui permettent de mieux percevoir à quoi servent les richesses dont D. l'a gratifié. Ainsi, il est écrit : « **Prendre une offrande** », Car le bénéfice qu'on retire de notre acte dépasse de loin ce qu'elle coûte. **Le Rav Chlomo Gantsfried** rappelle que le Sanctuaire et ses ustensiles avaient pour but essentiel de répandre la bénédiciton divine sur les enfants d'Israël, comme nos Sages le disent (Guémara Roch Hachana 16a) : Hachem déclara : Approchez l'offrande du Omer à Pessah afin que Je bénisse vos récoltes dans les champs. Ainsi, les offrandes au Temple deviennent des dons que les juifs perçurent pour eux-mêmes, car l'objectif ultime est de recevoir la bénédiction divine. **Le Rav Gantsfried** dit que c'est la base du : « Nous ferons **et nous comprendrons** ». Le peuple juif avait totalement confiance en Hachem, et il était convaincu que l'objectif final de chacun des commandements divins est de recevoir la bénédiction divine.

וּפְנֵיהֶם אִישׁ אֶל אָחִיו אֶל (כה. כ)

« **L'un tourné vers l'autre** » (25,20)

Nos Sages (Guémara Baba Batra 99a) disent que lorsque Israël accomplissait la volonté d'Hachem, les visages des chérubins étaient tournés l'un vers l'autre. Dans le cas contraire, ils se tournaient chacun vers les murs du Sanctuaire, ils étaient alors dos à dos. **Le Beit Israël** voit en cela une allusion: Lorsqu'un juif est tourné vers autrui et cherche à lui faire du bien, il accomplit alors la volonté d'Hachem. L'allusion va plus loin: Même celui qui est pur de toute faute comme un nouveau-né (évoqué par les chérubins), et 'étend ses ailes vers le haut' symbolisant ainsi qu'il est spirituellement élevé, n'est pas encore considéré pour autant comme accomplissant la volonté d'Hachem tant qu'il ne se tourne pas vers autrui afin de lui venir en aide, en parole ou en acte, en renonçant parfois à son propre droit et en étant disposé à lui rendre le bien pour le mal. En revanche, si « **Il tourne sa face vers le mur** » en ignorant son prochain et ses besoins, il pourrait avoir « **Les ailes dirigées vers le haut** » se conduire avec piété dans ses devoirs envers D. , il accomplit toutes les Mitsvot, et pourtant on le considérera comme une personne qui n'accomplie pas la volonté de Hachem. Car pour vraiment accomplir la volonté de Hachem, il ne faut pas oublier les Mitsvot concernant son prochain.

וְעָשִׂיתָ שֻׁלְחָן עֲצֵי שִׁטִּים.... וְעָשִׂיתָ לּוֹ אַרְבַּע טַבְּעֹת זָהָב

« **Tu feras la table en bois de Chittim….. et tu lui feras quatre anneaux en or** » (25,23-26)

Le Kli Yakar rapporte l'allusion suivante: Les anneaux sont ronds, ils viennent par-là évoquer que l'homme doit se rappeler que la réussite dans ce monde est une roue qui tourne comme cet anneau. Dès lors, il se souviendra de faire participer les nécessiteux à sa table en pourvoyant à leurs besoins. En effet, lorsqu'il pensera en permanence que tout son argent et tous ses biens ne sont qu'un don du Ciel et qu'Hachem peut à Sa guise les lui reprendre, cela l'incitera à utiliser son argent pour faire du bien autour de lui. Hachem l'aidera alors à conserver cet argent qu'Il a lui-même entreposé dans ses mains.

וְעָשִׂיתָ מְנֹרַת (כה. כג)

« **Tu feras une Ménora** » (25,23)

Nos Sages expliquent que **Moché Rabbeinou** avait des difficultés à réaliser la Ménora, et alors Hachem lui montra une Ménora pour lui faire

comprendre comment elle devait être faite. Par ailleurs, un autre enseignement dit que la Ménora s'est faite d'elle-même, par Hachem Lui-Même. Si elle s'est faite d'elle-même, pourquoi Hachem avait-Il besoin de montrer à Moché comment elle devait être faite? Dans toute action qu'un homme réalise, l'essentiel de sa part, c'est sa volonté complète de faire cette action, et le reste, c'est Hachem Qui parachève l'action. Il en est ainsi pour chaque Mitsva, et ce qu'Hachem attend de l'homme, c'est qu'il renforce sa volonté d'accomplir cette Mitsva. En ce qui concerne la réalisation concrète, Hachem aidera et finalisera le tout. Ainsi, Hachem montra à Moché la Ménora pour qu'il ait la volonté et l'envie de la réaliser dans ses détails. C'était cela l'essentiel: Eveiller la volonté. Et une fois que Moché a cherché au maximum à réaliser la Ménora, alors l'essentiel de sa contribution était apportée et Hachem pouvait réaliser la part concrète de la Ménora. Pour qu'Hachem apporte Sa Contribution et Son Aide à l'homme, Il attend que celui-ci témoigne de sa volonté et qu'il fasse le maximum de ses efforts. Une fois cela obtenu, Hachem intervient et apporte Sa Contribution pour finaliser l'action. Une fois la volonté obtenue, pour le reste, c'est Hachem qui s'en occupe. *Sfat Emet*

יְרֵכָה וְקָנָה גְּבִיעָיהָ כַּפְתֹּרֶיהָ וּפְרָחֶיהָ מִמֶּנָּה יִהְיוּ (כה.לא)
« **Ses calices, ses boutons et ses fleurs feront corps avec elle** » (25,31)
Le Hatam Sofer donne à partir de ce verset une instruction pratique qui s'y trouvait en allusion : on ne doit pas décorer les paroles de la Torah par des décorations étrangères venant de l'extérieur, en expliquant les paroles de la Torah par des sagesses extérieures. Mais même « **Ses calices, ses boutons et ses fleurs** » doivent « **Faire corps avec elle**», c'est-à-dire que même les explications et les commentaires de la Torah doivent venir d'une source pure.

L'Harmonie dans le couple

La Paracha Térouma nous parle de la résidence de D. sur terre, qui peut se comprendre comme la famille, le couple. Le nom de D., dans son attribut de miséricorde s'écrit : י-ה-ו-ה. Pour former un couple, il faut une femme (אשה) et un homme (איש). On remarque que chacun amène une lettre du nom de D. (יה), et que sans cette présence de D., l'un et l'autre forme le même mot : le feu (אש). Pour avoir un couple épanoui, il faut : l'homme, la femme, D. Pour formaliser, l'acte de mariage juif, il faut la **kétouba** : contrat de responsabilité de l'homme envers son épouse.
La kétouba (כתובה) un simple écrit (un ktav, כתב), auquel on associe les deux lettres וה , Ces deux lettres du nom de D. viennent donner toute sa valeur à ce simple bout de papier, et elles s'associent aux deux lettres contenues dans le mot femme et homme, pour former en totalité le nom de D. י-ה-ו-ה. Ainsi, le fait d'avoir un foyer dans la paix (sans le feu de la discorde- אש) et avoir une kétouba écrite selon les lois de la Torah, permet à la présence de D. de résider parmi les êtres humains. Le **Gaon de Vilna** fait remarquer que le mot '**guèt**', désignant le contrat de divorce, est formé de deux lettres : '**guimél**' et '**tèt**', qui ne se suivent dans aucun mot de la Torah écrite. **Le guimel** et le **tèt**, ne peuvent s'unir.
«Binéoth Déché» et Rav David Chaoul Greenfeld (pour la remarque du Gaon de Vilna

Halakha : Le verre de Kiddouch

On ne doit pas faire le Kiddouch avec une coupe fêlée ou cassée. Après coup ou en cas de force majeur, le Kiddouch est valide s'il a été fait avec un tel verre. Le verre doit avoir une contenance minimale d'un réviit et être propre. D'après la *Kabbala*, il est bon de le rincer à l'intérieur et à l'extérieur même s'il n'est pas sale.
Rav Ovadia Yossef zatsal

Dicton : Broyée, l'olive produit l'huile limpide qui attise le luminaire, broyé, l'égo attise le luminaire de la Torah *Rabbi Chnéor Zalman de Lyadi*

Chabbat Chalom

יוצא לאור לרפואה שלימה, הדסה אסתר בת רחל בחלא קטי, אברהם רפאל בן רבקה, ברטה מסעודה בת לאה, חיים מאיר בן גבי זווירה, אליהו בן תמר, ראובן בן איזא, סשא בנימין בין קארין מרים, פליקס סעידו בן אטו מסעודה, ויקטוריה שושנה בת ג'ויס חנה, רפאל יהודה בן מלכה, שלמה בן מרים, שמחה ג'וזת בת אליז, אבישי יוסף בן שרה לאה, אוריאל נסים בן שלוה, אלחנן בן חנה אנושקה, רישאר שלום בן רחל, נסים בן אסתר, מרים בת עזיזא, חנה בת רחל, דוד בן מרים, יעל בת כמונה, חנה בת ציפורה, ישראל יצחק בן ציפורה, יעל רייזל בת מרטין היימה שמחה. זיווג הגון: נעמי פנינה בת סנדרין אסתר, לאה בת רבקה, לאלודי רחל מלכה בת חשמה, ליוסף גבריאל בן רבקה, למרים הצלחה לחנה בת אסתר וליונתן מרדכי בן שמחה ברכה זרע. בת רבקה של קיימא ללבנה מלכה בת עזיזא וליאור עמיחי מרדכי בן ג'ייזל לאוני. לעילוי נשמת: אליהו בן זהרה, ג'ינט מסעודה בת ג'ולי יעל, שלמה בן מחה, מסעודה בת בלח, יוסף בן מייכה. מוריס משה בן מרי מרים. משה בן מזל פורטונה. שמחה בת קמיר, אמיל חיים בן עזו עזיזה, רחל בת מיה, ראובן בן חנינה, אליהו בן מרים, ניסים חי הורבט בן ג'ולי

Yossef Germon Kollel Aix les bains
germon73@hotmail.fr
Retrouver le feuillet sur le site du Kollel
www.kollel-aixlesbains.fr

© GraphiKAl 07 81 36 67 85

גליון מס': 395 משפטים
א' אדר א' תשפ"ד (03/02/24)

Rav Hannanel Cohen,
Roch Yechiva 'Hokhmat Hahamim
et du Colel Orhot Moché

Possibilité d'écouter le cours de Maran Chlita en Direct ou en Replay sur https://www.yhr.org.il/video-ykr

Dimanche, 23 Chévat 5773

בית נאמן

COURS DE NOTRE MAITRE MARAN CHALITA

Sujets du cours :

Magnifiques et douces explications sur la Parachat Michpatim

« ו-אלה המשפטים » - « Et voici les lois »

" ואלה המשפטים אשר תשים לפניהם" - "et voici les lois que tu placeras devant eux" (Chémot 21:1). Pourquoi est-il dit "et voici" avec le Waw ? Parce que les choses commencent depuis avant cela (à la fin de la précédente section) : « ויאמר ה' אל משה כה תאמר אל בני ישראל, אתם ראיתם כי מן השמים דברתי עמכם. לא תעשון אתי אלהי כסף ואלהי זהב... מזבח אדמה תעשה לי, ולא תעלה במעלות על מזבחי » - "Hashem dit à Moché : Voici ce que tu diras aux enfants d'Israël : Vous avez vu que c'est du haut des cieux que je vous ai parlé. Vous ne ferez point des dieux d'argent et des dieux d'or... Vous me ferez un autel de terre, et tu ne monteras pas avec des marches sur mon autel" (Chémot 20:19-23). Toutes ces choses sont entre l'homme et Hashem. Et après cela, il est dit : "Et voici les lois" - celles qui sont entre l'homme et son prochain. Même les nations ont leurs propres "lois" dans les Sept Lois de Noa'h. Nous avons toujours pensé que cela faisait référence à des lois générales, pour qu'ils aient des tribunaux. Mais le Ramban (Béréchit 34:13) dit que ce n'est pas le cas, mais que chaque commandement ordonné aux Israélites, ces sont quasiment ces mêmes commandements qui ont été ordonnés aussi aux nations. Pas seulement des lois générales, mais qu'ils aient des lois claires. C'est une réponse à ceux qui nient et disent qu'il y a plusieurs similitudes entre les versets de "Et voici les lois" et les lois d'autrefois, de "Hamurabi" qui est Amraphel, roi de Shin'ar. Car en réalité, il s'agit des sept commandements des fils de Noa'h... et même parmi leurs lois, il y a des choses très cruelles. Une personne qui vole, on lui coupe la main ! Dans la Torah, il n'y a rien de tel. "Il doit restituer le double" (Chémot 22:3). La Guémara dit (Yebamoth 47b) qu'un fils de Noa'h est exécuté pour un vol représentant moins que la valeur d'une Pérouta (très petite valeur), tandis que chez les enfants d'Israël, tant que la valeur n'atteint pas une Pérouta, et même alors il n'est pas exécuté, mais il paie une amende ou il rembourse le double. Et cela dépend si c'est un vol en plein jour ou un vol de nuit.

"Le tribunal l'a vendu"

La première chose dont la Torah parle est : « כי תקנה עבד עברי » - "Quand tu achèteras un esclave hébreu" (Chémot 21:2). Pourquoi ? Parce que dans le monde antique, l'esclavage était une chose très courante. Un homme qui voulait un domestique, allait sur le marché des esclaves et choisissait un esclave. Et généralement, les esclaves avaient la moitié du corps nue pour qu'ils puissent être frappés dans le dos et voir s'ils avaient de la force... s'ils chancelaient bien ou pas. (C'est ainsi que j'ai vu écrit dans le livre d'histoire des Romains, ils les frappent dans le dos et disent : vous voyez, il chancelle bien, maintenant donnez-lui beaucoup de coups de fouet...). Donc les Juifs seraient-ils pareils ? Non. Un esclave hébreu n'est pas comme cela. La Torah a presque restreint l'esclavage jusqu'à la fin. "Il servira six années" (Chémot 21:2). Et comment l'acquiert-on ? Et est-ce qu'on le vend au marché ?! Il y a deux façons. Soit il a volé - "et il sera vendu pour son vol" (Chémot 22:2). Qu'est-ce qu'on fait aujourd'hui à quelqu'un qui vole et n'a pas d'argent ? Rien, il n'y a rien à faire, mettez-le en prison pendant vingt et un jours. Et ensuite, l'argent poussera pour lui ? Beaucoup d'argent poussera pour lui en prison... D'où le tirera-t-il ?! On le mettra encore une fois en prison. Et encore une fois. C'est ainsi que fonctionnent les lois des nations du monde. Mais selon la loi de la Torah, on ne fait pas comme ça. "S'il n'a pas de quoi payer, il sera vendu pour son vol". Qui veut acheter un esclave pour seulement six ans ? Il travaillera pour toi pendant six ans. Et ensuite, ils prendront l'argent de la vente de cet esclave et le donneront à celui qui doit recevoir l'argent (la personne qui a été volée), cela s'appelle "le tribunal l'a vendu".

"Il se vend lui-même"

Aussi, il y a celui qui se vend lui-même par nécessité, il est contraint par l'argent, et au lieu de vendre ses reins... (comme on le fait aujourd'hui) il se vend lui-même, il travaillera pour quelqu'un et sera vraiment un esclave. Un esclave hébreu n'a aucun degré de juridiction, comparé à un juif ordinaire. Si ce n'est qu'une seule chose. S'il a déjà une femme, il est permis à son maître de lui donner une servante cananéenne pour qu'elle lui apporte des enfants, et les enfants seront finalement ceux du maître. "Et à la septième année, il sortira librement" (Chémot

"Nous vous prions de respecter la sainteté du feuillet, ainsi de ne pas le transporter durant Chabbat"

All. des bougies	Sortie	R.Tam
Paris 17:42	18:51	19:37
Marseille 17:42	18:46	19:27
Lyon 17:39	18:45	19:28
Nice 17:33	18:38	19:19

לקבלת העלון
bait.nehoman@gmail.com

21:2). Certains se sont trompés et ont dit que "à la septième année" signifie la Chémita, mais ce n'est pas le cas ; "à la septième année" signifie la septième année, après ses six années d'esclavage.

« אם בגפו יבוא בגפו יצא » - "S'il est venu seul, il sortira seul"

« אם בגפו יבוא בגפו יצא » - "S'il est venu seul, il sortira seul" (verset 3). Que signifie « בגפו » - "seul" ? « בגדפו » - Avec le bord de son vêtement. S'il vient seul, célibataire, alors "il sortira seul". Mais s'il est marié "sa femme sortira avec lui". Que signifie "sa femme sortira avec lui" ? Les sages demandent (Kiddoushin 22a) : Mais est-ce que sa femme est entrée avec lui pour travailler ? Cela n'aurait aucun sens. Pourquoi sa femme travaillerait-elle ? L'homme est vendu comme esclave, mais pas sa femme. Donc on apprend d'ici que le maître est responsable des moyens de subsistance de la femme. Vous voyez à quel point il y a une grande différence entre notre Torah et les absurdités des nations du monde ! Il y a deux cents ans à peine, celui qui prenait un esclave, (des esclaves qui travaillaient dans les mines de charbon sous terre), eux et leurs femmes et leurs jeunes enfants à partir de l'âge de huit ans, tous devaient travailler, et le maître ne payait que l'esclave ! Et en ce qui concerne les autres, tu te débrouilles. Tu as un salaire - vas te casser la tête pour subvenir aux besoins de ta femme et de tes enfants. Dans la Torah, c'est l'inverse. La femme ne travaille pas, mais tu dois subvenir aux besoins de la femme, et tu dois le payer lui-aussi. Combien de lois ont été promulguées récemment, toutes tirées de la Torah, rien ne vient de chez eux !

"De quelle femme s'agit-il, hébreue ou cananéenne ?

« אם אדוניו יתן לו אשה » - "Si son maître lui donne une femme" (Chémot 21:4). Cela signifie que s'il est déjà marié, son maître peut lui donner une femme cananéenne. Mais qui a dit qu'elle est cananéenne ? Parce que s'il s'agissait d'une femme juive, comment peut-il être écrit plus tard "la femme et ses enfants seront à son maître" ? Comment ça elle sera à son maître ? Si elle est sa femme, une femme juive nécessiterait un divorce avec un Guet. [Voir Rashi.] Mais il s'agit en réalité de lui donner une servante cananéenne, car si elle donne naissance à des enfants, ces enfants [seront des esclaves] cananéens, car ils suivront leur mère.

« וילדה לו » sans le Daguèch

« וילדה לו בנים או בנות » - "Et elle donnera naissance pour lui, à des fils ou à des filles." Dans tous les livres, il est écrit "וילדה לו" avec un Daguèch. Mais le Radak dans son livre Mikhlol (page 79b) et le Léh'ém Ha-Bikourim (page 43a et page 64a. Je l'ai vu dans la source) disent : "וילדה לו" est sans Daguèch. Pourquoi est-ce sans Daguèch ? Il ne l'explique pas, car ça parraît forcé, et cela devrait-il être avec un Daguèch ? Mais il y a une raison ici. Nous trouvons qu'il est écrit à propos d'Avraham Avinou (Béréchit 16:15) : « ותלד הגר לאברם בן ויקרא אברם שם בנו אשר ילדה הגר ישמעאל » - "Hagar donna naissance à un fils à Avraham, et Avraham appela le nom de son fils qu'Hagar avait enfanté, Yichmaël". Ce n'est pas écrit "avait enfanté pour lui", mais seulement "et Avraham appela le nom de son fils qu'Hagar avait enfanté, Yichmaël ". Tandis que pour Yssh'ak Avinou, c'est écrit comme ça : « ויקרא אברהם את שם בנו הנולד לו אשר ילדה לו שרה יצחק » - "Et Avraham appela le nom de son fils, qui est né pour lui, qu'avait enfanté Sarah pour lui, Yssh'ak" (Béréchit 21:3). Pourquoi est-il écrit "qui est né pour lui" ici, et ici "le nom de son fils, qu'Hagar avait enfanté, Yichmaël " ? Parce qu'Yichmaël n'est pas né pour Avraham ! Il n'a aucune caractéristique de ses caractéristiques. Avraham Avinou est tout miséricorde, tout compassion, plein de toutes les bonnes qualités. Mais Yichmaël est un meurtrier, un homme sauvage, une main contre tous, un archer, comment pourrait-on dire "né pour lui" ?! Comment ça ! Il n'est pas né pour lui. Alors que Yssh'ak "est né pour lui". Yssh'ak est semblable à Avraham. Bien qu'il y ait une légère différence dans leurs caractéristiques, miséricorde et force, mais le reste, c'est tout la même chose. Tous deux sont Torah et tous deux sont saints. Ici dans notre sujet, les enfants qui naissent de la servante cananéenne, d'une part, sont "nés pour lui" (le mari hébreu), car il ne s'agit pas d'enfants qui sont des pécheurs, car leur père est juif, mais puisqu'à la fin, après six ans, "la femme et ses enfants seront à son maître", c'est pourquoi " וילדה לו" est sans Daguèch. Pour Yssh'ak Avinou, il est écrit : « אשר ילדה לו שרה » - "à qui Sarah a donné naissance pour lui" avec un Daguèch, car il est lié à son père, mais ici, ils ne sont liés à leur père que temporairement. [Et dans le H'oumach Beit Ne'eman, le Rav a ajouté une autre raison pour laquelle "elle donnera naissance pour lui" est écrit ici, car si l'esclave dit "j'ai aimé ma femme et mes enfants", il reste quelques années avec eux].

« "או" שפירושה "אם" » - "Ou" qui signifie "si"

Et si cet esclave dit qu'il ne veut pas partir, "j'aime mon maître" (verset 5), il me paie un bon salaire, il est un gentleman, me paie et me respecte. Et il veut aussi sa femme cananéenne, elle a de bonnes qualités. Il y a des Cananéens comme ça. La Guémara (Yoma 87a) dit que le serviteur de Rabban Gamliel (c'était son serviteur cananéen), était tellement doté de bonnes qualités et un grand érudit qu'il aurait pu être membre du Sanhédrin, s'il n'y avait pas eu la malédiction de Noa'h "Maudit soit Canaan, un serviteur des serviteurs, il sera pour ses frères" (Béréchit 9:25), il avait de bonnes qualités. Ici aussi, au sujet de l'esclave, sa femme cananéenne avait aussi de bonnes qualités. Il dit aussi qu'il aime ses enfants. Pourquoi devraient-ils aller à leurs maîtres ? Il veut continuer à être là. "Je ne sortirai pas libre", il veut rester là. La Torah ne convient pas à cela. Si vous voulez être esclave, vous avez un problème. Ils le présentent "à la porte ou au poteau". Qu'est-ce que "la porte ou le poteau" ? La porte qui est liée au poteau, une porte qui est debout et non tombée, ainsi l'ont interprété les sages (Kiddouchin 22b). Et qu'est-ce que "ou au poteau" ? Rabbi Zalman de Vilna a expliqué (Toldot Adam partie 1, fin de la section 4) que là "ou" signifie "si", comme : « או נודע כי שור נגח הוא » - "Si c'est connu que c'est un taureau qui encorne" (Chémot 21:36), ce qui signifie si.

Dédicacez le feuillet pour un proche, une reussite, un bon Zivoug, la Refoua chélema etc.
pour un don de 52€
Contactez: Pinhas Houri - Paris 06.67.05.71.91

Aussi : « או לאיל תעשה מנחה » - "Si c'est pour le bélier, tu feras une oblation" (Bamidbar 15:6). Il y a beaucoup de "ou" dans la Torah qui signifie "si". Donc, ici, l'intention est "et il le présente à la porte, si cette porte est attachée au poteau". Il ne faut pas prendre simplement une porte, la retirer de sa place, et lui dire : "Viens, je vais te fixer l'oreille avec une perceuse". Il ne faut pas faire ça, la porte doit être liée au poteau.

אָ – אָ – אָ – אָ – אִ

Tu lui fixeras l'oreille avec une perceuse, et tu lui feras un trou dans l'oreille. Pourquoi ? Parce que la Torah a dit "car les enfants d'Israël sont mes serviteurs" (Wayikra 25:55). Vous vous êtes déjà soumis en esclavage en Égypte pendant quatre cents ans. (Bien qu'ils n'aient travaillé en fait que deux cent dix, mais l'esclavage était si difficile comme s'ils étaient là-bas quatre cents ans). Vous voulez continuer à être esclave ? Vous avez un problème. Alors le poinçon lui rappellera sa bêtise, car le mot « מרצע » - « poinçon » a une valeur numérique de 400. Il le servira "à jamais" - si vous voulez l'esclavage, vous serez esclave pour toujours. Et les sages ont dit (Kiddouchin 15a) que ce n'est pas vraiment pour toujours, mais "pour toujours" signifie jusqu'au Yovel. Au Yovel, tout le monde sort, il n'y a rien à faire. Et "Yovel" ne signifie pas qu'il travaille cinquante ans, mais cela signifie que quand l'année du Yovel arrive, alors tous les esclaves sortent. Même celui qui a dit "j'aime mon maître, ma femme et mes enfants", cela ne l'aidera en rien. Il a fait comme Par'o : « אמר אויב ארדוף אשיג אחלק » - "l'ennemi a dit, je le poursuivrai, je le rattraperai, je partagerai" (Chémot 15:9) - א א א א. Et aussi lui, il commence tous ses mots par la lettre Aleph : « אהבתי את אדוני את אשתי » - "j'aime mon maître, ma femme". Es-tu comme Par'o ? Nous allons te perforer l'oreille avec une perceuse qui rappelle les années d'esclavage que vous avez passés chez Par'o, et quand le Yovel arrivera, ça suffit, tu sortiras.

Le monde de Yovel

Souvent, nous trouvons que le mot « העולם » fait allusion au Yovel. Il y a un Yéroushalmi (Bérakhot Chapitre 4 Halakha 1) qui parle de H'anna, qui priait longuement. Elle a dit à son mari à propos de son fils Chémouel – « עד יגמל הנער והביאותיו, ונראה את פני ה', וישב שם עד עולם » - "jusqu'à ce que le jeune garçon soit sevré. Alors je le présenterai devant l'Éternel et il restera là pour toujours" (Chémouel1, 1:22). Elle l'a amené au Temple à Shiloh et il est resté là pour toujours. Lorsque le prophète Chémouel atteignit l'âge de deux ans, elle le sevra et le porta à Shiloh. Pourquoi a-t-elle dit "pour toujours"? Elle aurait dû dire simplement "et il restera là". En disant "pour toujours", elle a abrégé ses jours. Il avait alors deux ans, et pour lui, "pour toujours" signifiait jusqu'à l'année du Yovel, alors, il a vécu cinquante-deux ans. Parfois, une personne prolonge sa prière et se trompe. "C'est pourquoi tes paroles doivent être peu nombreuses" (Kohélet 5:1). Le Ibn Ezra a un chapitre entier dans Kohélet, un long passage sur les poètes de son époque. Il dit que parfois, ils écrivent des choses inutiles, écrivent dans un style incompréhensible. Il faut écrire dans une langue claire. Il a dit, regardez le Rav Sa'adia Gaon, il a deux prières, toutes en langage clair et en langue biblique, des mots clairs et compréhensibles. C'est ainsi qu'il faut écrire, ne fais pas de poésie dans une langue profonde et ambiguë, qui pourrait avoir plusieurs interprétations. Il n'est pas bon d'agir ainsi.

Que signifie la phrase : "elle ne sortira pas comme sortent les serviteurs" ?

« וכי ימכור איש את בתו לאמה לא תצא כצאת העבדים » - "Si un homme vend sa fille comme servante, elle ne sortira pas comme sortent les serviteurs" (verset 7). Il y a ici de nombreuses interprétations, mais le sens littéral est comme l'a écrit le Ibn Ezra. Que signifie "elle ne sortira pas comme sortent les serviteurs" ? Comme les serviteurs hébreux qui sortent après six ans. Rachi a dit que la fin de la phrase fait référence à un serviteur cananéen, mais nous n'avons pas encore abordé le cas d'un serviteur cananéen, donc le sens littéral semble plus correct, comme l'a dit le Ibn Ezra, que le verset parle des serviteurs hébreux. Elle ne sortira pas comme les serviteurs après six ans. Pourquoi ? Voyons : pourquoi la Torah a-t-elle permis à un homme de vendre sa fille comme servante ? Pourquoi la Torah a-t-elle agi ainsi ? Dans les familles pauvres, il y a beaucoup d'enfants et certains sont dans le besoin sans pouvoir subvenir aux besoins de leur famille. Le fils peut travailler avec son père et aider. Mais la fille est à la maison et c'est tout. Il faut lui trouver un travail qui rapporte de l'argent. Comment va-t-elle travailler ? Elle trouvera une bonne famille et travaillera là-bas, et elle apprendra aussi les coutumes des familles honorables. Ensuite, peut-être qu'elle trouvera grâce aux yeux du maître et qu'il la prendra pour femme, ou elle trouvera grâce aux yeux de son fils et il la prendra pour femme. Cela pourrait complètement changer sa vie, « מבירא עמיקתא לאיגרא רמא » (selon Haguigua, page 5b). Voici la signification du verset "elle ne sortira pas comme sortent les serviteurs". Quand elle apporte des signes de jeunesse, à l'âge de douze ans - douze ans et demi, le maître doit décider, si elle a trouvé grâce à tes yeux, tu la prends toi-même ou tu la donnes à ton fils. Et sinon - elle sortira en liberté. Une jeune fille qui a atteint l'âge de jeunesse, ainsi dit la Guémara (Kiddouchin page 14b). "Elle ne sortira pas - elle n'attendra pas six années, comme le moment de la sortie des serviteurs". Pourquoi ? Parce qu'un homme ne vendra pas sa fille à l'âge de trois ans, que peut-elle faire à cet âge ? Juste pleurer tout le temps... Mais il la vendra à sept, huit, neuf ans, quand elle pourra servir et faire quelque chose dans la maison. Quand elle atteindra la fin des six ans, elle aura déjà quinze ans. C'est pourquoi avant cela, dès l'âge de douze ans et demi, treize ans, elle sortira déjà avec les signes. Et ainsi de suite, la suite du verset colle très bien. « אם רעה בעיני אדוניה אשר לא יעדה » - "Si son maître n'est pas satisfait d'elle" (verset 8) - il n'a pas voulu la désigner, "elle devra être rachetée" - ils peuvent, dans une certaine mesure, lui payer le prix de la servante. Ils vérifient combien d'années elle a travaillé pour lui, combien d'argent il leur a donné pour elle ; et ils lui rendront l'argent qu'il reste, à condition qu'il la libère (voir Rachi). Par exemple, s'il l'a achetée pour six cents shekels pendant six ans, et soudain, après trois ans, il ne la désire pas, ils lui rendront trois cents shekels et il la

libérera. La Torah conjugue le verbe avec une forme active « והפדה » - "Il l'a rachètera" - il l'aidera à se racheter. Mais son père ne pourra pas la vendre à un étranger [c'est-à-dire à un autre homme], après l'avoir déjà vendue - il l'a vendue à quelqu'un, une fois suffit et pas plus.

Comme le droit des filles sera fait pour elle

« ואם לבנו ייעדנה - האדון - כמשפט הבנות יעשה לה » - "Et si à son fils, il la destine - son maître - "selon le droit des filles on agira pour elle". Il ne doit pas la mépriser parce qu'elle était autrefois sa servante, mais s'il prend une autre femme, il doit lui donner "sa part de vêtement et son droit conjugal" - il doit lui fournir de la nourriture, des vêtements, et son devoir conjugal. Il est évident qu'un homme ne doit pas mépriser sa femme parce qu'elle était autrefois une servante. "Et si ces trois choses ne lui sont pas faites, elle partira gratuitement, il n'y aura pas de remboursement". Que signifie "elle partira gratuitement" ? Si elle a atteint les signes de la jeunesse, elle part gratuitement sans aucun paiement.

Béni soit Hashem pour toujours, Amen WéAmen.

Cette semaine, le cours est donné par le grand Gaon, Rabbi Masslia'h Haï Mazouz Chalita, à la tête des institutions dans la Yéchiva « Kissé Rah'amim »

'Erev Tov et Chavoua Tov. Avec la permission de notre maître, le chef de l'institution, que ses jours soient prolongés dans le bien-être et ses années dans la douceur, en bonne santé physique et mentale, même s'il n'est pas ici, son honneur est ici. Nous allons dire un mot sur la Paracha. Il est écrit : "Ytro, prêtre de Midian, beau-père de Moché, apprit tout ce que Hashem avait fait pour Moché et pour Israël, son peuple, qu'Hashem avait fait sortir Israël d'Égypte" (Chémot 18:1). Rachi dit qu'il a eu sept noms. Il y a dans le Tanakh, sept noms pour Ytro : Ré'ouel, Yéter, Ytro, Hovav, H'éver, Kéni, et Poutiel. Par exemple, dans Chofétim (4:11) il est écrit : "De la famille de Hovav, beau-père de Moché" et ainsi de suite pour tous les autres noms, il y a des sources. Notre maître, le chef de l'institution (dans le H'oumach Beit Néeman), dit que la Paracha de Ytro commence au chapitre 18, et ces sept noms sont tous allusifs à ces deux mots : « פרק י"ח » - « chapitre 18 ». La lettre P"eh c'est Poutiel, R"ésh c'est Ré'ouel, K"ouf c'est Kéni, Y"oud c'est à la fois Ytro et Yéter, et H"éit c'est à la fois H'ovav et H'éver. Le chapitre 18 est le chapitre où commence la Paracha, et en lui, sont allusifs tous les sept noms qu'a eus Ytro. Notre maître, le chef de l'institution, a ajouté que nous savons que la première convertie mentionnée explicitement dans le Tanakh est Ruth. Bien sûr, il est écrit sur Batya "la fille de Par'o descendit pour se baigner dans le Nil" (Chémot 2:5), et nos sages (Méguila 13a) interprètent qu'elle descendait pour se purifier des idoles de la maison de son père. Mais la première convertie mentionnée explicitement dans le Tanakh est Ruth la Moavia. Et de même, le premier converti (גר צדק) que nous voyons dans la Torah est Ytro. « וישמע יתרו » - "Ytro entendit". Chaque juif est obligé d'observer les 613 miswotes. Mais parmi eux, il y a sept commandements auxquels tout fils de Noa'h est obligé de respecter. Donc, un Juif a 606 commandements de plus que tout autre homme dans le monde. Par conséquent, Ruth, qui s'est convertie, a accepté sur elle-même essentiellement 606 miswotes de plus, comme la valeur numérique du mot « רות » - Ruth, et Ytro a aussi les mêmes lettres que dans le prénom Ruth, mais il a une lettre supplémentaire Y"oud, .Cela vient pour faire allusion au fait qu'il y a les Dix Commandements à l'intérieur de sa Paracha, donc la lettre supplémentaire Y"oud vient pour faire allusion à cela. (Voir Ba'al Hatourim).

Il y avait un Avrékh qui voulait, le jour de la Brit Mila, donner à son fils un nom, et sa femme voulait un autre nom. Il a dit : Quel est le problème ? Nous l'appellerons par deux noms. Sa femme est venue et a dit : Non, j'ai entendu d'un certain Rav, qu'il est interdit de l'appeler par deux noms. Il y a un danger à l'appeler par deux noms si on ne l'appelle pas ensuite tout au long de sa vie par ces deux noms ensemble. Il lui a dit : Chez nous, il est accepté d'appeler par deux noms, trois, quatre, cinq, six et sept noms... Alors pourquoi soudainement dire que c'est interdit ? Elle répondit : Non, c'est un danger. Dans peu de temps, ce sera la Brit Mila, et c'est important d'avoir la paix à la maison, alors que faisons-nous maintenant ? Lui dit ceci et elle dit cela. Il a appelé Maran le Roch Yéchiva. Il lui a répondu immédiatement : Au sujet de Moché Rabbenou, nos maîtres disent (Méguila 13a) qu'il a été appelé par sept noms, et malgré cela, dans toute la Torah, son nom apparaît généralement comme Moché seulement, on ne l'appelle pas par tous les sept noms ensemble ; donc tu vois qu'il est possible d'appeler quelqu'un par un seul nom, même s'il a plusieurs noms, alors il n'y a rien de mal à cela. Et j'ai vu dans le livre de Rabbi Eliezer Papo, (non pas dans le livre Pélé Yo'ets, mais dans un autre de ses livres - Orot Eilim, lettre 576), où il écrit que si un homme a des enfants qui ne vivent pas, qu'Hashem nous en préserve, on peut l'appeler par deux noms. On sait qu'à Djerba, il y avait beaucoup de morts d'enfants, et donc peut-être c'est pour cette raison qu'ils leur donnaient deux ou trois noms, car parfois ces noms influent pour le bien, et ils font que l'homme ait de plus en plus de mérites. De toute façon, nous avons vu que Moché Rabbenou a été appelé par plusieurs noms. Mon plus jeune fils a deux prénoms, il s'appelle Eliahou, et aussi Emmanuel. Avant sa naissance, ma femme n'arrivait plus à donner naissance, nous avons fait des traitements coûteux en dizaines de milliers de shekels et ils n'ont rien donné. Et puis une fois, j'ai vu la nuit dans un rêve un érudit, et il m'a dit : Je suis Natan Borgel, l'auteur du livre "Hok Natan". Tu as dit que tu appellerais ton fils sur le nom de mon fils - Eliahou. Quelle est l'histoire ? J'étudiais à la Yéchiva, le chapitre "Chénayim Oh'azin", et je consultais tous les commentateurs, du plus petit au plus grand. Chaque fois que je voyais une difficulté avec laquelle les commentateurs avaient du mal, je consultais le livre Migdénot Natan, et il apportait souvent des explications droites et pointues, ce que personne avant

Dédicacez le feuillet pour un proche, une reussite, un bon Zivoug, la Refoua chélema etc.
pour un don de 52€
Contactez: Pinhas Houri - Paris 06.67.05.71.91

lui n'avait écrit. L'auteur est Rabbi Eliahou Borgel, le fils de Rabbi Natan Borgel. Il l'a écrit à l'âge de douze ans. J'étudiais alors le chapitre "Chénayim Oh'azin" avec son livre et j'étais fasciné par la profondeur de cet enfant. Quel enfant sage et intelligent ! "Un arbre chargé de fruits". C'était quelque chose d'incroyable. Alors j'étais tellement impressionné, que je disais : quand j'aurai un fils, je l'appellerai Eliahou, au nom de ce sage, l'auteur de Migdénot Natan. Alors il m'a dit [dans le rêve], Rabbi Natan Borgel : Tu as promis d'appeler ton fils au nom de mon fils Eliahou ? Je lui ai dit : Oui, mais jusqu'à ce qu'il soit là, le jour où j'aurai le mérite qu'un fils vienne au monde, je l'appellerai comme ça. Parce que plusieurs années se sont écoulées depuis que j'ai dit cela. Il m'a dit : Oui, tu as raison, je t'ai dit que lorsque tu aurais un fils, tu l'appellerais ainsi. Je lui ai répondu : Oui, avec l'aide d'Hashem, lorsque j'aurai un fils, je l'appellerai Eliahou. Et je me suis réveillé. À ce moment-là, nous ne savions toujours pas que ma femme était enceinte du tout. Après quelques jours, nous avons vérifié, et en effet elle était enceinte. Je lui ai dit : Cette fois-ci, ne t'inquiète pas, cette fois-ci l'enfant vivra. Elle m'a dit : Qui t'a dit ça ? Je lui ai dit : C'est ainsi que j'ai rêvé. Est-ce que ce rêve serait venu pour rien ? Je l'ai dit il y a quelques années, et maintenant soudainement il vient dans un rêve ? Pourquoi maintenant ? C'est donc sûr que cet enfant vivra. Cela s'est en effet passé de cette manière, Baroukh Hashem. Quelques mois avant la naissance, le grand-père de ma femme, de sainte mémoire, Rabbi Emmanuel Trabelsi est décédé. Et par respect pour mon beau-père, je voulais l'appeler par son nom. J'ai alors demandé à Maran le Roch Yéchiva, quel nom devrais-je lui donner en premier, Eliahou Emmanuel, ou l'inverse ? Et le Rav m'a dit : "Ce que j'ai promis, je le tiendrai" (Yona 2:10), tu l'appelleras Eliahou en premier, et Emmanuel ensuite. Je lui ai demandé : Et après cela, comment devrions-nous l'appeler à la maison ? Il m'a dit : Tu devrais insister pour l'appeler Eliahou. Et ensuite les deux noms sortiront à l'extérieur et tu verras, le nom qui sera accepté - sera accepté. Et si ta femme veut l'appeler Emmanuel d'après le grand-père, elle l'appellera, tu n'as pas besoin de t'opposer à elle. Chacun fera ce qu'il doit faire, c'est tout à fait correct. Mais toi, tu l'appelleras Eliahou, et c'est le premier nom. En effet, nous l'avons appelé "Eliahou Emmanuel". On voit d'ici la puissance des grands de la Torah. Tu peux voir comment un homme investit dans son enfant - un enfant de douze ans ! Il écrit de tels nouveaux commentaires que tu vois parfois comment il résout les difficultés des commentateurs de manière incroyable. C'est ce qu'on appelle "l'âme qui travaille, elle travaille pour lui" (Michlé 16:26), quand un homme travaille dans la Torah comme il se doit, il atteint toutes les grandes choses du monde. Seul un homme qui travaille dans la Torah comme il se doit, parvient à cela.

Mon maître et rabbin, le grand rav Moché Halevi, que sa mémoire soit bénie, a dit : La Torah dit "Ytro, le prêtre de Madian, entendit" et Rachi dit : « qu'a-t-il entendu pour être incité à venir? L'ouverture de la mer Rouge et la guerre contre Amalek ». Et en apparence, pourquoi a-t-il été impressionné par ces événements plus que par toute l'affaire de la sortie d'Égypte ? Notre maître, le Rav explique que Ytro a appris d'ici la puissance du repentir. Ytro était un prêtre de Madian, et bien qu'il ait maintenant abandonné toutes les idoles, il a quand même pensé dans son cœur : Pourquoi me recevront-ils ? Comment peut-il y avoir de la repentance dans le monde ? Les sages disent (Pessahim 54a) que la repentance a été créée avant la création du monde. Pourquoi ? Parce que selon la raison, ce n'est pas quelque chose qui devrait être. Qu'est-ce que la repentance ? Une personne qui a tué quelqu'un, peut-elle réparer et lui rendre sa vie ? Impossible. Une personne qui a péché a endommagé les mondes supérieurs. Comment une personne peut-elle réparer une telle chose ? Mais quand Ytro a vu la division de la mer Rouge, il reprit courage. En effet, lors de l'ouverture de la mer Rouge, il y avait une accusation contre Israël. Les anges ont demandé : Ceux-ci (les Égyptiens) servent des idoles et ceux-ci (les juifs) servent des idoles. Pourquoi le Saint-Béni-soit-Il les sauve-t-il ? Et malgré cela, nous avons vu que le Saint-Béni-soit-Il les a sauvés, et il n'a pas tenu compte du fait qu'ils étaient autrefois idolâtres. Alors, Ytro a vu ici la force du repentir. Et la même chose avec la guerre contre Amalek. Pourquoi Amalek est-il venu ? Parce qu'ils ont relâché leurs mains de la Torah. C'est ce qui est écrit "רפידים-Refidim" (Exode 17:8), et les sages enseignent (Sanhédrin 106a) qu'ils ont relâché leurs mains de la Torah. Ytro a dit : "Ils ont relâché leurs mains de la Torah", et malgré cela nous avons vu que le Saint-Béni-soit-Il les a sauvés et les a aidés. Donc on voit d'ici que le Saint-Béni-soit-Il accepte la repentance. Et donc, quand je viendrai, le Saint-Béni-soit-Il acceptera également mon repentir. C'est pourquoi il est venu. (Cité dans Hizkou 2:310). Mon père, notre maître le rabbin Tsémah, shalita, dit une merveilleuse chose. Que voyons-nous dans la guerre contre Amalek ? "Yehoshoua affaiblit Amalek et son peuple au fil de l'épée" (Exode 17:13). Et le Saint-Béni-soit-Il n'aurait-il pas pu les aider à vaincre Amalek et à le détruire complètement ? Pourquoi ensuite "Car j'effacerai le souvenir d'Amalek de dessous les cieux" (Exode 17:16), le nom du Saint n'est-il pas complet et le trône n'est-il pas complet jusqu'à l'élimination totale de ce peuple ? Pourquoi, en fait, le Saint-Béni-soit-Il ne les a-t-il pas aidés à le détruire complètement ? Il y a plusieurs raisons à cela. Une des raisons est que le Saint-Béni-soit-Il suit exactement la règle « mesure pour mesure ». Et qu'est-ce qu'Amalek voulait faire en fait ? Il savait qu'il ne pouvait pas vaincre le peuple d'Israël, mais il voulait refroidir le bain (Midrash Tan'houma Ki Tetse 10), il voulait que le monde n'ait pas peur de combattre Israël. Affaiblir la force d'Israël. C'est pourquoi le Saint-Béni-soit-Il le lui a payé comme ça. Il ne l'a pas anéanti, mais Amalek continuera à exister dans le monde. Mais "Yehoshoua affaiblit Amalek" - il sera, mais faible. Toute nation qui le veut, peut se nourrir de lui, peut le prendre, peut lui répondre, peut le détruire. Pourquoi cela ? C'est la "règle de mesure pour mesure". Et c'était l'émerveillement de Ytro . Il a dit : "Maintenant je sais que l'Éternel est plus grand que tous les dieux, car ce qu'ils leur ont fait leur a été fait" (Exode 18:11), dans la marmite dans laquelle ils ont été cuisiné, ils ont été bouillis. Quand deux pays se battent, alors chaque pays dès qu'il peut frapper son ennemi, il le frappe. Et comment le frappe-t-il ? Avec tout ce qu'il a et avec ce qui en sort. Mais le Saint-Béni-soit-Il - "Maintenant je sais que l'Éternel est plus grand que tous

les dieux, car ce qu'ils leur ont fait leur a été fait" - dans la même affaire qu'il a faite, l'Éternel savait qu'il avait le pouvoir de faire exactement de même, et c'est une chose très grande. Ici, on voit la puissance du Saint-Béni-soit-Il. (Cité dans Hizkou 2:312).

Les Sages disent (Haguiga 12a) que lorsque le Saint-Béni-soit-Il a créé le monde entier, Il a créé le soleil et les luminaires de sorte que l'homme puisse voir au loin. Mais le Saint-Béni-soit-Il a vu que les mécréants utiliseraient cela pour le mal, donc que fit-il ? Il est allé et a caché cette lumière pour les justes dans l'avenir. Où l'a-t-il cachée ? On dit, dans les livres, qu'il l'a cachée dans la Torah sainte. C'est là qu'il a caché cette chose. Il y a quelque chose d'intéressant écrit dans les traités, qu'il y avait ceux qui disaient à un enfant : "Récite-moi un verset" - dis-moi un verset. Et l'enfant ne faisait pas de calculs, ce qui lui venait à l'esprit à ce moment-là, il répondait, et de là, ils savaient quoi faire. C'est-à-dire qu'avant d'entreprendre un projet, ils interrogeait un enfant, et en fonction de la réponse, ils agissaient. Et la question est de savoir si cela est permis ou interdit d'agir ainsi? Alors beaucoup des Rishonims ont écrit que cela était permis, nous avons trouvé ainsi des traités explicites écrivant que cela était permis. Mais, selon les paroles du Rambam, il semble qu'il est interdit à l'homme de faire une chose selon un verset. Demander "Récite-moi un verset" et agir en fonction de ce qu'il répond, c'est interdit. Ainsi écrit le Rambam dans les lois sur l'idolâtrie. C'est également appelé "Ne pas faire usage de sorcellerie ou de voyance" (Lévitique 19:26). C'est une divination. Maran, dans le Kessef Michné, s'étonne des paroles du Rambam, car nous avons trouvé de nombreuses situations organisées là où des sages demandaient à un enfant et lui disaient : "Récite-moi un verset" ? Mon maître y répond de plusieurs manières. Une première, c'est que parfois la question ne concerne pas exactement ce que je veux faire, mais quelque chose qui est annexe, et c'est ensuite que je le fais, et cela est permis. Et Maran donne une autre réponse, si l'homme a déjà des doutes, il a plusieurs considérations et plusieurs arguments pour faire ou ne pas faire, et ce verset n'est qu'un ajout et une aide pour confirmer son choix, cela est permis. Ainsi, Maran explique la logique du Rambam. Ce qui est intéressant, c'est que nous avons notre maître le Hidah (Rabbi Haim Yosef David Azulai) dans Shiyurei Berakha (Yoreh De'ah 179:6) qui cite le Maharikash - Rabbi Yaakov Castro, qui était de la génération du Maran Beth Yossef et a séjourné dans sa maison, et il est décédé en 5370 (trente-cinq ans après Maran Beth Yossef) et qui écrit ainsi (il le copie) : "Il me semble qu'il est permis à tout le monde d'ouvrir la Torah, au hasard,pour voir ce que verset en question annonce, car c'est notre vie. Et comme nous le trouvons avec Yochiya qui a fait cela en trouvant un rouleau de Torah abandonné sur ce verset, et ainsi de suite." (C'est-à-dire et ainsi le monde fonctionne). Et le Hidah ajoute que dans le recueil de Midrashim Bereishit Rabbah, il est écrit : "Si vous avez demandé un conseil à la Torah, prenez-le." Et ainsi dit-il "Je parlerai de tes lois et je regarderai tes chemins" (Psaumes 119:15). J'étudie la Torah, et par cela "je regarderai tes chemins", je verrai ce qui est la voie et la chose appropriée pour moi à faire. Et le Hidah écrit dans ces mots : "Et il semble que prendre un conseil de la Torah, il est possible que dans l'ensemble il soit permis d'ouvrir la Torah pour voir le verset qui se présente" et le Hidah écrit encore : "Et j'ai trouvé dans un pamphlet manuscrit de Rabbi Eliahou Cohen (auteur de Shevet Mussar) qui a écrit : J'ai reçu de mes maîtres, que quand ils voulaient faire quelque chose et étaient indécis s'ils devaient le faire ou non, ils prenaient un Humash ou un Vingt-quatre (allusion à la Bible qui a vingt-quatre livres), ils l'ouvraient et voyaient au début de la page quel verset venait, et selon ce que cela montrait, ils agissaient. Et on trouve qu'ils consultaient la Torah pour savoir quoi faire dans tous leurs domaines. Et cela-même est un signe de leur parole "Prendre conseil de la Torah", montre de la permission de le faire ainsi, et cela n'est pas assimilé à une « utilisation » de la Torah. Ce sont les mots de notre maître le Shevet Mussar. Et le Hidah continue en disant que nos sages (dans le Midrash que nous avons mentionné ci-dessus) ont enseigné cela, que bien qu'ils aient dit dans les Sifrei "ne demandez pas par les sorts" car il est écrit "vous serez intègre" (Deutéronome 18:13), dans un cas comme celui-ci, ils ont permis. Et aussi le Maharikash écrit là-bas auparavant, que pour tout le monde cette chose est permise.

Il y a un livre du Hid"a - "Shiurei Berakha HaMlukat" , et là il cite les paroles du Rambam dans la Teshuva. Le Rambam dans une Teshuva, dans un manuscrit imprimé au début du livre de Ma'aseh Rokeah, écrit ainsi : « Il n'est pas approprié d'ouvrir un Houmach, selon les méthodes des païens, et celui qui est désigné comme le représentant de la communauté et qui le fait, on ne doit pas l'annuler de sa fonction

, pour autant, et ne pas le frapper. Cela signifie que bien que cela ne soit pas correct, il est possible qu'il ne soit pas sanctionné et qu'on ne le frappe pas. Il en découle donc qu'il n'est pas correct d'ouvrir un livre et de se comporter selon lui. Mais le Hid"a dit à ce sujet que l'intention du Rambam est que seul celui qui le fait comme les païens qui récupère des écrits et ensuite ils vont voir quelqu'un pour donner conseil, et en font beaucoup de bruit, c'est pas génial. Et c'est l'intention du Rambam de ne pas le faire. Mais une personne qui le fait seul, pour soi, c'est correct. C'est ainsi que le Hid"a dit que vous pouvez prendre un livre de Torah ou des Prophètes et des Écrits ou d'autres livres saints, et "l'ouvrir", cela s'appelle consulter la Torah, et cela est permis. À ce sujet, il est dit "Dans Tes prescriptions, je méditerai, et je considérerai Tes voies". Seulement, selon les paroles du Hid"a concernant l'explication des paroles du Rambam, il ressort qu'il ne faut pas en faire un grand bruit, comme ceux à la radio qui font un programme où on peut leur poser toutes sortes de questions, et ouvrent la Bible pour eux. De cette réponse du Rambam, il semble que ce ne soit pas correct, mais si une personne ouvre un livre de Torah et similaire et réfléchit et voit, et prie devant le Tout-Puissant pour qu'Il illumine ses yeux pour trouver la bonne réponse, ces choses sont permises et il n'y a pas de souci du tout, comme le Hid"a écrit que cela est accepté par tous.

Dans notre parasha, nous avons appris sur le don de la Torah. Et le Talmud dit dans le traité Shabbat (page 87a) que Moché notre maître, que la paix soit sur lui, a fait trois choses de son propre chef, et le Saint-Béni-Soit-Il les lui a approuvé. L'une de ces choses, est que le Saint-

Dédicacez le feuillet pour un proche, une reussite, un bon Zivoug, la Refoua chélema etc.
pour un don de 52€
Contactez: Pinhas Houri - Paris 06.67.05.71.91

Béni-Soit-Il lui a dit "Vous vous sanctifierez aujourd'hui et demain" (Exode 19:10), c'est-à-dire que dans deux jours, il y aura l'événement du mont Sinaï. Mais, Moché notre maître a ajouté un jour supplémentaire, et leur a dit : "Soyez prêts pour dans trois jours" (ibid., verset 15). Et en apparence, comment peut-il ajouter un jour de plus ? Mais il l'a ajouté de son propre chef, et le Saint-Béni-Soit-Il fut d'accord avec lui. Et qui a dit qu'Il a accepté ? Le Talmud dit que nous avons vu en pratique que la Shekhina n'est descendue que après le troisième jour. Ensuite, le Talmud demande : "d'où Moché a -t-il fait cette déduction ?" Le Talmud répond ainsi : Voici, le Saint-Béni-Soit-Il a dit "aujourd'hui et demain", et cela signifie que "aujourd'hui" est comme "demain". De même que "demain" a sa nuit avec lui, ainsi "aujourd'hui" a sa nuit avec lui, et par conséquent il doit y avoir des jours entiers, chacun d'eux de vingt-quatre heures, et donc, comment puis-je leur dire que ce sera dans deux jours, il doit y avoir quarante-huit heures, et le jour numéro un a déjà commencé. Donc, nécessairement, selon sa volonté, en plus du jour, il y a encore quarante-huit heures. Et donc il leur a dit "Soyez prêts pour trois jours", attendez encore un jour supplémentaire. Et le Saint-Béni-Soit-Il a accepté avec lui, car en réalité la Sainte Shekhina n'est descendue que trois jours plus tard, jusqu'ici les paroles du Talmud. Les Tosafot là-bas (sous le mot "aujourd'hui") trouvent une grande difficulté : plus haut, le Talmud a dit que Moché a ajouté de son propre chef, mais ici, tu vois que ce n'est pas de son propre chef. Il avait une raison ! Et les Tosafot se justifient en disant : en vérité, il l'a fait selon une déduction. Et pourquoi cela s'appelle-t-il "de son propre chef" ? Parce que cela n'a pas été dit clairement par le Saint-Béni-Soit-Il. "De son propre chef" ne signifie pas qu'il a fait des choses en contradiction avec ce qu'il pensait que le Saint-Béni-Soit-Il lui avait ordonné, à Dieu ne plaise et que cela ne soit pas ! Mais l'intention est que le Saint-Béni-Soit-Il lui a ordonné, et il a approfondi sa recherche avec sa propre pensée, et est arrivé à la conclusion que c'est la volonté du Saint-Béni-Soit-Il, et par conséquent il a ordonné au peuple en conséquence. Alors, qu'est-ce que "de son propre chef" ? Selon ce qu'il a réfléchi avec sa propre pensée. Nous apprenons d'ici combien il faut travailler dur dans l'étude de la Torah, car le Saint-Béni-Soit-Il aurait pu lui dire explicitement trois jours, mais il lui a dit "et sanctifiez-vous aujourd'hui et demain". Et Moché devait donc réfléchir et en arriver à sa propre conclusion que cela signifiait trois jours. Et imaginons, que se serait-il passé si Dieu ne plaise, Moché n'avait pas atteint la conclusion qu'il fallait. Que se serait-il passé si Israël avait attendu la remise de la Torah après deux jours, et rien ne se serait passé, et soudain, le troisième jour, alors qu'ils n'étaient pas du tout prêts pour l'événement du Mont Sinaï, la Torah aurait été donnée... Mais, Moché notre maître examina et examina et en conclut que c'était la volonté de D.ieu. Et par la suite, il proclama et ordonna à tous selon la décision de la loi qu'il avait étudiée et la conclusion à laquelle il était parvenu. Pourquoi ? Parce qu'il a travaillé dur dans son étude de la Torah et en est arrivé là. Ce n'est pas qu'il disait des choses de son propre chef, mais qu'il approfondissait les choses ! En réalité, pourquoi D.ieu ne lui a-t-il pas dit les choses de manière plus simple, ou pourquoi Moché n'a-t-il pas demandé à D.ieu ? Nous apprenons d'ici que c'est la voie de la Torah qui n'est atteinte que par le travail ! Sans travail dans l'étude de la Torah, on ne la recevra pas ! D.ieu ne lui dira pas des choses claires et évidentes, non et non ! Il dira des choses obscures, et toi tu devras t'y plonger et en tirer ta propre conclusion. Celui qui pense que la Torah est facile, et pense qu'il la recevra gratuitement, il ne la recevra pas ! Seulement quand une personne travaille durement dans l'étude de la Torah sainte, seulement alors il la recevra. De là, on doit apprendre combien une personne doit travailler. Et bien sûr, même après que quelqu'un a travaillé dans l'étude de la Torah, il ne doit pas se précipiter pour enseigner sur cette base ! Car il doit être prudent et consulter beaucoup de livres de décision et de commentaires. Et c'était toujours la voie des sages de l'Espagne. C'est ce que le génie Rav Pealim écrit dans son introduction (à l'ouvrage 1), que « nous, les sages d'Espagne, n'inventons pas les choses selon une question ou une réponse, mais nous nous efforçons toujours que chaque chose ait une source. Quelle est la source de ces choses, et trouver d'autres collègues qui acceptent votre point de vue. Ce n'est pas suffisant d'avoir une certaine compréhension. Et c'est différent des recueils de questions et de réponses des sages qui ne sont pas des sages séfarades , ils se contentent d'avoir une question ou une réponse ou une explication ou une preuve de la Guemara, et selon cela ils décident. Sur cela, écrit le Rav Pealim que les sages séfarades ont une autre voie. Chaque chose doit être appuyée par d'autres décideurs et d'autres arguments. Il est écrit "Ne t'appuie pas sur ta propre intelligence" (Proverbes 3:5), aussi sage et intelligent que tu sois, quand même "Ne te fie pas à ton intelligence".

Il y a une loi très intéressante qui est bizarrement peu connue. Le Ramah écrit (Yoré Déa chapitre 282 alinéa 7) "On ne doit pas poser un Séfer Torah sur ses genoux et poser les deux mains dessus." Et le Ramah continue et écrit : "Il me semble que c'est également le cas pour d'autres livres." C'est-à-dire qu'il est interdit à une personne de poser ses mains sur le livre. Et le maître, Ich Matsliah, a toujours recommandé cela avec le verset "Ne t'appuie pas sur ta propre intelligence", ton intelligence, c'est la Torah sainte, sur laquelle - ne t'appuie pas. Et il était très strict à ce sujet. Le Roch Yechiva raconte qu'à l'âge de 7 ans et demi, il étudiait la Guemara, les commentaires, et écrivait des nouveaux commentaires, du matin au soir. Et le maître avait besoin de lunettes, et à son époque il n'y avait pas de lunettes pour les enfants. Et alors, ils avaient dans la maison de grandes Guemarotes de Vilna. Quand il devait analyser le haut de page, il s'appuyer sur la Guemara pour voir ce qui y était écrit en haut. Et son père, lui rappelait l'interdiction de s'appuyer sur un livre de Torah. Cela abîme le livre. Quand il demandait à son père comment faire pour lire ce qu'il y avait en haut de page, il lui conseilla de prendre le livre dans ses mains pour cela. Ce qui nous enseigne le respect à avoir pour la Torah.

Je me rappelle qu'une fois, Rosh Yechiva était en cours et a vu un livre "Dikdukei Soferim" (c'est une vieille histoire, il y a environ trente ans...). Aujourd'hui, il y a "Dikdukei Soferim" dans la taille d'un livre standard. Mais, à cette

époque le livre "Dikdukei Soferim" était grand et énorme, et aussi très épais (jusqu'à aujourd'hui il se trouve dans la bibliothèque de l'école), et sa couverture était déchirée. Et le Roch Yechiva a dit : "Il faut le relier." Mais aucun des étudiants ne le reliait. Alors après un certain temps, ils ont apporté à nouveau le livre en cours au Roch Yechiva et le rabbin a dit à nouveau qu'il fallait le relier. Ensuite, le Rav a vu qu'il avait dit deux fois et personne ne l'avait relié, alors la fois suivante, le Rosh Yeshiva est venu lui-même, a apporté de la colle et devant tous les étudiants avant le cours, a pris le livre et l'a collé, et a dit : "Qui est honorable ? Celui qui honore la Torah !" Mais, à priori, ce n'est pas au Rosh Yechiva de faire cela? Non ! C'est mon honneur de respecter la Torah ! Nous avons tous tremblé et nous sommes sentis honteux. Parce que nous avions comme honte de faire cela parce que nous ne "reliions" pas. Alors que le Rosh Yechiva, lui-même, prenait des livres et les reliait... Pourquoi ? Pour honorer la Torah ! Les gens pensent à rendre la Torah un outil pour leurs besoins, mais le véritable honneur des grands d'Israël est inverse, ils servent la Torah et apprécient chaque mot de la Torah. Sur chaque mot, ils mettent une couronne et ainsi qu'il faut traiter la Torah, pour comprendre que nous sommes "rien" face à la Torah sainte. C'est la personne qui mérite vraiment d'atteindre une vraie grandeur dans la Torah, et d'atteindre une argumentation droite et véritable.

Comment savoir que c'est un argument droit ? Je vais vous raconter une petite histoire pour comprendre ce qu'est l'honnêteté de l'intelligence "avec droiture" ! Une fois, nous étudiions chez le Roch Yechiva, le traité Yebamot (en 5752/5753), et nous sommes arrivés à la section de "mitsva positive repousse une négative" (début Yebamot), et sur la page 6a, le Maharsha apporte une question du livre Porat Yosef du Gaon Rabbi Yosef Samiga, le maître du Knesset Haguedola. Et là il est écrit : "qu'une mitsva positive ne peut jamais repousser une Mitsva négative rattachée à une positive

". Le langage est embarrassant, les levés ont proposé quelques explications difficiles , et notre maître n'aime pas les interprétations forcées. Et donc, il a dit qu'il faut faire une légère correction sur les mots écrits . Mais, les élèves ont insisté que le Maharcha aurait dû dire "aseh alim" et non meoulé, comme il le fait en général.(Voir Hagiga page 2b Tossefote lo tohu). Et le rabbin a répondu : L'auteur était des sages de Sefarad et c'est leur style. Un des élèves a esquissé un demi-sourire, pourquoi ne pas laisser l'ancienne version, pourquoi la corriger, après tout même après la correction ce n'est toujours pas clair. Le Roch Yechiva a vu cela, a donné un coup sur la table et a dit : Allez à un endroit où il y a des vieux livres, et cherchez s'ils ont ce livre là, et vous verrez si ma pensée est vraie ou non. (C'est un vieux livre il y a environ quatre cents ans, et "Otzar HaChokhma" n'existait pas il y a trente ans). Les jeunes n'ont pas abandonné, ils sont partis pendant la pause déjeuner et ont cherché ce livre, ils ont trouvé une copie de ce vieux livre d'il y a quatre cents ans, et ont trouvé exactement la correction que le Roch Yechiva avait dit ! "Faites le bien". (Et voir Ariim Nesi Yebamot p. 76b). C'est ce qu'on appelle une argumentation avec droiture . Qu'est-ce que la droiture ? C'est lorsque vous pouvez trouver, par la suite, que c'est vrai. En fin de compte, cela montre l'intégrité d'une personne, et cela vient de beaucoup de travail acharné dans la Torah et de dévotion à la Torah. Tout le monde veut réussir dans la Torah, mais il faut savoir qu'il faut une immense dévotion à la Torah pour réussir.

De toute façon, revenons à notre sujet. Le Rama écrit que l'homme ne doit pas poser ses bras sur le livre, et notre maître, le Ich Matsliah, est très strict là-dessus pour ne pas poser les mains sur le livre. Sauf s'il y a une nécessité. Quand c'est nécessaire, quelques décisionnaires ont écrit pour permettre cela. Mais en général, un homme doit faire attention à ne pas poser ses mains sur le livre. Mon père (Rav Tsemah Shlita) dit chaque année aux étudiants : Celui qui me trouve et "m'attrape" en train de poser les mains sur le livre recevra cent dollars ! Chaque année il leur dit ça à nouveau, il donne cours en première année de Yechiva Ketana, et il insiste pour leur apprendre à respecter les livres, et jusqu'à aujourd'hui personne n'a gagné les cent dollars !... Parce qu'il attache une grande importance à cette question de respect des livres. Un homme doit faire très attention au respect des livres autant que possible, sur de nombreux sujets et dans plusieurs domaines, il faut faire attention à ces choses.

Maran écrit (dans le Choulhan Aroukh Orach Haïm, chapitre 545, paragraphe 14) qu'on ne peut pas apporter un Séfer Torah pour les personnes détenues en prison, même lors de Roch Hachana et Yom Kippour. La source des paroles de Maran provient des paroles du Mordekhai (Roch Hachana) qui l'a appris du Yerushalmi dans Yoma (chapitre 7, halakha 1), où il est écrit qu'on apporte la Torah au grand prêtre. Le Yerushalmi objecte : partout ailleurs, tu dis qu'on suit la Torah, et ici tu dis qu'on amène la Torah à lui, puisque le grand prêtre se tient et ils viennent et lui apportent la Torah ? Et le Yerushalmi répond : Cela se fait par le biais de personnes qui sont éminentes, la Torah est élevée par eux. De toute façon, le Mordekhai apprend de cela qu'on ne doit pas apporter de Torah à une personne spécifique, donc on ne porte pas de Torah aux personnes détenues en prison. Aujourd'hui, il est courant que diverses personnes organisent une sorte de Chabbat de mariage et similaires dans un hôtel, et ils veulent apporter une Torah à l'hôtel, est-ce permis ou interdit ? Apparemment, on ne porte pas de Torah pour une seule personne. Mais le Rav Biour Halakha explique (chapitre 545, paragraphe 14) que tout cela est spécifiquement pour une personne individuelle, ce n'est pas un honneur pour la Torah de se déplacer pour une seule personne. Mais, si vous voulez apporter la Torah pour le public, c'est permis. Quand c'est pour le public qui vient là-bas pour passer Chabbat à l'hôtel et veut faire une lecture de la Torah, alors il est également possible d'apporter une Torah là-bas et il n'y a aucune crainte à ce sujet. Seulement si, Dieu nous en préserve, il y a quelque deuil ou similaire, il faut être strict, même si le public prie là-bas. Parce que tout le public peut prier à la synagogue, et ils ne viennent que pour ce deuil particulier, qui est une seule personne, donc si le public vient pour lui, et qu'ils apportent la Torah pour lui, il est dit que ce n'est pas approprié de le faire ainsi. Néanmoins, lorsque quelqu'un est malade ou, Dieu nous en préserve, un deuil ou similaire, et qu'ils veulent apporter une Torah

Dédicacez le feuillet pour un proche, une reussite, un bon Zivoug, la Refoua chélema etc.
pour un don de 52€
Contactez: Pinhas Houri - Paris 06.67.05.71.91

pour lui, il y a l'opinion du Rav Aroukh Hachoul'han (chapitre 135, paragraphe 32) qui écrit selon les paroles du Rama, que toute cette interdiction n'est que lorsqu'on le déplace spécifiquement pour cela et qu'on le ramène, mais si on le laisse là-bas régulièrement, c'est permis. Et quelle est la définition de "régulièrement" ? Le Rav Aroukh Hachoul'han écrit que la coutume est d'insister pour le lire trois fois, lundi, jeudi et Chabbat, cela s'appelle "régulièrement". Beaucoup d'Achkénazim font attention à le lire trois fois, lundi , jeudi et Chabbat, ce qui est appelé "régulièrement" selon l'avis du Rav Aroukh Hachoul'han. (Et voir Béit Eliyahou, lettre 18, et ailleurs dans Biyout Hakhav, chapitre 15, lettres D-E). Et le Rav Ovadia (Yabia Omer, partie 7, Aroukh Hachoul'han, chapitre 56, paragraphe 2, au nom de Hamekateb Ledavid de Pardo) a l'opinion de rendre même plus permis que cela, car il estime que le principal problème est lorsque on place cette Torah dans une maison sans armoire et caisse spéciales pour son honneur, mais lorsque on place la Torah dans un endroit respecté, une pièce spéciale et protégée, etc., alors, il est également permis même si ce n'est que pour un seul Chabbat et similaires.

Cependant, il y a encore un autre point auquel il faut faire attention, et c'est comment on apporte la Torah là-bas. Dans le Knesset Haguedola (Yoré Déa 242), il est écrit au nom du Richanti que celui qui transporte un Sefer Torah d'une synagogue à une autre synagogue (c'est-à-dire d'une maison de prière à une autre), il est bon, pour l'honneur du Sefer Torah, qu'il y ait dix personnes lors de son déplacement, mais il n'y a pas d'interdiction du tout, seulement pour l'honneur. Les Aharonims ont également copié cela, qu'il est approprié, lorsqu'on déplace la Torah d'un endroit à un autre, qu'il y ait dix hommes. Cependant, à son époque, notre maître et notre rabbin, le gaon Rabbi Moché Lévy z"l, en Iyar 5750, a enseigné que si l'on amène la voiture jusqu'à l'entrée de la synagogue, et qu'on conduit le Séfer, avec dix personnes de la synagogue à l'entrée de la voiture, puis qu'on la prend dans la voiture jusqu'à l'entrée du bâtiment, à l'intérieur du bâtiment lui-même, il n'y a aucun problème à la déplacer. Parce que toute l'interdiction de la déplacer n'est que lorsque on la sort dans un espace public, alors il faut qu'il y ait dix personnes là-bas. Et ainsi a écrit le Gaon Rabbi Ovadia Yossef (Yabia Omer, partie 7, siman 56, fin de l'ot 2).

Il y en a qui, pour transporter le Sefer Torah d'un endroit à un autre, le rendaient invalide en le souillant avec de la cire ou toutes sortes d'autres méthodes. Mais ces choses ne sont pas tellement bonnes selon la loi, car certains disent qu'il y a un problème d'abîmer un Sefer Torah "Tu n'agiras pas ainsi envers l'Éternel ton Dieu" (Deutéronome 12:4). Aussi, ensuite, lorsque tu veux gratter la cire, cela peut causer un peu d'abrasion du texte. D'autre part, certains soutiennent que la Torah n'est pas du tout rendue invalide par cela mais qu'elle est simplement recouverte et qu'il est impossible de lire dedans, et alors cela ne sert à rien. Par conséquent, toutes ces choses ne sont pas appropriées (voir Kaf Ha'haïm 135, Voir également Yad Raphaël). Mais la bonne façon est d'apporter dix hommes. Et dans la voiture, il n'est pas nécessaire qu'il y ait dix hommes, car le fait même qu'il se trouve dans une voiture fermée n'est pas un problème.

Le Rema écrit (Yoré Déa 285:5) que si quelqu'un trouve un livre inversé, il devrait le remettre en place correctement . Et le Hid"a écrit dans Shiyurei Berakha (ibid.) au nom du Radak dans ses annotations, que beaucoup ne sont pas prudents à ce sujet. Et lorsqu'ils sont appelés à la Torah ou même lorsqu'ils s'interrompent pour des choses mineures, ils prennent le livre qu'ils lisent et le tournent sur sa face, "et ils sont destinés à subir le jugement." Jusqu'ici les mots du Radak qu'il a copiés du Hid"a z"l. Dans tout livre, le nom du livre apparaît sur la couverture, par exemple, "Sidour Ish Matzliach" apparaît sur la couverture supérieure de dessus, et s'ils trouvent un livre qui est sur la table et la deuxième couverture inférieure est au-dessus, ils retournent le livre. Et c'est bien qu'ils le fassent, mais en réalité ce n'est pas si grave. Pourquoi ce n'est pas si grave ? Parce que en réalité cela n'est pas appelé "livre inversé", parce que chaque page a deux côtés, donc même quand le livre est "droit" (les pages sont numérotées impaires vers le haut), alors la dernière page (page 400 par exemple) est maintenant inversée, (et en fait toutes les pages paires sont inversées), et lorsque vous lisez la page 400, vous avez inversé tout le livre sauf une page, et tout le livre est maintenant inversé en bas... Que me dites-vous, cela s'appelle "inversé" parce qu'il y a la deuxième couverture qui est sur le livre ? Mais ce n'est pas exact, parce que la deuxième couverture est en fait destinée à protéger la dernière page et ce n'est pas appelé inversé. Par conséquent, en principe, il n'y a aucun problème avec cela. À l'étranger, ils ne se souciaient pas de cela si le livre se trouvait lorsque la première page était en haut, ou inversement lorsque la dernière page était en haut. Ainsi écrit le Gaon Rabbi Rafael Kadir Sebbane z"l dans son livre Nefesh Hayah (article "livre inversé"). Mais il écrit qu'ici en Israël, il est souhaitable de s'assurer que la première page soit en haut. Quelle est la raison ? Parce qu'à l'étranger il n'y avait pas de différence entre la couverture au-dessus de la première page et la couverture à la fin, il n'y avait pas de distinction et cela n'était pas perceptible. Et du coup, il n'y avait pas de dépréciation que la dernière page soit en haut. Mais, aujourd'hui, en Israël, où sur la couverture avant la première page apparaît en lettres en gras et belles avec le nom du livre, ainsi il est reconnaissable quelle est la couverture de la première page et quelle est la couverture de la dernière page, et il est approprié et souhaitable de placer la page supérieure en haut. Mais il faut savoir que c'est une recommandation initiale et souhaitable, mais en principe ce n'est pas appelé inversé. (Et voir les notes du Roch Yechiva, Chalita, dans le livre Nefesh Hayah là-bas, qui aide à comprendre qu'il n'y a pas d'obligation en principe).

Que signifie "livre inversé''dont il est très important de se méfier ? Parfois, une personne se précipite et prend un livre tel qu'il est ouvert et le retourne car elle est au milieu de la lecture. Elle le retourne complètement, le plaçant à l'envers sur la table, lorsque les deux pages sont sur la table et les deux couvertures vers le haut, cela s'appelle "livre retourné ou inversé" . C'est ce que Maran le Hida rapporte au nom du Radak, et il est interdit de faire ainsi, et les personnes qui ne font pas attention à cela seront jugées. Il est important de souligner cela car jusqu'à ce jour, ce problème existe toujours. Le Gra dans

ses annotations là-bas sur les paroles du Rema écrit que la source de l'interdiction de placer un livre à l'envers vient d'une décision précédente dans le siman 277. Qu'y a-t-il dans le siman 277 ? Là, il y a des lois sur l'écriture d'un Sefer Torah, et Maran écrit là-bas selon le Talmud (Eruvin page 98a) que lorsqu'un scribe écrit une bande et qu'il veut qu'elle sèche, il ne doit pas retourner l'écriture vers le bas. Et même s'il le fait pour éviter que de la poussière ne tombe sur l'écriture (comme l'explique Rachi là-bas), cela reste un acte de déshonneur, donc l'écriture doit être orientée vers le haut. Le Gra dit que c'est la source du Rema dans le siman 282 que tout livre est interdit d'être à l'envers. Néanmoins, on apprend de la racine de la question que "livre inversé" est exactement ce que les gens font. Ils prennent un livre et le retournent lorsque les pages sont sur la table et les deux couvertures sont en haut, c'est exactement la définition de "sefer ha'pokh" (livre inversé). Un autre exemple de "sefer ha'pokh" (livre inversé) est lorsque le toit des lettres est en haut et les pieds des lettres en bas, c'est ainsi dans tous les livres. Mais parfois, il y a des livres dans la bibliothèque dont la disposition est inversée, c'est-à-dire que les pieds des lettres sont en haut et le toit des lettres en bas, et même dans ce cas, il faut faire attention, car cela entre également dans la définition de "ha'pokh" (inverse). Il y a ceux qui ont un Siddour où il est écrit "lamnatzeach b'neghinot mizmor shir" (Psaumes 67) sous la forme d'une Menorah. Et il y a des Siddourim où les lettres du bas sont inversées, que font les gens ? Ils veulent réciter "lamnatzeach" dans la forme de la Menorah, donc ils retournent le Siddour, plaçant les pieds des lettres en haut et le toit des lettres en bas, et cela ne doit pas être fait. S'ils sont sur la table en ligne droite, il n'y a pas de problème et c'est correct. Mais quand ils tiennent le livre verticalement, il faut faire attention à ne pas faire cela. (Et pas moins que ce qui est expliqué dans Eruvin là-bas, même lorsque cela est fait pour honorer la Torah quand il est possible de faire autrement, c'est interdit).

Un autre sujet qui concerne le respect des livres, le Sifté Cohen écrit (simän 277, sif katan 1) qu'il y a une tradition, connue des vrais sages, qu'il y a un ange appelé "chin dalet ". Que signifie "chin dalet" ? Cela signifie : שומר דפים-gardien des pages, car celui qui laisse un livre ouvert et sort, oublie son étude. C'est ce que écrit le Sifté Cohen. Par conséquent, lorsque quelqu'un quitte le lieu où il étudie, il doit veiller à fermer le livre. Et Maran Rosh Yeshiva a dit que si quelqu'un se trouve dans une salle d'étude et se lève pour prendre un livre de la bibliothèque, il n'a pas besoin de fermer le livre, pourquoi ? Parce que selon les termes du Sifté cohen, cela concerne celui qui laisse un livre ouvert "et sort". Mais, si vous ne sortez pas et que vous vous trouvez dans la pièce, il n'y a pas d'interdiction et cela ne fait pas oublier l'étude. Maran Rosh Yeshiva a également dit que si quelqu'un écrit dans un cahier ses propres divrei Torah, cette question ne s'applique pas à ces mots de Torah, et vous pouvez laisser votre cahier où vous écrivez des résumés ou des nouveautés de lois ouvert. Le grand Gaon Rabbi Rehaim Mazuz, que le Seigneur le garde et le préserve, alors qu'il étudie, il ouvre de nombreux livres, et parfois quand il doit sortir de la pièce pendant quelques minutes, il appelle son petit-fils et lui dit : « lis quelques lignes de tous les livres, jusqu'à ce que je revienne, et ainsi, je ne laisserai pas un livre ouvert pour rien » car en lisant dans ces livres, de cette manière, il est permis d'être plus indulgent. (C'est ce que m'a raconté son petit-fils). De là, nous voyons combien il est important de respecter les livres.

Une autre chose à laquelle il faut faire attention en ce qui concerne le respect des livres, c'est qu'il y a beaucoup de gens qui ont un toit à partir de leur maison, ou ils ont des escaliers. Et beaucoup de gens ou de femmes préfèrent s'asseoir sur les escaliers, et au lieu d'apporter une chaise, ils s'assoient sur les escaliers et parlent. Il faut savoir que cela a une loi "de sol" pour toutes ses affaires. Même pendant Tisha BeAv, il est interdit à une personne de s'asseoir sur une chaise (simän 559, sif katan 3), mais il est permis de s'asseoir sur les escaliers même s'ils sont hauts, car cela s'appelle "le sol". Comme le Rema l'écrit explicitement (Yore Dea simän 282, sif katan 7) "Il est interdit de placer un Sefer Torah sur le sol, et c'est la même loi pour les autres livres, et même sur les escaliers qui sont faits devant l'Arche Sainte, il est interdit de placer les livres". Cela signifie partout où il est courant que les gens marchent dessus, car par cela, cet endroit est appelé "sol", et il est interdit de placer des livres sur un tel endroit. De même, il y a des gens qui lisent du divrei Torah dans un livre ou une brochure, etc., et ensuite ils vont sur le podium et veulent placer le livre à côté d'eux, et cherchent un endroit pour placer le livre, et le placent sur les escaliers supérieurs... car ils sentent que c'est correct car c'est au-dessus de leur tête. "La présence divine est au-dessus de lui" (Shabbat page 12b)... mais c'est interdit, puisque les gens marchent sur cet endroit, cela s'appelle sol.

Une personne qui respecte la Torah, son corps est respecté parmi les créatures, ainsi nos sages disent (Avot chapitre 4 Mishna 1). Par conséquent, chacun devrait s'efforcer de faire attention au respect de la Torah et au respect des érudits. Et que le Saint béni soit-Il nous accorde de mériter ce respect, car nos sages disent (Avot chapitre 6 Mishna 3) "Il n'y a de respect que pour la Torah". Puissions-nous mériter la Torah, et que cela soit la volonté de tous de lire et d'enseigner, de garder et de faire vivre toutes les paroles de Ta Torah avec amour. Baroukh Hachem leolam, amen et amen.

Que Celui qui a béni nos saints ancêtres Abraham, Itshak et Yaakov , Moché, Aaron, Yossef , David et Chlomo, bénisse notre maître et notre rabbin, Maran Rosh Yeshiva, que le Saint béni soit-Il le préserve, lui et toute sa famille, pour une longue vie, bonne et bien ordonnée, et que le mérite de la sainte Torah le protège lui et nous, et que nous méritons d'entendre beaucoup plus de paroles de sa Torah, et que tous ceux qui écoutent le cours puissent tous trouver la paix, la santé, la joie et une bonne vie grâce à la sainte Torah. Amen et amen.

MAYAN HAIM
edition

TEROUMA
SAMEDI
8 ADAR 1 5784
17 FÉVRIER 2024

entrée chabbath : 17h53
de 17h09 à 17h53 selon votre communauté
sortie chabbath : 19h02

01 La symbolique du michkan : une voie vers l'harmonie
Elie LELLOUCHE

02 Un michkan bien vivant
Ephraïm REISBERG

03 Vingt planches au nord et huit à l'ouest
Amos KAVAYERO

04 De la confiance et de la vérité
Yo'hanan NATANSON

LA SYMBOLIQUE DU MICHKAN : UNE VOIE VERS L'HARMONIE

Rav Elie LELLOUCHE

Au-delà de sa dimension ésotérique, le Michkan construit par les Béné Israël dans le désert, renfermait de multiples allusions quant au regard que l'homme doit poser sur le monde et la diversité des défis auquels celui-ci l'expose. Ainsi à la centralité de la Torah, émanation de la Sagesse Divine incarnée par l'Arche Sainte (le Aron), répondaient la Table (le Choul'han) symbole de la réussite matérielle, l'Autel des sacrifices (le Mizba'h Ha'Olah) et l'Autel des encens (le Mizba'h HaQétoret) représentant la capacité de réparation de l'humanité consciente de son imperfection originelle, et la Ménora, incarnation des sept sciences en même temps que symbole des aspirations spirituelles universelles de l'homme. Pour le Kéli Yaqar, chacun de ces éléments était porteur d'une multitude de messages de par sa configuration même et la précision de ses mesures.

Le Aron, nous enseigne la Torah, présentait uniquement des mesures «brisées»; deux coudées et demi sa longueur, une coudée et demi sa largeur, une coudée et demi sa hauteur. Le Choul'han, par-contre, comportait aussi bien des mesures entières que certaines autres «brisées». En effet alors que sa longueur et sa largeur étaient de deux coudées pour la première et une coudée pour la seconde, sa hauteur, en revanche, atteignait une coudée et demi. S'agissant du Mizba'h Ha'Olah et du Mizba'h HaQétoret ils ne comportaient que des mesures pleines; cinq coudées de long, cinq coudées de large et trois coudées de haut pour le premier, une coudée de long, une coudée de large et deux coudées de haut pour le second.

La raison de ces différences, explique le Kéli Yaqar, tient à la manière dont nous devons appréhender notre relation à la Torah et aux richesses matérielles d'une part, et le regard que nous devons porter sur notre niveau spirituel d'autre part. Lorsqu'il s'agit de l'acquisition de la Sagesse Divine, nous devons toujours regarder vers le haut, être conscient du chemin qui nous sépare de la connaissance. Plus encore, la comparaison entre notre propre niveau en Torah et celui d'autres plus avancés doit nourrir cette frustration. C'est à ce prix que l'on pourra gravir les paliers de La Sagesse Divine conformément à l'adage de Nos Sages: «Qinat Sofrim Tarbé 'Ho'khma-La concurrence dans l'étude augmente la sagesse» (Baba Batra 21a). Ainsi les mesures incomplètes du Aron doivent éveiller en nous ce sentiment d'imperfection et à sa suite nourrir notre désir d'y remédier.

À l'inverse, s'agissant des richesses matérielles, l'on doit appréhender sa condition relativement à celle que connaissent ceux qui sont un niveau inférieur au nôtre. Cette approche, en apaisant nos appétits en matière de biens matériels, nous permettra d'éprouver un sentiment de plénitude, sentiment comparable à celui eprouvé par Ya'aqov Avinou qui avait affirmé à Éssav, lors de leurs retrouvailles, qu'il avait tout ce dont il avait besoin sur le plan matériel: «Yech Li Kol» (Béréchit 33,11). C'est aussi le sens de l'enseignement de nos Sages qui affirment que le riche est celui qui sait se réjouir de sa part (Pirqé Avot 4,1). C'est pourquoi le Choul'han présentait des mesures «pleines» quant à sa longueur et sa largeur en référence à ce sentiment de plénitude. Pour ce qui est de la mesure «brisée» de sa hauteur, mesure qui était d'une coudée et demi, le Kéli Yaqar y décèle un autre message éthique. La brisure fait ici écho au devoir qui nous incombe quant au fait d'arriver à «brider nos passions», à savoir mettre un frein aux exigences du corps. C'est la raison pour laquelle le terme désignant l'achat du pain dans la Torah est «Chéver» qui signifie également briser.

Les Autels quant à eux participaient du cheminement de l'homme vers l'intégrité, la Chlémout. Leur vertu expiatrice s'accompagnait d'un désir de réparation des manques et des imperfections tant sur le plan corporel à travers les sacrifices d'animaux sur le Mizba'h Ha'Olah que sur le plan spirituel à travers le rituel de l'offrande des encens sur le Mizba'h HaQétoret. Aussi toutes les mesures s'y rattachant étaient-elles entières traduisant cette aspiration à l'intégrité qu'avait entravée la faute.

L'approche du Kéli Yaqar met en lumière la force et l'impact du symbole et de l'allégorie dans l'élaboration du Service Divin. Chaque élément du Michkan, sa configuration, ses mesures strictes, son emplacement appelle l'homme à s'élever. Par le biais du Michkan et plus tard du Beth HaMiqdach chacun des membres du peuple d'Israël pouvait s'interroger sur l'authenticité de son engagement spirituel et la place qu'il accordait à chacun des enjeux qui y concourrait. Ce questionnement permanent frayait autant de chemins menant à l'harmonie au sein de son être comme un écho à l'harmonie régnant au sein du Michkan, lui-même miroir, selon les termes du Néfech Ha'Hayim, de l'harmonie profonde de la Création.

UN MISHKAN BIEN VIVANT

Ephraïm REISBERG

Une discussion oppose nos Maîtres de mémoire bénie au sujet des événements liés à la Parasha du Mishqan (le Sanctuaire portable qui accompagna les Hébreux dans le désert) et celle du Veau d'or.

D'après les Midrachim (Midrach Rabba et Tan'houma, rapportés par Rachi), la préparation du Mishqan a été ordonnée après la faute du veau d'or. De leur côté, le Zohar et certains commentateurs, tels le Ramban (Rabbi Moshé Ben Na'hman, 1194-1270) rapportent que l'ordre de construire le Mishqan précéda la faute du Veau d'Or, et fit suite à l'épisode du Don de la Torah. Il est à noter que, d'après ce dernier avis, les Parashiot relatant ces trois événements (Don de la Torah, construction du Mishqan et faute du Veau d'Or) sont agencés dans le récit selon l'ordre chronologique. Pour autant, l'avis des Midrashim cités plus haut est une application du principe talmudique (Pessahim 6b) selon lequel la Torah ne suit pas toujours l'ordre chronologique des événements, du moment qu'il existe une nécessité à agir de la sorte.

Le Mishqan est avant toute chose le lieu par excellence de la résidence de D.ieu. La Sainteté y était perceptible de manière explicite aux yeux de tous. En réalité, le Mishqan était réellement une entité « vivante ». La Guémara témoigne que, s'il arrivait à un ustensile du Temple de devenir rituellement impur, les Cohanim considéraient cet accident comme plus difficile à vivre que d'assister à une scène de meurtre (Yoma 23b).

La comparaison n'est pas exagérée en ce que la présence d'impureté – antithèse de la sainteté – dans le Temple se traduisait par une certaine perte de vitalité. La situation était à comparer avec le statut d'une personne qui quitte ce monde, et qui est, par définition, privée de sa capacité à vivre. Le Temple atteint dans sa pureté était lui aussi soumis à ce principe.

Par ailleurs, la Guémara (Guittin 56b) relate que, lorsque Titus l'impie entra dans le Temple au moment de sa destruction, et lacéra de son épée le rideau placé à son entrée, il en jaillit du sang, comme pour symboliser que le Temple était, lui aussi, un être vivant.

On rapporte également la faculté du Aron HaQodesh (l'Arche sainte) de pouvoir non seulement se porter tout seul, mais également de porter ses propres porteurs. Le même phénomène, bien que moins explicite dans les écrits de nos Maîtres, s'appliquait à tout le mobilier en bois et aux tentes du Mishqan : leur poids total n'entraînait jamais leur enfoncement dans le sable fin du désert, comme s'il se portaient eux-mêmes. Or, c'est l'une des caractéristiques halakhiques de l'être vivant que de pouvoir « se porter soi-même » (Shabbat 94a).

Une question fondamentale est posée par beaucoup de penseurs : comment l'âme spirituelle peut-elle s'attacher à un corps matériel ? Où se situe le lien pouvant unir ces deux composantes si distinctes de l'être humain ?

Nos Sages nous apprennent que cette liaison s'opère au moyen d'une couche intermédiaire dans le corps, en partie présente dans le sang (Devarim 12, 23), qui possède la propriété de supporter le choc de la confrontation entre le matériel et le spirituel. Mais en ce qui concerne le Mishqan, qui est dépourvu de sang, comment une telle vitalité peut-elle trouver une emprise dans le bois et les tentes ? En réalité, explique le Chem MiChemouel (Rabbi Chemouel Bornstein,1856-1926), c'est l'amour profond qui animait le Peuple juif lors de l'appel aux dons pour la fabrication du Sanctuaire qui joua le rôle de cette couche intermédiaire si puissante. Au moment de la collecte des matières premières, pourtant onéreuses, qui allaient permettre la fabrication du Mishqan, les dons furent si nombreux et si généreux que Moshé Rabbénou en personne dût faire passer l'ordre d'arrêter de fournir de nouveaux matériaux pour sa construction, quelques jours seulement après en avoir lancé la collecte. Cet amour spontané était si élevé et dépassait tant les limites d'un amour dit « naturel », qu'il fut en mesure de créer l'âme du Mishqan, lequel devint dès lors le lieu où les lois naturelles n'avaient plus cours. C'est ainsi que le Mishqan devint un être vivant !

Mais d'où pouvait provenir un amour si puissant ? C'est sur cette question que s'opposent les conceptions du Zohar et du Midrach.

Pour le premier, la Parasha Terouma, qui décrit la construction des objets du Mishqan, suit l'épisode du Don de la Torah. Le peuple Juif avait à cette occasion atteint un niveau spirituel et prophétique jamais égalé. Devenue si proche de Hachem, leur âme enflammée s'était emplie de cet amour, qu'ils investirent immédiatement dans le Mishqan.

L'avis des Maîtres du Midrach est différent. L'ordre de construire le Mishqan et le récit du Don de la Torah sont séparés par l'épisode tragique de la faute du Veau d'Or. Mais paradoxalement cet épisode forma cette âme qui habitera le Mishqan. C'est précisément le profond sentiment de repentir, et la volonté de réparer qui animèrent le Peuple juif, et l'élevèrent à un degré de proximité avec Hachem supérieur encore à celui acquis lors du Don de la Torah.

Seul cet épisode était spécifiquement capable de placer le Peuple au niveau le plus parfait des Baalei Techouva (parfaits repentants) qui, à certains égards, peuvent être considérés plus proches de Hachem que les Justes Parfaits (Berakhot 34b).

C'est dans cette optique, parmi d'autres, qu'il est possible de comprendre la discussion opposant le Midrach au Zohar HaQadoch.

VINGT PLANCHES AU NORD ET HUIT A L'OUEST

Amos KAVAYERO

« Ils Me feront une maison de Qedousha et Je résiderai au milieu d'eux »

Shemot 25,8

Le Midrash nous rapporte, à la manière savoureuse de nos Sages de mémoire bénie, le dialogue entre Ha Qadosh Baroukh Hou et Moshé Rabbénou (Shemot Rabba 34,1) :

« Quand Ha Qadosh Baroukh Hou a ordonné d'ériger le Mishkan, Moshé a questionné : ''La Gloire de Hashem emplit les mondes supérieurs et inférieurs, et Il demande qu'on Lui bâtisse un Mishkan ?'' Il vit aussi que le roi Shelomo édifierait plus tard le Temple, bien plus vaste que le Mishkan du désert, et qu'il dirait alors : ''Mais est-ce qu'en vérité D.ieu résiderait sur la terre ? Alors que le ciel et tous les cieux ne sauraient Te contenir, combien moins cette maison que je viens de construire !'' (I Mélakhim 8,27). Moshé s'est dit : ''Si Shelomo pourra faire un tel commentaire au sujet du Temple […] son observation devrait s'appliquer davantage encore à celui-ci !'' HaQadosh Baroukh Hou lui répondit : ''Mes pensées ne sont pas tes pensées ! Tu mettras vingt planches au nord et vingt au sud, […] et Je descendrai et concentrerai Ma Présence dans un espace d'une coudée sur une coudée !'' »

Ce Midrash met en évidence le paradoxe essentiel de toute notre existence, et en vérité de toute destinée humaine, dans sa relation avec la transcendance.

Le problème est posé dès le premier verset de la Torah : « Au (ou par, ou avec un) commencement, Éloqim créa le ciel et la terre. » (Bereshit 1,1)

Comment un Être infini et immuable dans Sa parfaite unité, « sans corps ni forme de corps » comme l'enseigne Rambam, a-t-il pu créer un monde matériel et fini, où nos sens perçoivent tant de multiplicité ?

Plus encore, comment un tel Être peut-Il se manifester dans Sa création par des attributs qui témoignent d'apparents changements ? Que signifient des expressions comme « la colère de D.ieu », Sa « jalousie », Son « amour », Sa « bonté », sentiments et émotions qui, chez une créature humaine, se manifestent par des modifications parfois radicales.

Nos Maîtres ont donné différentes réponses à ces questions très difficiles. Dans son Moré Nevoukhim (le « Guide des égarés »), Rambam explique en détail chacun des anthropomorphismes dont la Torah fait usage (la face, la main, l'œil, l'arrière...) comme des métaphores destinées à faire saisir une idée.

La pensée de la Kabbale moderne, issue du Zohar haQadosh et de l'enseignement du Arizal a été reprise par des auteurs plus récents, comme le Nefesh ha'Haïm (côté lituanien) ou le Tsema'h Tsedek (version 'Hassidout). Il y a des différences significatives dans leurs approches mais leur but est le même : expliquer le passage *a priori* incompréhensible entre l'Infini divin (le Or ein Sof, la lumière infinie) et la finitude de Sa Création.

Quels que soient leurs efforts, qui sont merveilleusement utiles, ne serait-ce que pour approfondir et renforcer notre Émounah, la capacité intellectuelle de l'être humain se heurte à une impasse.

Celle-là même qu'exprime Moshé dans le Midrash : comment l'infini peut-il entrer dans le fini, comment ce qui est *qadosh*, c'est-à-dire précisément **séparé** du fait de sa nature spirituelle, peut-il s'associer à des objets matériels, fussent-ils aussi prestigieux et coûteux que l'or, l'argent, ou le bois de cèdre (Shemot 25,3-5) ?

« La matière, enseigne Rambam, est un grand voile qui nous empêche de percevoir la divinité telle qu'elle est, fût-ce même la matière la plus noble […], et à plus forte raison cette matière obscure et trouble qui est la nôtre. » (Guide, 3,9)

Le prolongement, presque évident, c'est la question de l'association d'une âme spirituelle à un corps matériel. Un Midrash compare la Néshama à une princesse obligée de quitter le somptueux palais de son Père et la vie qu'elle y menait, entourée du luxe le plus raffiné, pour vivre dans une masure délabrée auprès d'un homme sale et grossier.

Ce mariage est impossible.

À moins d'un miracle.

C'est le sens de la bénédiction que nous disons après la satisfaction des besoins naturels : « Rofé khol bassar oumafli la'assote » (Qui guérit toute chair et accomplit des prodiges). De quel prodige s'agit-il ? Du « simple » fait de maintenir ensemble l'âme et le corps !

Il en va de même du Mishkan. Il y faut en effet un prodige.

Mais ce prodige est conditionné : « La proximité protectrice et bénissante de la Shekhina, écrit le Rav Shimshon Raphael Hirsch, n'est pas simplement le fruit de l'édification et de l'entretien correct du Sanctuaire, mais ne peut être obtenue qu'avec la sanctification de toute notre vie privée et publique » qui doit être consacrée à l'étude et à l'accomplissement de la Torah.

Tâche immense, proprement impossible, quotidienne du Juif : associer le Saint et le profane, en restant conscients de leur distinction.

Mariage permanent, invraisemblable, célébré à chaque instant de la vie juive. Depuis le moment où nous mettons en premier la chaussure droite, jusqu'à la récitation du *Shem'a Israël* avant de dormir.

Et le miracle le plus extraordinaire est sans doute celui-ci : **c'est à notre portée !**

La Pessikta éclaire cette « sortie de crise » :

Moshé commence par les mêmes questions, mais les réponses diffèrent quelque peu :

Ha Qadosh Baroukh Hou répond : « Je ne demande pas [un Mishkan] à Ma mesure, mais à la mesure de leurs capacités : tu mettras vingt planches au nord et huit à l'ouest. »

Chacun n'est tenu de faire que ce qui est en son pouvoir, commente le 'Hafets 'Haïm. De même, le plus sage des hommes a dit : « Tout ce que tes propres moyens permettront à ta main de faire, fais-le ». Selon, tes moyens, sans plus !

Le Rav Hirsch définit la Qédousha comme « liberté absolue de l'Être ».

Une telle liberté, on le comprend, ne peut être attribuée qu'à D.ieu, dont la Volonté et l'action sont une seule et même chose.

Mais voilà que dans Son immense bonté, Il nous fait partager une part de cette liberté, de cette Sainteté.

Notre vocation n'est donc pas celle des « êtres pour la mort », que décrivait certain philosophe allemand, qui voulait réduire toute l'humanité à un 'Essaw affamé, incapable de sortir de l'angoisse de la faute : « Voici, je marche à la mort ! » (Bereshit 25,32)

Notre vocation est celle des êtres pour la vie et la liberté « Wayotsi ete 'amo Israël mitokham le'hérout 'olam » (Il a fait sortir son peuple Israël du sein [de l'Égypte] pour une liberté éternelle!)

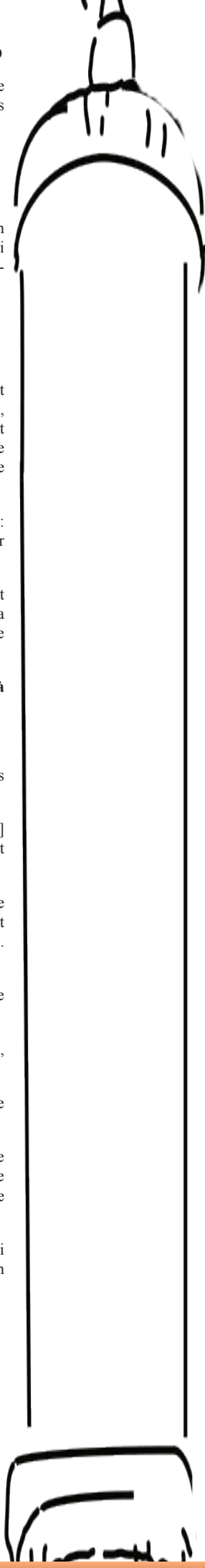

DE LA CONFIANCE ET DE LA VERITE

Yo'hanan NATANSON

« Parle aux enfants d'Israël, ils prendront pour Moi une offrande prélevée »

Shemot 25,2

« Ils feront pour moi un Miqdash, Je résiderai au milieu d'eux »

Ibid. 25,8

Le Midrash Rabba demande quelle commission a reçu celui a négocié la transaction qui nous a conduits à accepter la Torah. Le visage (*panim*) de Moshé Rabbénou se mit à rayonner (Shemot 34,29), au point qu'il dut le voiler, répond le Midrash.

Que signifie cette brillance du visage ? Un tel rayonnement peut manifester une joie spirituelle profonde. Plus encore, le mot « *panim* » ayant le double sens de visage (apparence extérieure) et d'intériorité (essence), la « commission » accordée à Moshé témoigne de ce que nous avons acquis en recevant la Torah : l'accès à une dimension spirituelle supérieure, intérieure aussi bien qu'extérieure.

Le Midrash continue : Parfois, un objet est vendu et le vendeur lui-même est inclus comme objet de la vente. Dans ce cas, Hashem a dit au Bnei Israël : « Je vous ai transféré la propriété de Ma Torah. Je viens avec elle, comme une part de la transaction comme il est écrit ''*Weyiq'hou li*'' (habituellement traduit par : ''Ils prendront pour Moi'' et que le Midrash comprend ici : ''et ils M'acquerront''). »

Ce que dit ce Midrash, enseigne le Sfat Emeth, c'est que lorsque nous avons accepté la Torah, Hashem Lui-même a fait également partie de la transaction. Cette idée met en évidence un grave problème et une merveilleuse opportunité. Le problème, c'est qu'un Juif qui s'efforce d'accomplir la Torah et les Mitsvot peut facilement oublier que Hashem Lui-même est une part de la transaction. Il manque alors la relation personnelle qu'il devrait entretenir avec son Créateur. Inversement, l'opportunité consiste en un approfondissement de cette relation : Hashem nous a fait savoir qu'il est disponible, et qu'en acceptant la Torah, Il vient avec elle, comme un sublime couronnement. Ashrénou ! Quel n'est pas notre bonheur !

La Torah, poursuit le Sfat Emeth, nous est donnée à raison de la façon dont nous nous sommes préparés à la recevoir. Et malgré la crainte que nous inspire la majesté divine, la relation que nous avons avec Lui dépend entièrement de nous. Cette idée ne va certainement pas de soi. Pour vivre avec une telle réalité, il faut cultiver un puissant « *bita'hon* » (confiance). Comme le dit le Psaume (37,3) : « Aie confiance en Hashem et fais le bien. » Rashi rattache ce verset à la Parnassa (Ne dis pas : « Si je ne vole pas et n'extorque pas, ou si je fais des dons aux pauvres, de quoi pourrai-je vivre ? ») Mais le Sfat Emeth cite le Zohar pour qui le principal domaine dans lequel s'exerce cette confiance, c'est la 'Avodat Hashem ! Cela signifie que nous devons avoir confiance en cela que D.ieu nous aidera à Le servir.

Le Sfat Emeth semble ici se contredire : il nous enseigne en premier lieu que notre relation avec Hashem dépend entièrement de nous. À présent, il dit que c'est sur Hashem que nous devons compter, car c'est Lui qui nous aidera à Le servir comme il convient !

En vérité, à l'instar des Sages de toutes les générations, il ne craint pas les paradoxes et les contradictions apparentes. Il en propose immédiatement d'autres : *Émet* (la vérité, ce qui est apparent et révélé de manière explicite), est associé à Émounah (la foi, ce que nous acceptons en confiance). Et encore : « Ils feront pour Moi un *Miqdash* ». Le mot *Miqdash* partage sa racine avec *Qadosh*, qui indique la séparation radicale entre D.ieu et l'homme. Et cependant, le verset continue ; « Et Je résiderai au milieu d'eux » !

En réalité, *Émet* et *Émounah* ne s'excluent pas mutuellement, et forment au contraire, en se combinant, une sorte de spirale ascendante. Une personne initie ce processus par la foi. Elle accepte en confiance, sans preuve décisive, que toute existence provient de D.ieu. Cette perspective se trouve renforcée par le *Émet*, lorsque la personne peut percevoir l'Omniprésence de Hashem. Plus grande est la foi, plus grande la perception de la Vérité. Reconnaissant HaQadosh Baroukh Hou comme la source de toute existence, elle perçoit la Sainteté de la Création, et dans le même mouvement, elle fait à la Présence divine une plus grande place dans le monde : « Je résiderai au milieu d'eux » !

Il peut exister aussi, D.ieu nous en préserve, une interaction négative. Si une personne refuse *a priori* (et là aussi sans preuve) l'idée que Hashem est la source de toute existence, sa vision de la vie s'en trouvera obscurcie, rétrécie, et son accès à la Vérité fermé (même s'il étudie la Torah, qui est *Émet* par excellence, car il est vain d'étudier avec un tel *a priori*).

C'est une relation analogue, poursuit le Sfat Emeth, qui lie le Shabbat aux autres jours. Pendant la semaine, nous avons besoin de la *Émounah*. Et à raison de l'intensité de notre *Émounah* pendant les jours de la semaine, Hashem nous donne accès au *Émet* le Shabbat ! La *Émounah* est au *Émet* ce que les jours de la semaine sont au Shabbat...

Nous savons que le Shabbat est désigné comme « *Me'en 'Olam haba* », une ressemblance du monde à venir. Cela signifie que le *Émet* auquel nous avons accès le Shabbat est un avant-goût de la Vérité qui nous sera révélée, avec l'aide de D.ieu, dans le Monde à venir.

D'où l'importance capitale de l'étude de la Torah le Shabbat. Le Nefesh ha'Haïm écrit (4,21) : « 'Hazal enseignent : Heureux l'homme qui a des paroles de Torah, qui s'assoit et lit, et révise d'une manière humble et tranquille. »

Où cette personne doit-elle résider ? Avec D.ieu, comme il est dit : « Il demeure sous la sauvegarde du Très-Haut, et s'abrite à l'ombre du Tout-Puissant ».

De la même manière qu'ils se font uniques et solitaires dans ce monde-ci, ils séjournent seuls avec D.ieu [dans le monde futur].

CE FEUILLET D'ÉTUDE EST OFFERT A LA MÉMOIRE DE ÉLICHA BEN YA'ACOV DAIAN

Parachat Trouma

d'après l'Admour de KOÏDINOV chlita

דַּבֵּר אֶל בְּנֵי יִשְׂרָאֵל וְיִקְחוּ לִי תְּרוּמָה מֵאֵת כָּל אִישׁ אֲשֶׁר יִדְּבֶנּוּ לִבּוֹ (שמות : כה, ב)

"Parle aux Béné Israël, et qu'ils prennent pour Moi un prélèvement, de tout homme que son cœur motivera..."

Le midrach nous dit : « lorsque les Béné Israël firent devancer "*Naassé*" à "*Nichma*", l'action à la compréhension, Hakadoch Baroukh Hou leur demanda immédiatement de prélever la dîme. »

Explication : Hakadoch Baroukh Hou ordonna aux Béné Israël de Lui construire une résidence afin qu'Il réside parmi eux. Cependant, **la présence divine n'est possible au sein du peuple que s'il s'enflamme d'amour pour Hachem** et désire ardemment qu'Il réside parmi eux. Et c'est à ce sujet qu'il est dit : « *de tout homme que son cœur motivera, vous prélèverez la dîme* », et c'est parce que le prélèvement a été donné à un moment où les Béné Israël se sont enflammés pour Hachem qu'ils purent alors construire avec cette dîme un endroit adapté à la présence divine. »

Voici l'explication du midrach qui dit : « lorsque les Béné Israël prirent sur eux d'accomplir la Torah sans condition, c'est-à-dire de respecter les mitzvot avant même de savoir quelles étaient leurs teneurs, mûs par un amour d'Hachem inconditionnel, et prêts à accomplir tout ce qu'il leur serait demandé, Hachem leur dit à ce moment-là : *« vous prélèverez la dime »* afin qu'ils donnent **avec ce même amour** pour la construction du sanctuaire.

En général lorsque l'on veut que des gens participent à une bonne cause, on commence par leur expliquer à quoi va servir leur argent, et l'importance de la cause, et ainsi cela va les inciter à apporter leur contribution. Mais pour le prélèvement de la construction du sanctuaire, Hakadoch Baroukh Hou dit : « *et ils prendront pour Moi la dîme* ». Autrement dit Hakadoch Baroukh Hou leur a d'abord demandé l'argent et seulement **ensuite**, il est dit : « *ils Me feront un sanctuaire* », avec tous les détails de sa construction et de l'utilisation de tous les dons.

En fait les Béné Israël étaient tellement enflammés d'amour pour Hachem, qu'il n'y avait aucun besoin de leur expliquer les tenants et les aboutissants de leurs dons, car même avant qu'ils sachent ce qu'il adviendrait de leur argent, ils étaient prêts à Lui donner tout ce qu'ils possédaient, et ils se réjouirent d'autant plus de pouvoir accomplir la volonté d'Hachem qui consistait à donner de leur argent.

LES AMIS DE Koidinov
Abonnez-vous et recevez ce dvar torah chaque semaine par whatsapp au +972552402571 ou au 07.82.42.12.84.
Pour soutenir les institutions du rabbi de koidinov cliquez sur:
https://www.allodons.fr/les-amis-de-koidinov

OVDHM

La Daf de Chabat

בס"ד

Feuillet N°232

TÉROUMA

www.OVDHM.com - dafchabat@gmail.com

Recevez la "Daf de Chabat"
054 976 54 17

Réflexion sur la Paracha

Rav Mordékhaï Bismuth

IL EST TEMPS D'ARRIVER À L'HEURE...

« C'est là que je te donnerai rendez-vous, et je te parlerai » (Chémot 25;22)

Rachi explique : « Quand Je te donnerai un rendez-vous pour te parler, c'est cet endroit-là [le Michkane] que je désignerai comme lieu de rencontre pour venir t'y parler. »

Bien que Moché Rabénou, le plus grand des prophètes fut connecté constamment avec le Tout-Puissant, de ce verset nous voyons qu'Hachem a tout de même fixé un lieu et temps spécifique pour parler avec Moché.

En ce qui nous concerne, bien qu'il soit possible de se tourner et implorer Hachem à chaque instant, un temps et un lieu spécifiques ont été fixés pour la Téfila. En l'absence du Beth-Hamikdach, ce lieu en question n'est autre que la synagogue, que l'on nomme aussi « Mikdach Méate-Le petit sanctuaire .

Comme il est enseigné dans la Guémara (Méguila 29a), Hachem assure au prophète Yé'hézékel que durant l'exil il y aura tout de même un « petit sanctuaire », comme il est dit (Yé'hézékel 11;16) « J'ai cependant été pour eux un petit sanctuaire ». Et Rabbi Its'hak explique qu'il s'agit des synagogues et salles d'études de Babel qui sont considérées comme des Beth-Hamikdach miniatures.

Le Rav Pinkus Zatsal (Parachat Behar) nous avertit de ne pas déprécier la valeur de la synagogue, car sa sainteté est aussi grande que celle du BethHamikdach. Et le Rav explique cela par la parabole suivante : il y a plusieurs années pour écouter de la musique il fallait s'équiper d'une installation complète pour faire marcher un disque vinyle, puis est arrivée la cassette qui a considérablement réduit l'appareillage. Il y a eu ensuite la révolution du baladeur (walkman), puis le compact-disque (CD). **Suite p3**

Autour de la table de Chabat

Rav David Gold

DONNEZ, DONNEZ, DONNEZ...D. VOUS LE RENDRA

La paracha commence par : ***« Et vous prendrez pour Moi un prélèvement… »***. Il s'agit de donner de ses deniers aux choses saintes. C'était un prélèvement non obligatoire. Chacun pouvait donner de l'or, de l'argent, du cuivre, etc., afin d'ériger le sanctuaire. Les commentateurs se sont penchés sur une énigme du verset. Ils demandent pourquoi est écrit : « et vous **PRENDREZ**… », alors que le verset aurait dû mentionner : « et vous **DONNEREZ** » ! En effet, lorsqu'on sort sa CB pour faire un virement à une bonne œuvre , on ne prend pas, mais on DONNE de son argent à la Mitsva.

Donc, pourquoi le verset mentionne le verbe prendre à la place de donner ? La réponse que je vous propose sera intéressante, pas seulement pour les fins linguistes, mais aussi pour tout un chacun.

Le Gaon de Vilna répond d'après une Michna dans le Pirké Avoth (6.9). Cet enseignement n'est pas forcément réjouissant, mais exprime une donnée de base du judaïsme : « Au moment de la mort d'un homme, ce n'est pas son argent ni même ses pierres précieuses qui accompagneront l'homme à sa dernière demeure. C'est seulement la Tora et les bonnes actions. » C'est-à-dire que cet enseignement plusieurs fois millénaire dévoile une vérité fondamentale de la vie : l'homme n'est pas éternel, et surtout lorsque son âme partira pour des mondes spirituels – qu'on espère meilleurs -, c'est juste la Tora et les hqu'il amènera avec lui.

Donc les actions cotées à la Bourse, son duplex à Paris, ou encore sa belle auto cabriolet rouge, tout cela restera sans propriétaire jusqu'au moment où sa descendance trouve un accord (des fois, cela se produit…) pour un partage équitable… Donc rien ne le suivra dans le monde à venir, si ce n'est la Tora qu'il aura apprise lors des cours du soir, la pratique du Chabbath, les enfants qu'il a envoyés au Talmud Thora, et ses bonnes actions, comme l'aide aux Yechivoth et Collelim, à la veuve et à l'orphelin. La liste n'est pas exhaustive... Donc, explique le Gaon, lorsque « je donne au Sanctuaire », finalement c'est la seule chose que je prends véritablement avec moi, POUR TOUJOURS. Car, en donnant pour la Mitsva, ce mérite restera gravé pour toujours dans le ciel à mon crédit. C'est pourquoi le verset mentionne : « Vous prendrez pour Moi de l'or et de l'argent. »

Cette profonde explication nous éveillera à avoir un nouveau regard sur l'argent. En effet, dans ce grand monde, pour une bonne partie de l'humanité, l'argent est symbole de réussite, de pouvoir et d'honneurs… Or, la Tora nous enseigne son contraire! L'argent n'a pas de valeur en soi, mais tout dépendra de ce qu'on en fait, pour des choses spirituelles ou non. La preuve c'est qu'un paysan de Bretagne peut toucher le gros lot du loto ou qu'un vendeur de cacahuètes du profond Kansas peut devenir président des USA. Donc ce ne sont pas des valeurs qui marquent l'élévation intrinsèque d'une personne. Mais c'est la Tora / Hachem qui octroie à l'homme sa vraie valeur, puisque le prophète dit : « J'ai créé », dit Hachem, « ce monde pour Mes honneurs. » C'est-à-dire que la vraie valeur, c'est servir son Créateur. Intéressant, non ?

On finira par une courte anecdote au sujet d'un des grands donateurs du Clall Israël de ces dernières décennies, le milliardaire canadien Moshé Reichmann zal. Lorsqu'il disparut il y a quelques années, il laissa deux testaments. Il demanda d'ouvrir le premier, juste avant son enterrement, et le second pour les chlochim, trente jours après. Donc, juste avant que le cortège ne parte vers le cimetière de la communauté, le fils aîné ouvrit devant toute la famille l'enveloppe. Il lit les dernières injonctions du père, et le dernier alinéa demandait à ses enfants de l'enterrer avec ses chaussettes… Les fils, étant des hommes orthodoxes, furent tous très dépités devant une telle demande. D'un côté, il fallait faire au plus vite, car il y a une Mitsva d'enterrer dans la même journée. D'un autre côté, il fallait honorer la dernière volonté du père. Ils demandèrent l'avis de la 'Hévra Kadicha, s'ils acceptaient que le mort soit enterré avec ses chaussettes. La 'Hévra Kadicha fut gênée d'une telle demande, mais comme elle provenait d'un des plus grands donateurs du monde des Yechivoth, alors ils se tournèrent vers le rav de Toronto. Ce dernier demanda l'avis d'éminents rabbanim d'Israël. On lui répondit qu'il n'en était pas question ! Le corps doit être enseveli sans aucun habit, si ce n'est le linceul blanc. Les fils acceptèrent la position des rabanim. Comme quoi on peut être immensément riche et écouter la voix des érudits. Et le cortège prit la route vers le cimetière local. Un mois plus tard, la famille se réunit de nouveau pour faire les Chlochim. Tout le monde attendait de savoir ce qui était marqué dans la seconde enveloppe. Un des fils ouvrit ce testament. Il lit devant l'assemblée : « Je sais, mes enfants, que vous ne pourrez pas m'enterrer avec mes chaussettes. J'ai voulu uniquement vous faire comprendre que même un des hommes les plus riches du monde ne peut emporter avec lui ses chaussettes ! » Fin de l'anecdote véritable. Question à 1000 dollars : d'après vous, alors avec quoi Reb Moshé Reihman est-il monté au ciel ? Avec ses buildings de Manhattan, ou la Tora qu'il a soutenue ?

Rav David Gold

Rire & Grandir
c'est l'histoire de...

PRENDRE OU DONNER

Rire...

Un homme connu pour son avarice, se ballade avec son fils sur les bords de torrent. Soudain il glisse, et tombe dans un précipice. Dans sa chute, il arrive à s'accrocher à une branche, sous laquelle il y a 10 mètres de vide. Un passant se précipita pour le sauver, et lui dit « Vite ! Vite ! Donnez-moi votre main Monsieur ! »
Agrippé à la branche, il refuse de tendre sa main
Le sauveteur, insiste, et lui crie : « N'ayez pas peur, donnez moi votre main Monsieur !! Donnez-la !! »
Mais rien à faire, tenace, il refuse encore une fois.
Le sauveteur reviens à la charge : « mais Monsieur, ce n'est pas sérieux, donnez-moi votre ma main, vous allez mourir, allez-y !! »
Entêté, il refuse, et sous la fatigue, il craque et lâche...
Désolé, le sauveteur se tourne vers son fils lui affirmant qu'il avait tout essayé et ne comprend pas l'attitude de son père.
Le fils lui répond qu'il ne fallait pas dire à son père avare « donnez votre main », mais « prenez ma main... »

...et grandir

La Paracha commence par les mots suivants:"vayiqrehou li terouma/ Ils prendront pour Moi une offrande prélevée"
Logiquement il aurait dû être écrit: « et qu'ils donnent pour moi une offrande. », et non pas « et qu'ils prennent pour moi une offrande/don ».
En fait ce qu'Hachem nous demande c'est de prendre une part de ce que l'on a reçu de Lui et de Lui céder en retour. Ainsi de cette manière on réveille en nous cette conscience de rendre à Hachem ce qui Lui appartient et ce avec cœur.
Dans le monde il existe deux catégories de personnes les "preneurs" et les "donneurs " c'est à dire qu'il y a ceux qui constamment tirent la couverture vers eux. Leur seul souci est toujours prendre ou recevoir. Et il y a ceux qui ne pensent qu'à donner à l'autre. A chacun de nous de choisir notre camps. Une chose est certaine c'est qu 'on ne peut être que, ou donneur,ou preneur. Alors, faites attention de ne pas vous faire « prendre » au piège... « Donner »

Regard sur la Paracha
Apprendre et comprendre

UNE PLACE DANS SON COEUR

« Et ils Me construiront un Sanctuaire, pour que Je réside au milieu d'eux. » Chémot (25 ; 8)

Rachi nous explique, à propos de ce verset, que les Bnei Israël devaient construire un Sanctuaire à l'intention de Hachem.
Mais alors la fin du verset est surprenante ! En effet il est écrit : « Je réside au milieu d'eux » (des Bnei Israël), or selon l'explication de Rachi il aurait dû se terminer par : « Je réside au milieu de lui » (du Sanctuaire).
Le Yalkout Chimouni nous enseigne que Moché Rabénou s'est effrayé en entendant cet ordre de Hachem de construire une « résidence » pour Lui. Il L'interrogea donc de cette façon : « Maître du monde, il est écrit : « Le ciel et tous les cieux ne pourraient Te contenir » et Tu ordonnes de construire un sanctuaire ? » Hachem lui répondit : « Ce n'est pas comme tu le penses, vingt planches du côté Nord, et vingt planches du côté Sud et huit à l'Ouest et Je descendrai et limiterai la Chékhina ici-bas comme il est écrit : « C'est là que Je te donnerai rendez-vous. »
Les commentateurs expliquent que ce verset contient un double sens : le sens simple, qui est l'ordre de Hachem de construire le Michkan, et le deuxième qui explique le pluriel de la fin du verset « au milieu d'eux » et nous apprend que Hachem veut résider à l'intérieur de nous-mêmes, et plus précisément dans notre cœur.
Comment expliquer que le Maître du Monde qui contrôle et gère chacun des pas et gestes de toute créature sur terre, nous demande de lui construire une Résidence ? Que voulait-Il en faire ?
Le Midrach nous relate l'histoire d'un Roi qui maria sa fille unique, et demanda en faveur à son gendre, de lui réserver une pièce où il pourra rendre visite à sa fille de temps en temps.
De la même façon Hachem, qui a marié sa Torah aux Bnei Israël, désire tout de même garder une proximité avec elle, et pour cela, il nous demande de Lui édifier un Sanctuaire, afin de lui accorder une place dans notre quotidien. C'est ce que nos Maîtres appellent Hachraat Hachékhina.

Hachem est partout, sauf dans une petite partie de notre corps : notre cœur. Le cœur ne réserve de la place qu'à celui qui y est invité par son propriétaire.
Le Rav 'Haïm de Vologzin explique dans son ouvrage Roua'h 'Haïm, que lorsqu'un artisan conçoit un verre, plus il creuse et affine la matière brute de base, plus ce verre pourra contenir de liquide.
Jusqu'à preuve du contraire, il est très difficile, voire impossible de remplir un objet plein.
Il en est de même pour l'homme : pour que Hachem puisse résider en lui, il devra lui faire de la place, et pour cela creuser, s'affiner.
Comme nous enseigne Rabbi 'Hanina: « Tout est dans les mains du Ciel, sauf la crainte du Ciel »
La crainte, l'amour, proviennent du cœur. Hachem est tout-à-fait capable de diriger le cœur de l'homme, mais c'est notre rôle de nous travailler, pour faire grandir notre crainte et notre amour.
Comment parvenir à cette crainte, comment pouvons-nous raffiner notre cœur pour que celui-ci devienne le réceptacle de la Chékhina ?
La réponse se trouve dans le début de notre verset, « Et ils me construiront un Sanctuaire », cela signifie : être occupé à faire Torah et Mitsvot, jusqu'à ce que soit reconstruit le Beth Hamikdach qui a été détruit.
Il faut pour cela fréquenter avec le plus grand respect les petits Sanctuaires dont nous disposons aujourd'hui : les Synagogues, Yéchivot et autres centres d'étude de la Torah, qui sont pour ainsi dire des annexes du Beth Hamikdach.
Chaque mot de Limoud ou de Téfila, nous permettra de nous élever et d'être plus proches de Hachem afin qu'Il puisse pénétrer en nous.
Le Beth Hamikdach sera reconstruit lorsque chaque Juif l'aura édifié en lui et qu'il offrira à Son Créateur une place suffisante en son cœur, il n'existera en nous que si nous le désirons.

L'étude de cette semaine est dédiée pour:

Vous désirez participer à l'édition et la diffusion de "La daf de Chabat" veuillez prendre contact dafchabat@gmail.com

RÉSERVEZ dès à présent votre paracha Mariage, Bar-Mitsva, Guérisons Azkara...

La réussite spirituelle et matérielle de Raphaël ben Sincha Joëlle Esther bat Denise Dina Qu'Hachemleur accorde brakha vé hatslakha

La réussite spirituelle et matérielle de Patrick Nissim ben Sarah Martine Maya bat Gaby Camouna Qu'Hachemleur accorde brakha vé hatslakha

L'élévation de l'âme de Elyhaou HADJADJ ben 'Hanina ז"ל

RÉSERVEZ dès à présent votre paracha Mariage, Bar-Mitsva, Guérisons Azkara...

La guérison complète et rapide de TOUS LES SOLDATS BLESSÉS parmi les malades de peuple d'Israël

Réflexion sur la Paracha
Rav Mordékhaï Bismuth

IL EST TEMPS D'ARRIVER À L'HEURE...(suite)

Toutes ces réductions de format, non pas réduit la qualité du son et du morceau choisi. De ce fait, on comprend bien que chaque synagogue est une parcelle du Beth-Hamikdach.
Et la Guémara (Berakhot 6a) atteste au nom de Aba Binyamin que la Téfila d'une personne n'est écoutée que dans une synagogue. Comme il est dit "Tourne-Toi Ô Eternel pour écouter le chant et la prière que Ton serviteur prie devant Toi en ce jour".
Quel est ce lieu de chant? La synagogue, là-bas, sera formulée la Téfila.
Après avoir vu la grandeur de ce lieu, voyons maintenant l'importance du temps.
La première notion que la Torah écrite vient nous enseigner est celle du temps comme il est écrit : « Vayéhi erev vayhi boker, Un jour ». De la même manière, la Torah orale commence avec cette même notion du temps, comme il est dit : « Méémataï Korim ét Chéma- à partir de quand pouvons-nous lire le Chéma ». Enfin le Choul'hane Aroukh commence lui aussi son œuvre avec cette notion du temps et l'heure du lever.
Cela vient nous délivrer un message primordial dans notre Avodat Hachem (service divin) que l'accomplissement des Mitsvot est indissociable de la notion du temps. Il est un temps pour porter le talit, mettre les téfiline, confectionner la matsa, accueillir Chabat, lire le Chéma, demander la pluie....
Nous prions trois prières chaque jour, ainsi qu'il est dit (Téhilim 55 ;18): « Le soir, et le matin, et à midi, je médite et je me lamente; et Il entendra ma voix. » Qui a institué ces prières? Ce sont les patriarches Avraham, Its'hak et Yaakov qui les ont institués. Chacune de ces prières est fixée à un temps précis que l'on ne peut ni retarder ni devancer.
Dans la Guémara (Berékhot 7b) il est rapporté le fait suivant : Rav Na'hman était affaibli et ne venait pas à la synagogue. Rabbi Its'hak lui dit: pourquoi le maître ne vient-il pas à la synagogue afin d'y prier? Il lui répondit: Je ne peux pas, car je suis faible.
Il rétorqua: Que le maître rassemble dix personnes et il priera ainsi avec un minyane/quorum.
Il répondit: C'est trop de dérangement.
Rabbi Its'hak continue son questionnement: que le maître demande à l'officiant de le prévenir lorsque l'on commence à prier à la synagogue.

Il demanda: Pourquoi tout cela?
Il répondit: Voici ce qu'a dit Rabbi Yo'hanane au nom de Rabbi Chimone bar Yo'haï: Que signifie (Téhilim 69 ;14): "Mais, pour moi, ma prière s'adresse à toi, Éternel, en un temps agréée."
Quand est le "temps agréé"? - C'est lorsque la communauté est en prière."
Après tous ces enseignements, chacun de nous pourrait se demander comment puis-je arriver en retard à la synagogue, et arriver quand bon me semble ?
La Téfila a un temps et un lieu pour être écoutée et agréée. C'est un rendez-vous fixé avec Hachem, et y arriver en retard, c'est affront pour le Tout-Puissant. Lorsque nous avons un rendez-vous chez le médecin, la banque ou autre, arrive-t-on en retard ? Non ! Nous arrivons même en avance, pour être bien sûr de ne pas rater ce rendez-vous tant attendu.
Dans la Synagogue « Lederman », là où prie notre maître Rav 'Haïm Kaniewski, un fidèle arrivait régulièrement en retard pour la Téfila. Des fois deux minutes, parfois cinq, dix... Une fois le Rav lui fit la remarque, et lui expliqua l'importance d'arriver à l'heure à la Téfila. Il écouta attentivement le Rav, et répondit magistralement que l'essentiel était tout de même de venir, même quelques minutes après le début.
Quelques semaines passèrent, lorsque ce même fidèle se rendit au domicile du Rav pour lui dire que sa boutique avait pris feu. Déconcerté, il expliqua au Rav que les pompiers n'étaient pas arrivés à temps pour neutraliser l'incendie. Sous la colère, il se plaignit au capitaine de la caserne, de leur négligence et des conséquences graves de ce retard. Mais lorsque le capitaine lui répondit avec nonchalance que « l'essentiel était tout de même de venir, même quelques minutes après le début », j'ai compris le sermon du Rav.
Si nous aussi voulons des yéchouot/délivrance qui arrivent en temps, efforçons-nous d'arriver à l'heure.
Le mot "מזל"Mazal (destiné), est composé de trois lettres : "מ"mèm, "ז"zayine, "ל"lamed. Le mèm fait référence au MAKOM-lieu, le zayine au Zmane-temps et le lamed au Lachone-langue.
Si nous nous trouvons au bon endroit, à la bonne heure et que nous adressons de bonne Téfilot, alors Hachem « organisera » une bonne destinée, un Mazal tov !
Plus que jamais notre peuple a besoin en ces temps difficiles de la prière de chacun "en temps et en heure", pour précipiter la venue du Machia'h et de mériter de voir la rédemption finale. Amen

Rav Mordékhaï Bismuth ☎ 054.841.88.36
mb0548418836@gmail:com

Une vie saine selon la Halakha
Rav Yé'hezkel Is'hayek Chlita

RENTREZ LE VENTRE!

Le corps est constitué d'un système musculaire. Le cœur, les poumons, l'intestin grêle et le côlon, en font partie, mais sont des muscles involontaires (non contrôlables).
Comment fonctionnent les organes internes : les poumons, le foie, le cœur, la vésicule biliaire, l'estomac, l'appendice, le pancréas, l'intestin grêle et le gros intestin ? Ce sont des muscles involontaires (que nous ne pouvons contrôler) qui se contractent et se détendent, sans que nous ayons de prise sur eux. Il semblerait qu'il nous soit impossible d'influencer et de renforcer ces muscles, mais on remarque que les exercices pratiqués sur les muscles volontaires ont un effet sur les muscles involontaires des organes internes.
Il est recommandé de faire régulièrement un exercice, très efficace que nous faisons précéder de quelques mots d'explication. La pression à l'intérieur du ventre est la ceinture centrale qui met tous ces organes en mouvement. Quand la pression est relâchée, le système est moins puissant. L'exercice à pratiquer pour renforcer les muscles des organes internes, est de rentrer le ventre. Faites-le maintenant, cela ne vous empêchera pas de continuer à lire. A n'importe quel moment d'inactivité, ou étant assis dans un autobus, faisant la queue, en attendant ici ou là ou en étant assis ou debout, rentrez votre ventre légèrement.
Cet exercice massera et renforcera les organes internes, améliorera leur bon fonctionnement et vous aidera à garder un tour de taille raisonnable.

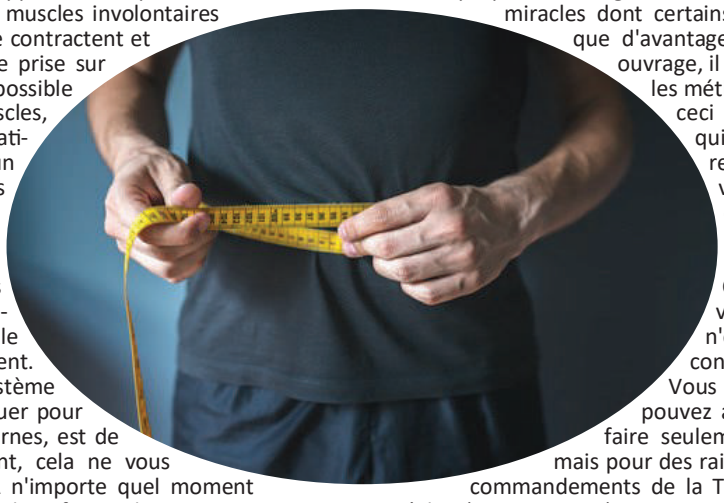

Cet exercice et ses effets bénéfiques prennent de plus en plus d'importance avec l'âge. Ne retenez pas votre respiration pendant l'exercice. Habituez-vous à rentrer le ventre le plus possible en continuant à respirer normalement.
On nous propose des régimes sérieux et draconiens ou des recettes-miracles dont certains comportent plus d'inconvénients que d'avantages. Dans le cadre restreint de cet ouvrage, il n'est pas possible de passer toutes les méthodes en revue. Je dirai simplement ceci : cher lecteur, si vous appliquez ce qui est écrit dans ce livre, vous maigrirez automatiquement. Un mode de vie juste et sain vous débarrassera de tout excédent de graisse ! Souvenez-vous : le surpoids après la quarantaine n'est pas unedécret du Ciel mais le reflet d'une hygiène de vie déréglée. Le corps qui vieillit n'est plus capable de digérer et les conséquences sont visibles.
Vous serez heureux de savoir que vous pouvez arriver à maigrir ! Il ne faut pas le faire seulement pour des raisons esthétiques mais pour des raisons de santé, en accomplissant les commandements de la Tora : « Prenez bien garde à votre santé ! » (Devarim 4,15) ou encore «Vous suivrez Ses voies» (Hilkhot Dé'ot du Rambam chapitre 1 et 2) et « Et il faut vivre grâce à ces commandements » ainsi que les paroles du Roi Salomon, le plus sage des hommes « Qui garde sa bouche et sa langue se garde de tourments »

Extrait de l'ouvrage « Une vie saine selon la Halakha »
du Rav Yé'hezkel Is'hayek Chlita - Contact ☎ 00 972.361.87.876

"Wort" sur la Paracha

pour toujours avoir quelque chose à dire

« Parle aux enfants d'Israël, et qu'ils prennent pour Moi un prélèvement » (Chemot 25,2)
Le Midrach Yalkout Chimoni (364) dit que c'est une mitsva qui s'applique pour l'éternité. Qu'estce que ça signifie ? Comment comprendre qu'une Mitsva dépendante du Michkan, puisse continuer à être réalisée une fois celui-ci disparu ? Le Divré Yoël répond que ce verset fait allusion à la Torah. De même que le Michkan a été construit afin d'avoir la présence Divine qui y réside dedans, de même une personne peut avoir la présence Divine qui repose en elle par le biais de son étude de la Torah. Pour cette raison, le verset dit : « qu'ils prennent » et non pas : « qu'ils donnent », car « prendre » a une connotation d'obtenir quelque chose grâce à des efforts, et l'unique façon d'acquérir la Torah est de s'y investir pleinement. C'est la Mitsva qui s'applique pour l'éternité: mettre des efforts dans l'étude de la Torah, et grâce à cela recevoir la présence Divine. (Divré Yoël)

« Tu feras aussi un candélabre d'or pur. Ce candélabre sera fait tout d'une pièce. » (Chémot 25, 31)
Rachi commente : « Moché éprouvait des difficultés à concevoir la construction du candélabre. Le Saint béni soit-Il lui dit alors : "Jette le bloc d'or au feu et il se fera de lui-même." C'est pourquoi il n'est pas écrit "Tu feras". » Rabbi Israël de Mozits en déduisit un conseil pour toute personne en proie à des difficultés de quelque nature que ce soit : « Il suffit de s'en remettre à D.ieu et Il pourvoira à nos besoins, la chose se fera d'elle-même. »

« Tu feras des tentures de chèvres pour [servir] de tente sur le Sanctuaire (Michkan) » *(Chemot* 26,7).
Il fallait recouvrir les grandes richesses du Sanctuaire par de simples tentures en peau de chèvre. Pourquoi cela ? On peut apprendre de ce verset la façon dont un juif doit se comporter avec les richesses que Hachem lui a donné. Vis-à-vis de l'extérieur, l'homme doit s'efforcer de se conduire avec simplicité et modestie, pour ne pas éveiller la jalousie parmi ses voisins et connaissances. De tout temps, les nations non juives, ont voulu marquer leur puissance par de belles constructions, et elles n'ont pas survécu. Le people juif n'a pas créé de grandes constructions extérieures, préférant la discrétion, le développement et la transmission des richesses intérieures. Construisons et faisons vivre un beau Temple dans notre cœur pour D., au lieu d'investir vainement de l'énergie dans le paraître aux yeux d'autrui. Rabbi Ménahem Mendel de Prémichlan enseigne sur ce verset : Il y a deux sortes de Tsadikim : celui qui va être le même à l'intérieur et à l'extérieur : rien qu'en le voyant, on sait que c'est un Tsadik. Mais il y a également celui dont les qualités sont cachées, et pour un observateur occasionnel, ce Tsadik n'a rien de spécial, c'est comme une personne « ordinaire ». Lequel des deux est-il préférable ? Le verset déclare : « Tu feras des tentures de chèvres pour [servir] de Tente sur [recouvrant] le Michkan » puisque nous avons tous un Michkan en nous, cela implique que nous devons recouvrir notre sainteté intérieure, nos grandeurs spirituelles internes. Même si j'atteins de très hauts niveaux, je ne dois pas l'exposer aux yeux de tous, et au contraire faire prevue d'humilité, c'est grâce à Hachem., et c'est pour ça que j'ai été créé, en recouvrant cela de rideaux ordinaires « de poil de chèvre ».

Questions d'Halakha

by halachayomit.co.il

BIKOUR 'HOLIM

Il est rapporté dans la Guémara Bava Métsi'a (30b): « Tu leur feras savoir le chemin qu'ils devront suivre » (Chémot 18): il s'agit de la Mitsva de visiter les malades.
Il est rapporté également dans la Guémara Sotta (14a) au sujet du verset de la Torah : « Vous marcherez derrière Hachem votre D. » La Guémara demande sur ce verset : est-il possible de marcher derrière la Ché'hina (la présence Divine) ?! N'est-elle pas faite de feu ?! Comme il est écrit : « Car Hachem ton D. est un feu dévorant… ». En vérité - explique la Guémara – le véritable sens de ce verset est le suivant:
Marche derrière les qualités d'Hachem.
Comme Hachem habille ceux qui sont nus (Adam et 'Hava), comme il est dit : « Hachem Elokim fit pour Adam et sa femme des tuniques de peaux et les habilla… », toi aussi, veille à habiller ceux qui sont nus (ceux qui n'ont pas de quoi s'habiller).
Comme Hachem rend visite aux malades (Avraham Avinou après sa Bérit Mila), comme il est dit : « Hachem lui apparut dans les plaines de Mamré… », toi aussi, rends visite aux malades.
Comme Hachem console les endeuillés (Its'hak Avinou après le décès d'Avraham), comme il est dit : « Et ce fut après la mort d'Avraham, Hachem bénit Its'hak, son fils … », toi aussi, console les endeuillés.
Le principe général est qu'il nous incombe le devoir de se comporter avec bonté, et de pratiquer la bonté sous toutes ses formes, et entre autres, par la Mitsva de Bikour 'Holim (rendre visite aux malades).
Le sens de cette Mitsva réside dans le fait qu'en allant visiter le malade, nous nous tenons proches de ses différents besoins, afin de pouvoir lui offrir toute aide possible ; que ce soit dans sa nourriture, sa boisson ou ses médicaments, ou simplement par un sage conseil comme il est dit : « la délivrance n'aboutit que par de grands conseils », ou bien en lui nettoyant sa maison, comme la Guémara nous relate dans Nédarim (40a):
Un jour, un élève de Rabbi 'Akiva tomba malade. Aucun de ses compagnons ne vint lui rendre visite. Rabbi 'Akiva lui rendit visite, et lorsqu'il arriva dans la maison de son élève malade, le grand maître se mit à laver et frotter la maison devant le malade. L'élève malade s'exclama: « Rabbi (mon maître)! Tu m'as redonné la vie ! » Quand Rabbi 'Akiva sortit de la maison de son élève, il fit le Dérach (le commentaire) suivant: « Celui qui ne rend pas visite au malade, est comparable à un meurtrier! » (Dans la prochaine Halacha, nous développerons cette idée)
Même lorsque le malade est assisté de médecins et d'infirmières qui veillent sérieusement à tous ses besoins, notre maître, le Rav Ovadia YOSSEF z.ts.l écrit qu'il est malgré tout une Mitsva de lui rendre visite, de le réconforter, et de lui redonner courage.
Comme il nous a été expliqué dans la Guémara Nédarim (40a): Si le visiteur est « du même âge » que le malade, il prend 1/60 de sa maladie. Le Méiri explique: « du même âge », veut dire ici que le visiteur aime le malade, et que sa visite est agréable au malade, de part la personnalité qui vient lui rendre visite, tout ceci apaise le malade et diminue sa maladie.
Voici les propos du RAMBAM sur notre sujet (chap.14 des règles relatives aux rois, règle 4): « La visite aux malades est un devoir qui incombe tout le monde, même le grand doit visiter le petit, et même plusieurs fois par jour, à la condition de ne pas fatiguer le malade par ces visites. Celui qui rend visite au malade, est considéré comme s'il avait pris une partie de sa maladie et l'a soulagé, et celui qui ne lui rend pas visite est considéré comme un meurtrier »

Il ressort de ces propos que les visiteurs doivent veiller sérieusement à ne pas fatiguer le malade, comme cela arrive fréquemment après un accouchement, lorsque les membres de la famille viennent visiter la nouvelle maman, immédiatement après son accouchement, pour montrer la joie que leur procure cette naissance. On en arrive parfois à « peser » sur la nouvelle maman qui a besoin à ce moment là de beaucoup de repos. Ces visites exagérées peuvent la déranger inutilement, chose qui ne correspond plus du tout au sens de la Mitsva de Bikour 'Holim, mais plutôt au contraire.
Nous devons donc veiller soigneusement à se soucier du repos du malade, et de ce qui lui est bénéfique.
Il est encore rapporté dans la Guémara Nédarim (40a): Rav dit: Celui qui rend visite au malade, est épargné du jugement du Guéhinam, comme il est dit (Téhilim 41): « Heureux celui qui s'intéresse au pauvre! (La Guémara explique que « le pauvre » dans ce verset, fait allusion au malade) Au jour du mal, (« le mal », fait toujours allusion au Guéhinam) Hachem le sauvera. »
Hachem rétribue cette Mitsva déjà dans ce monde, comme il est dit dans la suite verset: « Hachem le protégera, lui conservera la vie, et il jouira du bonheur sur la terre: tu ne le livreras pas à la fureur de ses ennemis » La Guémara explique: Hachem le protégera – de son Yétser Hara '(son mauvais penchant), lui conservera la vie – en lui épargnant les souffrances physiques, il jouira du bonheur sur la terre – Tout le monde s'honorera de lui, tu ne le livreras pas à la fureur de ses ennemis – Il n'aura que de bons amis et jamais de mauvais compagnons.

OVDHM Retrouvez-nous sur le www.OVDHM.com
Ne pas transporter ce feuillet dans le domaine public le Chabat - Ne pas lire ce feuillet pendant la téfila et la lecture de la torah
VEILLEZ A DEPOSER CE FEUILLET DANS UN ENDROIT COMPATIBLE AVEC SA KEDOUCHA

Autour de la table de Shabbat n°424Térouma

Ces paroles de Thora seront lues LéYlouï Nichmat d'un Avreh Yaqar : Itshaq Ben Itshaq (Stéphane Sportés) de Villeurbanne תנצב"ה

Pour faire comme dans le Ciel…

Notre Paracha suit le Don de la Thora et de Michpatim (les lois). Les commentaires (Daat Zquenim) enseignent que notre section a été dite dans les quarante jours qui ont suivi le Matan Thora. Elle traite d'un appel qui est lancé au peuple afin d'amener des offrandes, des métaux précieux pour la construction du Mishquan (le Temple dans le désert). Il ne s'agissait pas d'un Allo-Don ("veuillez envoyer pour la bonne cause vos euros et dollars par la poste électronique") mais certains amenaient 500 grammes d'argent, pour d'autres, un lingot d'or ou une plaque de cuivre. C'était en fonction de son cœur et de ses ressources. Il ne s'agissait pas non plus d'un prélèvement obligatoire pour les affaires religieuses puisque le verset énonce : "…tout celui qui a un bon cœur etc...". Pour être exhaustif, notre Paracha fait aussi allusion à deux autres contributions obligatoires : un demi-Shéquel pour l'achat des sacrifices perpétuels et un autre pour la fonte des socles d'argent. Le but de ce grand "Matching" était de construire le Sanctuaire de Hachem. C'est-à-dire que la volonté de D.ieu en créant le ciel et la terre était de résider sur terre. Après le Don de la Thora, Hachem a cherché à avoir une résidence perpétuelle auprès de son peuple. A l'image de ce qui se passe en haut Hachem réside dans les Cieux, entouré de ses myriades d'anges qui le glorifient chaque jour. Pareillement D.ieu désire résider sur terre au milieu de son peuple : le Mishquan était au centre du campement des Bné Israël.

Le verset dit : "Je résiderai parmi vous" (25.8). Le but étant très élevé, il ne pouvait pas être dicté comme les autres Mitsvots du genre : "J'exige que tu donnes !". Car la construction du Michquan est une expression libre du lien qui existe entre Hachem et son peuple. Hachem nous aime, donc il nous demande de lui préparer sa résidence. Et puisque nous aussi nous l'aimons, nous répondons présent à son appel ce n'est pas un ordre mais une chance.

Le Targoum Yéroushalmi traduit le premier verset par "Tout celui qui éveille son cœur apportera des prélèvements et non par la force". Le Sforno explique que les Cohanims ne venaient pas récupérer les dons à la manière dont ils le faisaient pour la Tsédaqua. Par exemple, dans le cas où il y a des « cas sociaux » graves dans la communauté, les caisses ont la possibilité de prendre par force les contributions des nantis de la communauté ; ce qu'on appelle "Mémachquin A La Tsédaqua". Pour le sanctuaire c'était un don libre.

Une autre idée est enseignée par Rachi sur le premier verset : "Vous prendrez pour (Li) Moi, les prélèvements". Rachi explique que 'Li/Pour moi signifie qu'il fallait le faire au nom de Hachem.

D'une manière générale dans la vie de tous les jours, à chaque fois que l'on fait une Mitsva, nous avons l'obligation de la faire dans l'intention d'accomplir la Mitsva qui nous est prescrite par la Thora. On n'a pas besoin de penser obligatoirement à Hachem lorsqu'on l'accomplit (c'est sûr que c'est mieux, mais ce n'est pas une imposition). Par exemple, la Guémara enseigne que si on donne la Tsédaqua pour la guérison d'un proche on aura accompli la Mitsva bien qu'on ne l'a pas faite exclusivement pour Hachem. Or pour le Mishquan c'est différent. Les offrandes étaient apportées pour bâtir la résidence de Hachem. Si on avait d'autres intentions comme par exemple épater la galerie et ses copains de la synagogue notre offrande perdait de sa valeur.

Il est rapporté que Bétsalel l'architecte en chef de la construction du Mischquan savait discerner par son esprit saint si l'offrande avait été faite d'une intention pure ou moins. En fonction de cela il dirigeait l'offrande vers les ustensiles saints ou moins. La raison profonde de cette différence par rapport aux Mitsvots était que puisqu'il s'agissait de faire descendre la Sainteté sur terre, cela exigeait une plus grande pureté de cœur.

Et comme je vous parle des choses du cœur, je désire vous faire partager ce qui se déroule sous les cieux toujours cléments de notre Sainte Terre. Comme vous le savez, j'étudie dans le très bon Collel du Rav Asher Brakha-Bénédict Chlita (au 15 de la Rue Palmah/ Raanana). Ces derniers temps, à longueur de journée -Bli Yein Ara, il y a de nombreux jeunes israéliens qui viennent mettre les Téphilins et écouter des magnifiques cours du rav Elyahou Chlita (fils du Roch Collel). Or, ces adolescents ont une way of live très éloignée pour tout ce qui touche la religion. Et pourtant ils ont des interrogations et veulent en savoir plus sur la Thora et les Mitsvots. C'est un élan de cœur qui les poussent à ouvrir la porte du Beth Hamidrash et d'aller au-delà des préjugés et du « quand dira-t-on » (ces jeune font partie d'une école Hilonit Laméhaderin juste en face du Collel…). A l'époque du désert, le peuple a vu la grandeur de D.ieu, les miracles sensationnels et le Don de la Thora. Ils avaient alors compris l'importance de construire un Sanctuaire pour Hachem. De nos jours, Hachem éveille son peuple au travers des actes barbares fomentés par des groupes qui dévalorisent la nation Arabe. Cette violence infernale entraîne la peur, dans un premier

temps, puis amène La question à 1000 dollars : pourquoi-nous en veulent-ils tant (et que les chroniqueurs ne viennent pas nous dire que c'est un problème territorial) ? Ces jeunes écoutent les réponses du Rav (cela passe par une phase identitaire du genre : "non je ne suis pas différent d'eux") puis cela se transforme en élan de cœur vers la Quédoucha.
Car nous le savons, la vraie réponse à toutes ces agressions, c'est la Téchouva du peuple d'Israël. N'est-ce pas ?

Le sippour quand Il n'y avait pas la sécurité sociale

Cette semaine on a parlé du sanctuaire. Or ce saint édifice a été bâti par les dons de la communauté. Notre histoire véridique traitera de la manière de donner…

Cette histoire est tellement connue dans le public en Erets, qu'elle fait presque partie du folklore des contes et légendes du judaïsme. Ces derniers temps une version plus enrichie a été diffusée et je me fais un plaisir de vous la partager avec vous.

Il s'agit d'une petite ville polonaise ou russe juive d'il y a plus d'un siècle où se développait une belle communauté. A l'époque il n'y avait ni Sécu, ni allocs (ni gilets jaunes d'ailleurs..), donc tous les indigents de la communauté, veuves et orphelins, étaient livrés à eux même et la plupart du temps, la communauté les aidait par des caisses d'entre-aides et une soupe populaire. Béni soit Hachem, dans cette bourgade il existait un aubergiste qui avait le cœur sur la main : pour toutes les causes communautaires, il se tenait présent. Malgré sa petite activité, son auberge était grande ouverte à tous les indigents de la ville et même de la région auxquels il offrait à chacun gîte et couvert ! Le Chabbath sa table était remplie de convives sans ressources qui étaient hébergés au frais de la princesse ! Par ailleurs, les caisses de solidarité de la communauté fonctionnaient à merveille, en un mot un petit paradis sur terre… Or, dans la même bourgade il y avait un très riche commerçant se prénommant Ya'akov qui était tout le contraire de notre aubergiste ! Il était aussi riche qu'il était pingre ! A plusieurs reprises les gens des caisses de prêts et autres institutions lui demandèrent son aide, mais plus d'une fois il les faisait rebrousser chemin de sa belle demeure. Pas un kopek pour les œuvres charitables de la ville ! Qui plus est, à l'époque les commerçants avaient l'habitude de se rendre dans les différents marchés de la région et par la même occasion ils faisaient office de postier. Or, les personnes qui avaient le plus besoin de colis et lettres, c'était généralement les plus démunis qui attendaient un colis de victuailles ou l'aide d'un proche parent établi dans une ville ou un pays éloigné. Or notre riche commerçant qui était aussi postier n'était pas un homme à s'amadouer devant la veuve qui lui demandait de faire un prix. Nenni, notre homme d'affaires était coriace, il demandait à chacun de payer le prix intégral sans faire aucune ristourne même pour les pauvres de la communauté ! Les gens étaient tellement offusqués d'un tel comportement que tout le monde le haïssait et le prénommait « **Ya'akov goï le pingre** ! » Les années passèrent et la nouvelle se répandit dans la communauté que Ya'akov venait de rendre l'âme à son Créateur. A vrai dire, personne ne versa une seule larme… Lors de l'enterrement, le corps fut transporté par la Hévra Kadicha mais personne (à part sa proche famille) ne participa à son ensevelissement. Pire encore, les gens de la communauté étaient tellement excédés par son comportement qu'ils décidèrent d'inscrire sur sa pierre tombale: « Ci git Ya'akov goï le pingre » ! Quelques temps passèrent et rapidement les différentes institutions commencèrent à refuser les pauvres qui se pressaient pour recevoir leurs aides. Pire encore, l'auberge qui était auparavant un havre de paix pour les indigents ferma ! La situation était particulièrement grave, si grave que le Rav de la ville se rendit en toute urgence chez l'aubergiste. Il lui demanda s'il avait lui aussi besoin d'aide ? Il répondit : « Pour sûr que non ! » Le Rav lui demanda alors pourquoi avait-il brusquement cessé d'aider ses frères dans le besoin ? Il répondit : « C'est un secret que je ne peux pas dévoiler ! » Le Rav exigea et fit tout son possible pour percer le secret de l'aubergiste. Ce dernier dira finalement : « Sachez que ma profession ne me permet pas de faire de telles largesses aux pauvres ! Seulement il existait une personne qui me donnait chaque fin de semaine une enveloppe bien grasse pour que je continue cette bonne œuvre… Or cet homme est mort dernièrement… Le Rav était dans l'expectative : quelle était son identité ? « **C'est Ya'akov le pingre** ! ». A ces mots le Rav faillit s'évanouir! Voilà qu'il apprenait que Ya'akov n'était pas du tout ce qu'on pensait ! Plus encore, les différentes caisses de la ville étaient aidées par ce même homme ! Le Rav n'en revenait pas : la personne tellement haïe par la population locale était en fait un grand Tsadiq ! De suite il demandera à réunir la population, le soir même dans la grande synagogue de la ville pour faire des oraisons funèbres de Ya'akov le pingre. Le Rav prit la parole et dévoila à toute la communauté que notre Ya'akov était le grand bienfaiteur de toute la ville! Les gens étaient choqués, voilà des années qu'ils considéraient notre Ya'akov comme la plus exécrable des créatures sur terre (pire encore que les chauves-souris chinoises…). Le Rav demanda à ce que la communauté se rende devant la sépulture de Ya'akov et lui demande pardon. Tout le monde acquiesça et se rendit tardivement dans le cimentière local (la partie juive du cimetière, car à l'époque on faisait bien attention à ces lois…). Et tous diront « Pardonne nous/ Pardonne-nous » ! Le Rav avait aussi pris la résolution de changer au plus vite les inscriptions diffamantes « Ya'akov goï le pingre… ». Seulement la nuit même Ya'akov apparu dans son rêve au Rav et lui dit : « **Dans les cieux, l'inscription qui apparait sur mon tombeau et très agréée et me fait beaucoup de bien… Je te demande de ne pas la changer** ! » Le lendemain le Rav se rendra au cimetière et rajoutera quand même un mot : « Ci-git le saint Ya'akov goï le pingre ».

Shabbat Chalom et à la semaine prochaine Si D.ieu Le Veut

David Gold Tél/00 972 55 677 87 47

Une Brakha à David Timsit et à son épouse (Raanana) dans ce qu'ils entreprennent et une bonne éducation des enfants dans la Thora.

Une Brakha pour la guérison complète de Sourélé bath Khéla famille Wajzer (Montmorency)

Ne pas jeter, mettre dans la guéniza, ne pas lire pendant la prière et la sortie de la Thora

Français

בסיעתא דשמיא

Bnei Shimshon

Drachotes basées sur les écrits extraordinaires du Zera Shimshon
Le Zera Shimshon, Rav Shimshon Haim ben Rav Naham Michael Nachmani, est né en 5467 (1706/1707) et quitta ce monde le 6 Etoul 5539 (1779).
Il promet à tout celui qui étudiera ses livres de grandes délivrances et bénédictions

Perles du Zera Shimshon

Savoir Lire Dans Les Evenements

Le Talmud Sanhédrin nous enseigne à partir du verset ***"vous prendrez pour moi des prélèvements"*** (premier verset de notre parasha). Le talmud nous enseigne qu'en formulant cette demande, hashem est en quelque sorte considéré comme un cohen (pour qui on donne des teroumots et des maaserot). Tossefot pose la question: Si Hashem est un Cohen comment a-t-il pu s'occuper de l'enterrement de Moshe, nous savons qu'un cohen n'a pas le droit de se rendre impur? Aussi tossfot souhaite répondre qu'en fait comme enseigné dans le livre de dévarim:

בָּנִים אַתֶּם לַיהוָה אֱלֹהֵיכֶם לֹא תִתְגֹּדְדוּ וְלֹא תָשִׂימוּ קָרְחָה בֵּין עֵינֵיכֶם לָמֵת

"vous êtes les enfants d'Hashem", les bné Israël sont considéré comme les enfants d'Hashem. Aussi, nous savons qu'un Cohen a le droit de se rendre impur s'il s'agit de s'occuper de l'enterrement de ses enfants. Donc Hashem avait le droit de s'occuper de l'enterrement de Moshe car Moshe fait illustrement partie du peuple d'Israël et les bné Israël sont comme les enfants d'Hashem. Seulement une question peut se poser si nous devons associer le statut de cohen à Hashem, il faut alors considérer hashem comme un Cohen Gadol et non comme un simple Cohen. Or, nous savons qu'un Cohen Gadol n'a pas le droit de se rendre impur même pour ses propres enfants ! Comment Hashem s'est t-il rendu «impur» pour enterrer Moshé? (Évidemment il existe un sens profond à cela, mais selon le pshat, comment comprendre l'action d'Hashem)

Pour introduire sa réponse, le Zera Simshson rapporte le Talmud de Sota qui explique la raison pour laquelle la localisation de la tombe de Moshé rabénou n'est pas connu. Le Talmud nous enseigne que cela est volontaire. Cette méconnaissance favorisera l'application d'un décret divin. En effet, un décret s'abattu sur le peuple d'Israel: Le décret de la destruction du temple et pour donner suite à cette destruction, le peuple sera obligé de s'exiler. Le Zera Shimshon nous précise que si les Israel s'étaient rendu sur la tombe de Moshé et avait prié pour annuler le décret de la destruction du temple et de l'exil, la prière de Moshé aurait eu de la force et aurait annulé tous les mauvais décrets.

Le Zera Shimshon rapporte une autre question sur le psaume 79 où David évoque ***"louange pour Asaph"***.

מִזְמוֹר, לְאָסָף: אֱלֹהִים, בָּאוּ גוֹיִם בְּנַחֲלָתֶךָ-- טִמְּאוּ, אֶת הֵיכַל קָדְשֶׁךָ;שָׂמוּ אֶת-יְרוּשָׁלִַם לְעִיִּים

*«**Psaume d'Asaph**. O Hashem! les nations ont envahi ton héritage, Elles ont profané ton saint temple, Elles ont fait de Jérusalem un monceau de pierres..»*

Assaf est associé à yeroushalaim. David évoque dans ce psaume la description du temple de Jérusalem. Aussi, une question se pose: Pourquoi fait-il référence à la notion de louanges, il aurait dû utiliser le terme "Kina léasaph" (désolation ou tristesse pour Asaph). Le terme de "désolation" semble plus approprié.

La réponse est la suivante: En fait lorsque Hashem a détruit le temple, Il a fait une grande faveur au peuple d'Israël car le décret devait s'abattre également sur les corps (faire mourir tout le peuple d'Israel). Mais au lieu de cela, par sa grande bonté, Hashem a abattu sa colère sur des pierres, sur des poutres..il n'a détruit que le temple au bénéfice de laisser la vie aux hommes et aux femmes d'Israel.

Le Zera Shimshon va plus loin, il

דברי רבינו:

אות ד

סַנְהֶדְרִין (לט, א), אָמַר לֵיהּ הַהוּא מִינָא לְרַבִּי אַבָּהוּ, אֱלֹהֵיכֶם כֹּהֵן הוּא, דִּכְתִיב (שמות כה, ב) 'וְיִקְחוּ לִי תְּרוּמָה', כִּי קְבֵרֵיהּ לְמֹשֶׁה בְּמַאי טְבִיל. וְכָתְבוּ הַתּוֹסְפוֹת (סנהדרין שם ד"ה במאי טביל), הָא לֹא קַשְׁיָא לֵיהּ הֵיאַךְ נִטְמָא, דְּיִשְׂרָאֵל נִקְרְאוּ בָּנִים לַמָּקוֹם. וְהִקְשָׁה בַּעַל קִיקָיוֹן דְּיוֹנָה (ראה כסף נבחר פרשת תרומה), דְּאִם יְתֵאַר בְּשֵׁם כְּהֻנָּה, אִם כֵּן כֹּהֵן גָּדוֹל הוּא, וְכֹהֵן גָּדוֹל אֵינוֹ רַשַּׁאי לִטָּמֵא אֲפִלּוּ לְאָחָד מִשִּׁבְעָה מֵתִים, וְעַיֵּן שָׁם בַּחִדּוּשִׁים.

וּבֵאוּר דְּבְרֵיהֶם לְכָאוֹרָה הוּא, בְּמַאי דְּאָמְרִינַן בְּפֶרֶק קַמָּא דְּסוֹטָה (עין יעקב שם יד, א), מִפְּנֵי מָה נִסְתַּתֵּר קִבְרוֹ שֶׁל מֹשֶׁה מֵעֵינֵי בְּנֵי אָדָם, מִפְּנֵי שֶׁגָּלוּי הָיָה לִפְנֵי הַקָּדוֹשׁ בָּרוּךְ הוּא שֶׁעָתִיד בֵּית הַמִּקְדָּשׁ לֶחָרֵב, וּלְהַגְלוֹת אֶת יִשְׂרָאֵל מֵאַרְצָם, שֶׁמָּא יָבוֹאוּ לִקְבּוּרָתוֹ שֶׁל מֹשֶׁה וְכוּ', וְיַעֲמֹד מֹשֶׁה וִיבַטֵּל הַגְּזֵרָה וְכוּ', עכ"ל.

explique selon le Zohar que leur faute était tellement grave à l'époque que leur sanction de mort était directement liée au géhinam. C'est-à-dire qu'au-delà de mourir ils allaient tous finir au géhinam à cause de leur faute. Hashem a ainsi attribué une grande bonté à Israël, il les a protégés de sa colère et la colère ne s'est abattu que sur des pierres.

C'est pour cela que la tombe de Moshe est cachée, c'est pour permettre cette protection au peuple d'Israël. Car si le peuple d'Israel avait prié sur la tombe de moshé, ils auraient protégé le temple mais se serait de facto imposé la mort et la sentence du géhinam.

C'est pour cela que David a dit "louange d'Assaf". Il parle ici de louanges, car in fine Hashem a accordé une grande faveur au peuple d'Israël.

Enfin, nous savons que dans certains cas il est permis, lorsqu'il y a un besoin qui touche le "TSIBOUR", le public, il est permis dans certains cas de dépasser la loi stricte.

Rappelons pour illustrer ce propos, le passage suivant du talmud:

«Il arriva que Rabbi Eliezer entra dans la synagogue mais ne put former le minyan (quorum de dix personnes requis pour accomplir la prière publique). Il affranchit alors son esclave («cananéen»: non-hébreu) pour qu'il puisse compter et compléter le nombre requis ! […] Mais comment cela a-t-il été admissible, demande-le Talmud. Rabbi Yehouda n'enseigne-t-il pas que quiconque affranchit un esclave cananéen transgresse un commandement injonctif (positif) de la Tora: "Vous les asservirez à jamais" (Lévitique 25,46)? — Réponse: Si c'est pour une mitsva (un commandement impérieux), c'est différent (admissible) לדבר מצוה שאני. — Mais ne contrevient-on pas alors au principe qui interdit d'accomplir un commandement si cela implique, pour ce faire, de commettre une transgression? מצוה הבאה בעבירה היא . Réponse: — [Non], si c'est pour une mitsva au bénéfice de la collectivité [mitsva de-rabim], c'est différent (et donc permis) מצוה דרבים שאני» (TB, Berakhot 47b).

Nous apprenons de ce passage du talmud que dans pour les besoins d'un TSIBOUR, nous pouvons aller au-delà de la loi stricte.

Pour revenir à notre question: Un cohen gadol ne peut enterrer son fils? Comment hashem (comparé au cohen gadol) a pu s'occuper de l'enterrement de Moshé (son fils)?

Ici, comme il s'agissait de faire du bien à l'ensemble du peuple d'Israël et les protéger d'une grande guézera, hashem s'occupa lui-même d'enterrer Moshé car le peuple d'Israel ne pouvait le faire car s'ils s'étaient occupé de son enterrement, ils auraient su où il était enterré et ils auraient prié (le moment voulu) pour annuler le décret de la destruction du temple (mais ils auraient reçu la mort à la place). Or tout ce stratagème était pour le bien de l'ensemble du peuple (leur préserver la vie !), c'est pour cela qu'ici (dans notre cas), le cohen gadol (hashem) avait le droit d'enterrer son propre fils (Moshé) !

Nous apprenons ici un plusieurs enseignements:

Nos yeux peuvent percevoir un "mal immense" mais c'est en réalité pour éviter un mal encore plus profond et encore plus tragique. Hashem ne souhaite que le bien d'Israel. Cependant, lorsqu'il y a des avérotes, le satan exige d'hashem un châtiment. Or, même dans le châtiment, hashem sait appliquer et trouve des stratagèmes (si on peut dire) pour faire le bien à Israel !!

וְהַטַּעַם שֶׁהָיָה הַקָּדוֹשׁ בָּרוּךְ הוּא מַקְפִּיד שֶׁלֹּא תִּתְבַּטֵּל גְּזֵרַת הַגָּלוּת, הַיְנוּ מִשּׁוּם דְּאָמְרִינַן (איכה רבה ד, יד), 'מִזְמוֹר לְאָסָף' (תהלים עט, א), 'קִינָה לְאָסָף' מִיבָּעֵי לֵיהּ. אֶלָּא לְפִי שֶׁשָּׁפַךְ חֲמָתוֹ עַל הָעֵצִים וְעַל הָאֲבָנִים, וּבָזֶה נִצּוֹלוּ יִשְׂרָאֵל. וְעוֹד, שֶׁהַגָּלוּת הוּא לְיִשְׂרָאֵל תְּמוּרַת הַגֵּיהִנֹּם, וְאִם לֹא הָיָה הַגָּלוּת, הָיוּ מֵתִים וְנוֹפְלִים בַּגֵּיהִנֹּם כַּנּוֹדָע (ב"ר מד, כא).

וְאִם כֵּן, מִצְוָה רַבָּה הִיא זוֹ לְהַסְתִּיר קִבְרוֹ שֶׁל מֹשֶׁה רַבֵּנוּ עָלָיו הַשָּׁלוֹם, וְאִם לֹא הָיָה קוֹבְרוֹ הַקָּדוֹשׁ בָּרוּךְ הוּא, לֹא הָיָה נִסְתָּר מֵעֵינֵי הַבְּרִיּוֹת, וּלְכָךְ הֶצְרַךְ הַקָּדוֹשׁ בָּרוּךְ הוּא לְהִתְטַמְּאוֹת לוֹ, וְלַעֲבֹר עַל לָאו שֶׁל טֻמְאָה אַף עַל פִּי שֶׁהָיָה כֹּהֵן, לְהַצִּיל אֶת יִשְׂרָאֵל, שֶׁנִּקְרֵאת מִצְוָה דְּרַבִּים, וּפִקּוּחַ נֶפֶשׁ נַמִּי.

הוצאת הגליון והפצתו לזכות

להצלחה וברכה

דינה רחל בת זיסל שרה
לפרנסה טובה עושר וכבוד

שאול בן רחל
להצלחה בעסקיו וברכישת הדירה

מאיר בן פרידא
להצלחה וברכה בעסקיו ובעסקי החסד

ישעיה בן צלחה
שיצא זכאי בלי שום נזק גוף ובלי נזק ממון

דניאל אורי בן רגי'נה מלכה
שיזכה לשפע ברכה והצלחה בכל העניינים
ולהשלמת העסקאות בקרוב ממש

רפאל דוד בן נעמי
שיקבל את רשיון העבודה ויזכה להצלחה גדולה בפרנסה
ובריאות איתנה

Ce feuillet est écrit par Rav Amram Azoulay * 580624120 ע"ר יוצא לאור ע"י זרע שמשון
(auteur du livre Bnei Shimshon ,drachotes commentées du Zera Shimshon, contact Bneishimshon@gmail.com)
et publié à l'aide de l'organisation mondiale du Zera Shimshon
Pour recevoir le feuillet, merci d'envoyer une demande au mail: zera277@gmail.com ou en téléchargement sur le site zerashimshon.com
Contacts, Rav Israel Zylberberg 05271-66450 Rav Paskesz mbpaskesz@gmail.com 347-496-5657

ניתן להפקיד בבנק מרכנתיל (17)
סניף 635 מ.ח. 71713028 ע"ש זרע שמשון
כמו"כ ניתן לתרום בכרטיס אשראי

Pour ceux qui souhaitent
dédier l'étude du feuillet pour l'élévation
de l'âme d'un proche

Merci de contacter
Israël: 05271-66-450
Etats-Unis: 347-496-5657

וזכות הצדיק ודברי תורתו הקדושים יגן מכל צרה וצוקה, ויושפע על הלומדים ועל המסייעים בני חיי ומזוני וכל טוב סלה כהבטחתו בהקדמת ספריו

Pour contacter l'auteur de ce feuillet «français»: Bneishimshon@gmail.com

וְעָשׂוּ לִי מִקְדָּשׁ וְשָׁכַנְתִּי בְּתוֹכָם

"Et ils me construiront un sanctuaire, pour que je réside au milieu d'eux"

Le Peuple Juif est appelé à faire don (térouma) de 15 types de matériaux : de l'or, de l'argent, du cuivre, de la laine bleu azur, écarlate et mauve, des peaux d'animaux, du bois, de l'huile d'olive, des herbes odoriférantes, des pierres précieuses. A partir de ces matières premières, D.ieu dit à Moshé :

« Ils me feront un sanctuaire (michkan) et je résiderai en eux ».

Le Or Ahaim s'étonne, Hashem aurait dû dire **"je résiderai en lui (en référence au sanctuaire)"**, que signifie « je résiderai en eux (en référence au peuple d'Israel) » ?

Pour répondre à cette question, le Or Ahaim rapporte le midrash rabba qui précise que lorsqu'Hashem se dévoila au mont Sinaï, 220 000 anges descendirent pour l'accompagner. Ceux-ci étaient réunis par groupes et ils brandissaient des drapeaux. La présence d'hashem resplendissait parmi les anges et leurs drapeaux. Lorsque les bné Israël virent cela, ils désirèrent eux aussi avoir des étendards !

« Si seulement on pouvait en avoir comme eux ! implora le peuple. Alors Hashem leur répondit : Si vous en voulez, alors je satisferai votre requête ! »

Lors de la construction du mishkan, Hashem leur dit " vous avez tant voulu ressembler aux anges, alors je vais satisfaire votre demande: Ce mishkan vous allez l'installer au milieu de vos campements respectifs, vous allez entourer ce mishkan avec 4 drapeaux. Derrière chaque drapeau vous installerez 3 tribus".

Finalement, Hashem résida bien au milieu du peuple d'Israel.

Lorsque la volonté de l'homme est de se rapprocher sincèrement d'hashem ou de la torah, Hashem aide immédiatement...

Shabbat Shalom

LES PERLES DE LA PARACHA

Extraites des cours du Rav Hagaon Acher Kowalski Chlita

LE JOYAU DANS SON ÉCRIN

Qu'est-ce qui peut nous assurer une meilleure place au monde futur ?

ועשו לי מקדש... (שמות כ"ה, ח)

Ils Me construiront un sanctuaire (Chémot 25.8)

Le plus beau cadeau que nous avons reçu du Maître du monde est sans nul doute la sainte Torah. Le Maître du monde avait enfoui ce précieux cadeau dans Son trésor longtemps avant la Création du monde. Compte tenu de Son amour pour nous, Il nous l'a donné. La Torah contient tous les bienfaits du monde et c'est un guide qui nous offre une vie de qualité et nous met en relation avec le Créateur. Les éléments permis et interdits dans notre intérêt y figurent, elle contient des trésors qui font de nous un peuple ainsi que des directives.

Ces dernières semaines, nous avons lu dans la Torah le déroulement du don de la Torah, décrit au début de la Paracha Yitro, ainsi qu'à la fin de la Paracha Michpatim. Après avoir eu le privilège de recevoir la Torah, au début de la Paracha de la semaine, nous découvrons un ordre qui est également une promesse : « Ils Me construiront un sanctuaire, pour que Je réside au milieu d'eux. » Le Maître du monde nous prescrit de construire pour Lui un sanctuaire dans lequel Il pourra résider au milieu de nous.

Pourquoi le Créateur désire-t-Il subitement résider parmi nous ? Quel est le rapport entre la construction du sanctuaire et le don de la Torah qui l'a précédé ? Pourquoi cette prescription figure-t-elle uniquement après le don de la Torah ? Et est-il possible de nos jours qu'Il réside encore parmi nous ?!

Nos Sages répondent à ces questions dans le Midrach du début de notre Paracha. Le Midrach commence par le verset : « Ils Me construiront un sanctuaire », suivi d'une riche description de la sainte Torah. Le Midrach décrit longuement ses bienfaits : l'argent, l'or, les champs, les vergers, la relation avec le Créateur, une vie de bonheur à Son ombre. Tout ceci fait office de préambule à la parabole suivante :

« Un roi avait une fille unique, qui lui était très chère. Le moment venu de la marier, il trouva pour elle un fiancé digne d'elle, également fils de roi. Le jeune prince demanda à son épouse de le suivre, mais le roi objecta : "Il est vrai que je t'ai donné ma chère et tendre fille, et elle est bien à toi. Mais que puis-je faire, je ne peux m'en séparer ? De ce fait, je te demande, ainsi qu'à ma fille, de me construire une petite maison afin que je puisse résider parmi vous !" »

Ce merveilleux Midrach se conclut par les termes suivants : « Je vous ai donné la Torah, comme il est dit : "Car Je vous donne d'utiles leçons", mais Je ne peux pas m'en séparer ! Construisez-moi une petite cabane où Je pourrai résider parmi vous ! »

La Torah n'est pas uniquement un précieux cadeau, mais également une mission vivante du Créateur qui vit parmi nous. Il nous a donné la Torah, et S'est donné lui-Même avec elle, sachant qu'ils sont indissociables. En effet, après le don de la Torah, Il nous demande de construire un sanctuaire afin de résider parmi nous, de faire partie de nous !

Lorsqu'un Juif étudie la Torah, il crée une relation avec la Torah, mais aussi avec Hachem. En effet, elle est notre vie : notre vie est entre les mains du Maître du monde, et notre relation s'appuie sur la Torah, grâce à laquelle nous pouvons nous rattacher à la source de vie : Hachem.

Si vous vous demandez pourquoi l'expérience spirituelle de l'étude de la Torah est incomparable, pourquoi l'étude de la Torah accorde à l'homme un bonheur intérieur, nous tenons notre réponse. La Torah n'est ni un métier ni un texte d'étude. Elle est une partie du Maître du monde, et lorsqu'on l'étudie, on ressent le Créateur, ce qui nous donne ce sentiment de bonheur infini.

Lorsqu'on s'attache sincèrement à la Torah, on crée une relation dont on ne peut se passer. Les heures d'étude sont sacrées et impossibles à interrompre. Pendant ces heures d'étude, nous sommes attachés à la source de vie. L'attachement à la Torah se traduit par une étude dans la joie et l'enthousiasme. Dans ces moments-là, on resserre les liens avec la source de vie !

C'est une leçon pour chaque Juif de tout âge. Nous nous consacrons tous à l'étude de la Torah, que ce soit par une étude fixe ou la participation à un cours, ou par une étude en 'Havrouta. J'en appelle aux jeunes enfants étudiant dans les Talmudé Torah, les élèves de Yéchiva qui méritent d'être plongés dans l'étude de la Torah ou encore les Avrékhim qui ont le privilège d'étudier et de s'élever dans la Torah ou ceux qui réservent des moments fixes à leur étude :

Renforçons notre relation avec la Torah, respectons nos sessions d'étude, où nous arrivons à temps et où nous nous concentrons. Bien entendu, déconnectons-nous de nos appareils, des soucis et de tout ce qui peut entraver cette relation sacrée. Plus notre étude sera concentrée, joyeuse, intense et enflammée, plus nous aurons droit à une profusion de bienfaits déversés sur nous par Celui qui nous donne la Torah !

L'ÉTOFFE TISSÉE D'OR

Un miracle multiplié par quatre !

Depuis plus de dix ans, le Rav Chimon se consacre à des projets de Mitsva, dont le financement nécessite de grandes sommes d'argent. Pendant de longues années, il a fait face au poids des dépenses, qui lui demande de collecter de grandes sommes et de contracter des prêts, d'entretenir des relations entre des emprunteurs et des donateurs, etc. Depuis toutes ces années, il n'a pas voulu négliger son étude de la Torah et a continué à étudier au Collel dirigé par le Gaon Rabbi Yé'hezkel Cohen chlita.

Il va de soi qu'il est impossible de négliger son activité pendant de longues heures. Ainsi, Rav Chimon, pendant son étude, passait du temps au téléphone pendant ses heures d'étude, pour répondre à des problèmes urgents. Sa concentration pendant son étude diminuait, et il était constamment tiré entre sa Guémara et son téléphone...

Un jour, le Roch Collel instaura une nouvelle règle dans le Collel, stipulant l'interdiction de parler au téléphone pendant toutes les heures d'étude au Collel !

Rav Chimon saisit le problème et aborda le Roch Collel pour prendre congé de lui. Il était persuadé que cette nouvelle règle le contraignait à quitter le Collel. En effet, il était obligé de rester disponible toute la journée, il avait souvent des appels urgents et ne pouvait pas se déconnecter.

À sa grande surprise, le Roch Collel lui répondit en souriant : « Penses-tu que j'ai instauré cette règle pour les autres Avrkhim ? Non, je l'ai établie uniquement pour toi, afin que tu puisses étudier avec sérénité ! »

Rav Chimon lui répondit que ce n'était pas possible. Il craignait que ses créanciers arrivent jusqu'au seuil du Collel pour le chercher. C'était au-delà de ses forces ! Mais le Roch Collel lui demande de réfléchir à nouveau, et de faire un essai d'une semaine, au cours de laquelle il se déconnecterait totalement et se plongerait dans l'étude. Pendant toutes les heures des sessions d'étude, son téléphone sera éteint.

Rav Chimon décida de se lancer. Il laissa un message sur son répondeur, indiquant qu'il était possible de laisser des messages, et qu'il rappellerait tout le monde. Pendant ses heures d'étude, le téléphone était éteint, et Rav Chimon conclut sa semaine d'essai avec bonheur. Les heures d'étude au Collel devinrent ses heures les plus sereines de la journée, où il était déconnecté des soucis et se concentrait sur sa relation personnelle avec le peuple de la Torah. Cette semaine d'essai se poursuivit, et Rav Chimon avait réussi son pari !

Puis il affronta un sérieux problème : on lui demandait de restituer immédiatement une immense somme d'argent en liquide. Or, il n'avait pas un centime. Il songea à toutes les solutions possibles, et réalisa qu'il n'avait d'autre solution que de prendre un avion ce jour-là pour les États-Unis, ce qui aurait deux avantages : les créanciers apprendraient qu'il est à l'étranger et ne pourraient le harceler, et deuxièmement, il pourrait collecter des fonds.

Mais soudain, une idée lui traversa l'esprit : « Je suis un Avrekh au Collel, et je me suis engagé à étudier la Torah. Pourquoi me tracasser ? C'est peut-être

une épreuve du Ciel pour tester si je tiens la route ? C'est peut-être le moment de prouver que mon engagement est solide : je ne me déconnecte pas de mon programme d'étude pour rien au monde, quel que soit le prix à payer. »

Il décida aussitôt d'annuler son vol en avion. Comme chaque jour, il se rendit au Collel, et comme il avait des difficultés de concentration, il décida d'étudier dans une petite synagogue adjacente. Il éteignit son téléphone, et oublia tout. Il se concentra pendant plusieurs heures sur son étude, et à la sortie, ralluma aussitôt son téléphone.

Le téléphone sonna aussitôt, et au bout du fil, une de ses connaissances. Pour la première fois, cet homme lui téléphonait pour lui proposer un emprunt ! Qui l'eût cru ? 20 000 dollars en liquide. Il lui suffisait de venir les prendre ! Ils fixèrent les conditions de remboursement, Rav Chimon chercha l'argent et remercia de tout cœur son bienfaiteur, c'était vraiment un miracle !

Ce n'était pas toute la somme, mais cela le soulageait certainement. Le lendemain, Rav Chimon redescendit à nouveau pour étudier dans la synagogue, éteignit son téléphone, et au terme de son étude, il le ralluma et il sonna aussitôt.

C'était le même ami que la veille ! Rav Chimon avait du mal à le croire, il craignait qu'il lui demande déjà un remboursement. Mais cet ami l'informa qu'il pouvait à nouveau mettre à sa disposition 20 000 dollars de plus pour une longue durée.

De manière incroyable, ce scénario se répéta également le lendemain, ainsi que le surlendemain. Pendant quatre jours successifs, il se vit proposer un emprunt pour un total de 80 000 dollars, avec une date de remboursement éloignée, que son ami était prêt à repousser encore.

Rav Chimon continua à étudier sereinement la Torah, pendant que son téléphone était éteint pendant ses heures d'étude et qu'il était solidement attaché à la Torah !

Au bout d'un certain temps, l'ami lui téléphona pour lui demander un remboursement du prêt. Il demandait le remboursement des 80 000 dollars deux jours plus tard, pour un entrepreneur qui effectuait des travaux pour lui. Rav Chimon, qui avait constaté que D.ieu était avec lui, lui demanda s'il pouvait diviser la somme en quatre paiements…

De manière étonnante, à l'encontre de la nature, l'entrepreneur accepta ! Rav Chimon continua tranquillement son étude de la Torah, alors qu'il collectait uniquement 20 000 dollars pour le remboursement, et vivait bien !

Cette histoire, racontée par Rab Chimon Yoël Rubinfein chlita, nous émeut : une relation profonde avec la Torah est une clé puissante pour accéder à la prospérité, qui nous offre des bénédictions et des délivrances au-delà de la nature. La Torah est le bien précieux de Hachem, et se lier à la Torah revient à se lier à Lui.

Chers frères ! À notre époque, il est complexe de se plonger dans l'étude de la Torah de tout cœur, d'étudier avec assiduité et constance. Les soucis sont nombreux et le téléphone portable est dans chaque poche. Plus nous nous élevons au-dessus de ces contingences et nous nous déconnectons, plus nous consolidons notre relation à la Torah, plus nous mériterons une relation durable avec le Maître du monde et bénéficierons de Sa Brakha matérielle et spirituelle !

L'ÉTINCELLE DE VIE

Dévoilement céleste !

Ce récit se déroule à l'époque où l'illustre pédagogue Rav Acher Mordékhaï Tseinwirt zatsal faisait office de directeur spirituel du Talmud Torah *Chomré Ha'homot* à Jérusalem, enseignant à ses élèves à étudier avec assiduité la Torah. Un notable, récemment installé à Jérusalem, tenait absolument à encourager les élèves du Talmud Torah à étudier des Michnayot et à se faire interroger. Cet homme décida que le directeur, Rav Tseinwirt, interroge les élèves, et chaque élève qui présenterait un papier stipulant qu'il avait bien été testé, obtiendrait aussitôt une petite récompense de la part du notable.

Cet accord était bénéfique pour toutes les parties : les enfants étaient interrogés, recevaient un papier attestant de leurs connaissances, qu'ils permutaient en cadeau. Le directeur bénéficiait d'une opération qui encourageait les élèves à réviser leur étude ; et le notable avait le plus grand mérite : il recevait des milliers de papiers d'enfants qui étudiaient les Michnayot par son mérite.

Un jour, un homme de Tsfat se présenta au bureau du Talmud Torah, un ami de longue date du directeur, pour solliciter son aide. Il raconta qu'on s'apprêtait à célébrer à Tsfat le mariage d'un orphelin et d'une orpheline, qui n'avaient pas un centime et personne pour les aider à assumer les frais. Il demanda au directeur de l'accompagner chez le notable – ami du Talmud Torah et ami intime du directeur – pour tenter de le convaincre d'assumer les frais du mariage.

Le Rav Tseinwirt eut du mal à croire que le notable accepterait, car il connaissait bien son passe-temps : financer des prix pour les enfants qui se faisaient interroger… Mais il n'était pas homme à refuser de coopérer avec un acte de 'Hessed, même si les chances étaient minces… Le directeur et le Juif de Tsfat entrèrent dans la maison du notable, et lorsque l'invité présenta sa requête, le notable manqua presque de défaillir…

« Quoi ?! demanda-t-il, choqué, une telle somme ? Je n'ai jamais donné une telle somme ! J'offre des prix symboliques aux enfants. Au fil du temps, cela nécessite une fortune, mais qui est destinée à l'étude des Michnayot, que je désire de tout mon être. Donner une telle somme en une seule fois ?! »

Mais le Juif de Tsfat décida de ne pas baisser les bras et continua à l'implorer, jusqu'à ce que le notable finisse par accepter, en stipulant une condition complexe. Il déclara : « Je suis un homme d'affaires, j'ai le sens des affaires. Si tu me vends ta part dans le monde futur, par le biais d'un accord signé conformément à la loi, j'accepte ta demande. »

L'invité recula, car cette condition était complexe… Il lui expliqua qu'il voulait prendre conseil chez un grand Rav. Quelques heures plus tard, il revint avec une réponse positive. On convoqua un juge rabbinique et l'accord fut signé conformément à la loi : le Juif de Tsfat avait vendu sa part intégrale du monde futur au notable, qui lui confia, pour sa part, la somme nécessaire au mariage !

Le notable prit l'accord et le déposa dans son « sac de mérites. » Ce sac contenait des dizaines de milliers de feuilles d'enfants qui avaient été testés sur les Michnayot…

Quelques années s'écoulèrent, et le notable ressentit que sa fin était proche. Il appela le directeur de la 'Hévra kadicha et lui demanda d'acheter deux tombes au mont des oliviers : l'une pour lui et la seconde, afin que soit enterré, à côté de lui, son grand sac de mérites, contenant les milliers de feuilles de Michnayot, et l'accord stipulant qu'il avait acheté le monde futur de l'homme de Tsfat. Le directeur de la 'hevra kadicha refusa au départ, car les tombes sont destinées aux défunts et non aux sacs, mais le notable s'entêta et déclara :

« Je paie pour les deux tombes en espèces sonnantes et trébuchantes. Je n'ai pas demandé une exception, en exigeant d'être enterré avec les papiers, mais de m'enterrer dans une tombe, et les papiers dans la tombe adjacente. Qu'est-ce que ça vous importe ? Je paie d'avance ! »

Au final, le directeur céda à la pression tout en émettant une condition. Il serra la main au notable et lui demanda de venir lui raconter ce qui adviendrait de lui dans le monde supérieur suite à cet acte audacieux !

Quelque temps après, le notable décéda. Le directeur de la 'hévra kadicha respecta sa part de l'accord et enterra le notable et dans la tombe adjacente, son sac des mérites. Quelques semaines plus tard, alors qu'il était au lit, le notable lui apparut dans son rêve et lui dit :

Ce n'est pas facilement que j'ai obtenu la permission de te voir. Lorsque je suis monté au ciel, j'ai découvert que le Juif de Tsfat était arrivé avant moi et reposait au Gan Eden, et lorsque j'exprimai mon étonnement – en effet, sa part m'avait été «vendue», on me répondit qu'au Ciel, il y a un salaire suffisant pour tout le monde, et qu'il ne serait pas perdant suite à son abnégation pour le 'Hessed. Mais je suis tenu de te raconter ceci : l'accord où j'ai acheté une part du monde futur a été utile, mais ce qui a énormément amélioré mon statut, ce sont les milliers de Michnayot étudiées par mon mérite !

En effet, un accord signé pour la vente d'une part dans le monde futur est louable, mais des milliers de Michnayot transforment des mondes ! Elles m'ont donné le mérite de siéger dans la yéchiva céleste, et m'ont conduit dans le monde de la pure bonté, où je côtoie d'immenses Tsadikim !

Ce beau récit figure dans le feuillet *Vi Haamoudim*, et il nous enseigne la leçon suivante :

Une part dans le monde futur est très importante, mais il est bien plus important d'œuvrer en faveur de la Torah, d'encourager ceux qui étudient la Torah et de resserrer leurs liens avec elle, d'étudier et d'enseigner. Plus la relation avec la Torah s'amplifie, plus le Juif étudie et encourage ceux qui étudient, plus il fait preuve d'abnégation pour accroître la gloire divine, plus il est méritant dans ce monde et dans le Monde à venir !

Ce feuillet est extrait
des enseignements du Rav Hagaon Acher Kowalski Chlita
perles2paracha@gmail.com

Afin d'écouter son cours de *daf hayomi* ou d'autres sujets,
veuillez composer le numéro suivant
073-295-1342

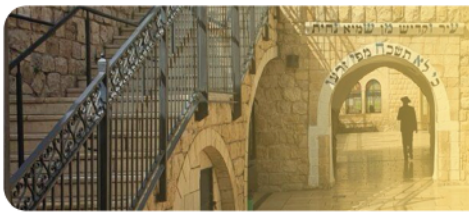

Vous voulez être partenaire du Rav ?
Des centaines d'enfants réciteront le Chéma Israël grâce à vous | Des délivrances
Des initiatives pour encourager l'observance du Chabbath | Des cours à des prisonniers
Appelez dès aujourd'hui !

Pour faire des dons ou verser une somme en souvenir d'un proche (il est possible de le faire par carte bleue)
afin de soutenir la diffusion de ce feuillet, veuillez nous contacter au **053-311-0710**
Il est également possible de faire un don par Nedarim Plus

Térouma
17 Février 2024
8 Adar I 5784
1331

	All.	Fin	R. Tam
Paris	17h54	19h02	19h49
Lyon	17h49	18h55	19h37
Marseille	17h51	18h55	19h37

Paris • Orh 'Haïm Ve Moché
32, rue du Plateau • 75019 Paris • France
Tel: 01 42 08 25 40 • Fax: 01 42 06 00 33
hevratpinto@aol.com

Jérusalem • Pninei David
Rehov Bayit Va Gan 8 • Jérusalem • Israël
Tel: +972 2643 3605 • Fax: +972 2643 3570
p@hpinto.org.il

Ashdod • Orh 'Haïm Ve Moshe
Rehov Ha-Admour Mi-Belz 43 • Ashod • Israël
Tel: +972 88 566 233 • Fax: +972 88 521 527
orothaim@gmail.com

Ra'anana • Kol 'Haïm
Rehov Ha'ahouza 98 • Ra'anana • Israël
Tel: +972 98 828 078 • +972 58 792 9003
kolhaim@hpinto.org.il

Hilloula

- Le 4 Adar, Rabbi Eliezer Gordon
- Le 5 Adar, Rabbi Avraham Landau, l'Admour de Tchekhnov
- Le 6 Adar, Rabbi 'Hanokh Tsvi Lévin
- Le 7 Adar, Rabbi Yaakov Tolédano, Roch Yéchiva de 'Hazon Baroukh
- Le 8 Adar, Rabbi Zékharia Brachi
- Le 9 Adar, Rabbi Meïr Pinto
- Le 10 Adar, Rabbi David Tsvi Horontsik, l'Admour de Radouchitz

בס"ד

La Voie à Suivre

Publié par les institutions Orot 'Haïm ou Moché Israël

Sous la présidence du Gaon et Tsaddik Rabbi David 'Hanania Pinto chelita

Fils du Tsaddik, auteur de miracles, Rabbi Moché Aharon Pinto zatsal et petit-fils du saint Tsaddik, auteur de miracles, Rabbi 'Haïm Pinto zatsal

Bulletin hebdomadaire sur la Paracha de la semaine

MASKIL LÉDAVID

Réflexions sur la Paracha hebdomadaire du Gaon et Tsaddik Rabbi David 'Hanania Pinto chelita

La solidarité autour du tabernacle

« Ils Me feront un sanctuaire et Je résiderai au milieu d'eux. » (Chémot 25, 8)

Le tabernacle et ses ustensiles recèlent de nombreuses leçons de morale à notre intention. Ils enseignent à toutes les générations à venir le droit chemin que l'homme doit emprunter. Le tabernacle était placé au centre du camp d'Israël, tandis que toutes les tribus campaient autour de lui, comme il est dit : « et qui doivent camper à l'entour » (Bamidbar 1, 50). De même qu'ils campaient ainsi, c'est également selon ce modèle qu'ils voyageaient lors de tous leurs déplacements. Ceci nous enseigne la nécessité, pour le peuple juif, d'être uni autour du tabernacle de l'Eternel et de la tente d'assignation où résidait la Présence divine. Bien que chacune des tribus eût sa manière propre de servir l'Eternel, toutes visaient le même but – « tous les fleuves rejoignant la mer » – : former une entité pour se plier à la volonté divine d'un cœur entier. Nos Maîtres l'ont exprimé ainsi : « De même que le palmier n'a qu'un cœur, de même les enfants d'Israël n'ont qu'un cœur pour leur Père céleste. » (Méguila 14a)

En réalité, si nos ancêtres n'avaient pas fauté en façonnant le veau d'or, ils n'auraient pas eu besoin de construire le tabernacle pour s'unir autour de la Présence divine, puisqu'ils avaient déjà atteint ce niveau de solidarité au pied du mont Sinaï, comme le souligne le singulier formulé dans le verset : « Il campa là face à la montagne » – comme un seul homme, doté d'un seul cœur (Rachi). Unis autour de l'Eternel, ils avaient accepté à l'unisson de se soumettre à Son joug. Cependant, en édifiant le veau d'or, ils portèrent atteinte à cette solidarité, du fait qu'ils se lièrent alors à l'idolâtrie et à l'impureté, s'éloignant du même coup du Créateur. Puis, lorsqu'ils se repentirent, il devint nécessaire de rétablir la solidarité entre eux et le Saint béni soit-Il, ce qu'ils firent par le biais de la construction du tabernacle. Car, du fait que les tribus campaient autour de celui-ci, les yeux de tout le peuple étaient portés vers la Présence divine qui y résidait, ce qui recréa la solidarité qui prévalait auparavant.

Le rond, qui n'a pas d'angle et ne possède ni de début ni de fin, symbolise la solidarité. Les personnes assises autour d'une table ronde sont toutes sur le même piédestal.

J'ai pensé que l'appellation du veau d'or, éguel hazahav, nous renvoie au mot igoul (rond), concept symbolisant la solidarité. Cependant, on a ici affaire à une solidarité négative qui entraîna dans son sillage la destruction. Les enfants d'Israël s'unirent autour de l'idolâtrie, proclamant : « Voici ton D.ieu, Israël. » Or, ce faisant, ils se détachèrent du Créateur, créant un écran entre eux et Lui et détruisant la solidarité qui régnait entre eux au moment de la révélation du Sinaï. Le Saint béni soit-Il s'éloigna alors et retira Sa Présence de parmi eux.

Après que les enfants d'Israël se furent repentis sincèrement et eurent regretté leur faute, se fit ressentir le besoin de rétablir la paix entre eux et leur Père céleste et de ressouder les cœurs autour de Lui, afin que tous veuillent se remettre à Le servir d'un commun élan. Tel était justement le rôle du tabernacle autour duquel les tribus devaient camper.

Le Alchikh – que son mérite nous protège – explique qu'il s'agissait essentiellement de construire un tabernacle à l'intérieur de son cœur dans lequel l'Eternel ferait résider Sa Présence. Cette idée se retrouve en filigrane dans notre verset : « Ils Me feront un sanctuaire et Je résiderai au milieu d'eux. » Cette dernière expression, choisie à la préférence de « au milieu de lui », nous indique que D.ieu vient résider dans le cœur de chaque Juif.

Chacun d'entre nous a l'obligation de se sanctifier et d'apprêter son cœur à être le siège de la Torah, des mitsvot et des bonnes actions, de sorte que son corps puisse devenir un réceptacle adéquat à la Présence divine.

Ceci nous permet de comprendre pourquoi la Torah, généralement très succincte, nous a donné un long détail de la construction du tabernacle et de ses ustensiles, alors que le Créateur savait qu'il serait un jour détruit, tout comme le Temple. Aucun mot n'étant superflu dans la Torah, quel est donc le sens de tous ces détails qui ne semblent plus pertinents à notre époque ?

Comme nous l'avons expliqué, l'ordre « Ils Me feront un sanctuaire » concerne l'ensemble des générations, aussi bien celles contemporaines au tabernacle que celles postérieures à sa destruction. Car, si le tabernacle en bois a malheureusement été détruit, le devoir personnel de tout Juif d'en construire en lui persiste à tout jamais. Il se doit d'embellir cet édifice par l'étude de la Torah et les bonnes actions, afin que le Saint béni soit-Il veuille bien y faire résider Sa Présence.

Du point de vue de l'homme qui effectue ce travail personnel, le tabernacle n'a pas été détruit, puisqu'il assure ainsi la pérennité du microcosme de celui-ci érigé en lui.

GUIDÉS PAR LA ÉMOUNA

Étincelles de émouna et de bita'hon consignées par le Gaon et Tsaddik Rabbi David 'Hanania Pinto chelita

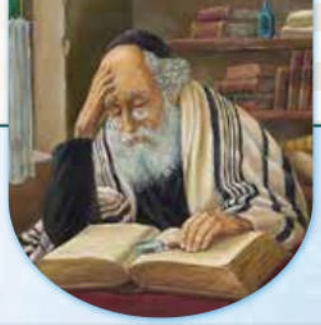

La guérison avant la plaie

Au cours de mes innombrables voyages, je reçus un jour une femme venue me demander une brakha d'ordre général pour la réussite. Sans savoir pourquoi, je lui conseillai de passer des examens du cerveau.

« Passer des examens, pourquoi ? s'écria-t-elle étonnée. Grâce à D.ieu, je suis en parfaite santé. Et pourquoi à la tête ?

- Faites quand même ces examens pour vous assurer que tout va bien », insistai-je.

Une année plus tard, de passage dans le même pays, je devais rencontrer une importante personnalité rabbinique dont je voulais solliciter un certain service. J'étais presque certain qu'elle refuserait catégoriquement, mais je décidai de faire ma part d'effort et, quoi qu'il en soit, de lui présenter ma requête.

Pour mon plus grand étonnement, ce Rav me reçut avec une grande amabilité et se montra tout disposé à répondre à ma demande. Il alla même jusqu'à sortir de sa réserve en s'écriant, après avoir fait un don conséquent pour nos institutions : « J'ai l'impression qu'un lien profond nous unit ! »

Cette dernière réplique m'étonna plus que tout. Pourquoi me disait-il cela ? Nous venions à peine de faire connaissance. Voici son explication qui satisfit ma curiosité : « Il y a de cela un an, j'ai entendu que vous aviez conseillé à une femme de faire des examens pour vérifier qu'au niveau de son cerveau, tout était normal. Elle suivit votre conseil et, grâce à vous, on lui découvrit un début de tumeur au cerveau, à un stade précoce. Cette histoire m'a tellement ému que je me sens obligé de vous rendre service, afin de montrer à tous l'immense et puissant mérite de vos ancêtres. »

Ses paroles me laissèrent pantois et je ressentis que le Saint béni soit-Il avait fait « précéder le remède au mal » à deux reprises. D'une part, j'ignorais pourquoi je donnai ce conseil à cette femme, mais apparemment, du Ciel, on m'y avait poussé afin que je sauve sa vie. En outre, ayant eu vent des faits, un Rav de l'endroit accepta de me rendre service un an plus tard... Nouvelle manifestation de la Providence divine.

Paroles de Tsaddikim

Pour quelles bonnes œuvres est-il plus facile d'ouvrir son portefeuille ?

« De la part de quiconque y sera porté par son cœur, vous prendrez Mon offrande. » (Chémot 25, 2)

Dans son Oznayim LaTorah, Rabbi Zalman Sorotskin zatsal rapporte les propos qu'il a prononcés devant un groupe de journalistes venus enquêter au sujet de l'opération de collecte organisée en faveur de la Yéchiva de Lituanie. A cette occasion, il s'était déplacé, ainsi que plusieurs autres Rabbanim, à Varsovie, en Pologne. Cette délégation de Rabbanim désirait œuvrer en faveur de cette Yéchiva qui connaissait de grandes difficultés financières.

A cette même période, Rabbi Meïr Shapira zatsal avait aussi organisé de nombreuses collectes, à travers les multiples communautés juives polonaises, en faveur de sa célèbre Yéchiva de Lublin. Elles avaient eu un grand succès et, sous les yeux des Juifs polonais, la grande forteresse de la Torah 'hassidique fut édifiée à Lublin. Au cours de la discussion, un des journalistes se leva pour poser une question provocatrice : « N'est-il pas préférable que l'argent rassemblé durant ces jours en Pologne, pour la construction de la nouvelle Yéchiva, soit plutôt employé pour nourrir les jeunes gens affamés qui étudient dans les Yéchivot déjà établies en Lituanie ? »

Rabbi Zalman, s'armant de son talent orateur, répondit :

« Lorsqu'il est question de ramasser de l'argent pour les sacrifices collectifs, la Torah le fait en imposant un don annuel fixe d'un-demi chékel par individu, riche comme pauvre. Par contre, quand le Saint béni soit-Il ordonne d'ériger le tabernacle, Il ne définit pas de somme précise à donner, mais compte sur la générosité de chacun, comme il est dit : "De la part de quiconque y sera porté par son cœur, vous prendrez Mon offrande." S'Il compte sur la réceptivité des enfants d'Israël à ce sujet, pourquoi n'a-t-Il pas la même attitude lorsqu'il est question de dons en faveur des sacrifices collectifs ?

C'est que, poursuit-il, il existe une différence fondamentale entre ces deux types de prélèvement. Aux yeux de l'Eternel, les sacrifices sont plus chers que le tabernacle. En effet, alors que la construction de celui-ci ne repousse pas le Chabbat, les sacrifices le font. Et pourtant, la tendance naturelle à faire des dons était plus importante pour la construction du tabernacle que pour l'apport des sacrifices. Car, ceux-là étaient brûlés et il n'en restait aucun souvenir, contrairement au tabernacle dont l'édifice persisterait. Les hommes ont plus de plaisir à ouvrir leur portefeuille pour des projets aboutissant à des choses durables qu'ils auront l'occasion de voir de leurs propres yeux. Cela éveille ainsi en eux le souvenir agréable d'une mitsva qu'ils ont accomplie et leur procure de la satisfaction. Parfois même, une grande enseigne est placée pour éterniser le nom du donateur.

Les sacrifices sont certes plus importants, mais il faut davantage faire pression sur les gens afin qu'ils acceptent de faire des dons pour l'achat de ces animaux destinés à être brulés sur l'autel. Et telle est la règle générale, conclut le Rav de Loutsk, qui s'applique aussi concernant les collectes organisées en faveur des Yéchivot : il est bien plus facile de donner de l'argent pour l'acquisition d'un terrain ou la construction d'un immeuble que pour l'achat de denrées alimentaires aux élèves. Cette dernière nécessité tient plus que tout à cœur au Saint béni soit-Il et pourtant, il est très difficile de trouver des donateurs acceptant que leurs dons soient employés à cette fin.

Je sais, ajouta le Rav de Loutsk, qu'après la joie de voir son édifice construit, le Gaon de Lublin connaîtra une période difficile où il devra se préoccuper de trouver suffisamment de nourriture pour ses étudiants. »

Les prévisions du Rav furent confirmées, un Sage étant encore plus disposé à prédire l'avenir qu'un prophète.

DE LA HAFTARA

« Le Seigneur avait doué Chlomo de sagesse (...) » (Mélakhim I chap. 5 et 6)

Lien avec la paracha : la haftara évoque la construction du premier Temple par le roi Chlomo, tandis que la paracha mentionne celle du tabernacle par Moché Rabénou.

CHEMIRAT HALACHONE

Il suspend la terre sur le néant

Susceptible d'éveiller du ressentiment

Le 'Hafets 'Haïm zatsal écrit : il me semble qu'il faut éviter de louer Réouven devant Chimon, son associé (ou une femme devant son mari et réciproquement), en disant qu'il nous a accordé un prêt, donné de l'argent, correctement rémunéré pour un travail ou tout compliment similaire.

Car de telles paroles peuvent éveiller du ressentiment chez Chimon contre Réouven, voire même de plus grands dommages comme des querelles, du fait que Chimon estimera que son associé a vainement dilapidé leur argent.

PERLES SUR LA PARACHA

Semblable à une mouche

« Ils prendront pour Moi une offrande. » (Chémot 25, 2)

De nombreux commentateurs s'interrogent sur l'emploi du verbe « prendre » au lieu de « donner ». Le Beit Halévi en déduit un principe fondamental : ce que l'homme possède réellement, c'est ce qu'il donne à la tsédaka. Même le riche n'est pas le vrai détenteur de son argent qui lui a uniquement été confié et qui est comparable à un grand morceau de sucre emballé dans un carton fermé dans lequel se promène une mouche qui en mange à sa guise. La mouche se vanterait-elle d'être riche, alors qu'elle est enfermée dans un carton ?

Ainsi en est-il pour l'homme dont l'argent n'est qu'un dépôt et qui ne possède véritablement que ce qu'il donne aux autres.

Tel est le sens de l'enseignement de nos Sages (Erouvin 54a) : « Si tu as [de quoi donner], fais-toi du bien [en donnant]. » Car, en donnant à la tsédaka, on fait du bien à soi-même. Il en résulte que donner à la tsédaka revient à prendre pour soi, puisque seul ceci nous appartient réellement.

Le don, une ségoula pour la richesse

« Ils prendront pour Moi une offrande. » (Chémot 25, 2)

L'auteur de l'ouvrage Haflaa souligne une merveilleuse allusion contenue dans le terme mamon (argent). Si l'on écrit les lettres composant ce mot, Mèm (Mèm-Mèm), Mèm, Vav (Vav-Vav) et Noun (Noun-Vav-Noun), on obtient une deuxième fois le mot mamon – avec un Vav en plus qui est insignifiant.

Mais, si l'on réduit le mot mamon en lui ôtant son Vav, c'est-à-dire si l'on prélève de son argent pour les besoins de la tsédaka, ce mot reste inchangé ; autrement dit, on a toujours autant d'argent.

L'ouvrage Oumatok Haor fait remarquer que les mots véyik'hou li térouma (ils prendront pour Moi une offrande) ont la même valeur numérique (821) que les mots chéfa brakha véhatsla'ha. En d'autres termes, l'homme qui dispense généreusement son argent aux nécessiteux mérite que se déverse sur lui une profusion de bénédictions et jouit de la réussite.

La peine prise en compte

« Pierres de choham et pierres à enchâsser, pour l'éphod et pour le pectoral. » (Chémot 25, 7)

Le Or Ha'haïm demande pourquoi les pierres de choham et les pierres à enchâsser, qui ont plus de valeur que l'or et l'argent, sont mentionnées après ceux-ci.

Il explique que, comme le rapportent nos Maîtres, ils avaient reçu ces pierres sans fournir le moindre effort, puisqu'elles leur étaient parvenues, portées par les nuages. Aussi, lorsqu'ils les donnèrent pour le tabernacle, cela ne représentait pas une perte financière pour eux. C'est pourquoi le texte mentionne d'abord l'or et l'argent qui, quant à eux, causaient une perte financière à leur donateur.

Explicitons cette idée. Comme le rapporte le 'Hokhma Vadaat, nos Sages affirment que l'offrande du pauvre est aussi importante aux yeux de l'Eternel que le sacrifice d'une bête apporté par un riche. Il peut même arriver qu'un seul euro donné par un pauvre ait plus de valeur pour D.ieu que mille donnés par un nanti. Car le premier réduit sa pitance pour faire ce don et le Très-Haut tient compte, avant tout, du sacrifice que celui-ci représente.

D'ailleurs, ce principe ne se limite pas au cadre de la tsédaka, mais est valable pour toute mitsva accomplie par l'homme : son importance et, conséquemment, sa récompense sont fonction de l'effort fourni. Le Saint béni soit-Il, qui scrute les reins et le cœur, connaît la difficulté de l'épreuve à laquelle l'homme est confronté, que ce soit dans l'étude de la Torah ou dans l'accomplissement des mitsvot. C'est en fonction de ce critère que se mesure la réelle valeur de chaque Juif.

DANS LA SALLE DU TRÉSOR

Perles de l'étude
de notre Maître le Gaon et Tsaddik
Rabbi David 'Hanania Pinto chelita

Le foyer juif, un petit sanctuaire

« Ils Me feront un sanctuaire et Je résiderai au milieu d'eux. » (Chémot 25, 8)

Il est possible d'expliquer que ce verset se réfère à un couple : si les deux conjoints ont fait de leur corps un petit sanctuaire, c'est-à-dire n'aspirent qu'à satisfaire la volonté divine, l'Eternel résidera parmi eux. Le Gaon Rabbi Raphaël Israël incarna cette ligne de conduite. Auteur de vingt-sept ouvrages sur le Chass et les Poskim, il affirma une fois à un Rav : « Tous ces livres-là, c'est ma femme qui les a écrits. »

« Ton épouse serait-elle donc versée dans le Chass et les Poskim ? » demanda le Rav.

Rabbi Raphaël lui répondit : « C'est grâce à elle que j'ai eu le mérite de rédiger ces ouvrages, parce qu'elle m'a aidé en se montrant prête à assumer les tâches ménagères, se souciant de tout ce qui avait trait à l'aspect matériel de notre foyer. Ceci m'a permis de me consacrer pleinement à la Torah. »

Voilà un couple qui est parvenu à se transformer en petit sanctuaire, invitant ainsi la Présence divine à venir se déployer sur lui. Ceci corrobore l'enseignement de nos Sages selon lequel, lorsque l'homme et la femme sont méritants, les lettres Youd et Hé, respectivement inscrites en eux, se soudent pour former le Nom divin Ya qui réside au sein de leur foyer.

Une immense joie emplit mon cœur quand un homme, accompagné de son épouse, se présenta à moi pour me confier qu'il avait décidé de se consacrer pleinement à l'étude de la Torah et qu'ils se contenteraient désormais du salaire de sa femme pour vivre.

Je l'interrogeai néanmoins : « Mais dans la kétouva, t'es-tu engagé à assumer le joug du gagne-pain ?

- Oui, répondit-il, mais ma femme accepte à présent de l'assumer elle-même. »

Me tournant vers elle, je lui demandai : « L'acceptes-tu réellement ?

- Je l'accepte volontiers. L'essentiel est que mon mari puisse s'atteler à la tâche de l'étude de la Torah. »

Plein d'admiration, je me dis : « Heureux le peuple juif dont des couples sont prêts à se soumettre au joug du Créateur ! Les conjoints transforment ainsi leur corps en un petit sanctuaire et c'est à eux que s'applique le verset : "Ils Me feront un sanctuaire et Je résiderai au milieu d'eux." Ils sont les véritables serviteurs de l'Eternel auxquels la Torah fait référence. »

Ce monde, semblable à un mariage

« Ils prendront pour Moi une offrande. » (Chémot 25, 2)

Rachi explique le mot li (pour Moi) dans le sens de lichmi, à l'intention de Mon Nom.

Le Rabbi de Kotsk explique, en s'appuyant sur les paroles de la Guémara, que ce monde est comparable à la célébration d'un mariage.

On organise un mariage en y conviant ses invités, en préparant un repas, une belle salle, de la musique agréable... Cependant, si le marié qui s'apprête à passer l'anneau au doigt de sa fiancée omet de prononcer le mot li dans la phrase haré at mékoudéchèt li, le mariage n'est pas valable.

Telle est la leçon que nous pouvons tirer du mariage : si, lors de notre passage dans ce monde, nous n'avons pas veillé à agir pour l'honneur de D.ieu, notre existence aura été vaine.

DES HOMMES DE FOI

,Tranches de vie - extraits de l'ouvrage Des hommes de foi biographie des Tsaddikim de la lignée des Pinto

Même de manière posthume, Rabbi 'Haïm Hakatan – que son mérite nous protège – entraîna le salut à de nombreuses personnes en faveur desquelles il intercéda auprès du Très-Haut.

Une promesse réconfortante

Rabbi Assaraf Tamsout, Roch Collel de Zikhron Chelomo véHaïm – établissement qui porte le nom des deux Tsaddikim Rabbi Chelomo Tamsout et Rabbi 'Haïm Assaraf – a raconté à notre Maître l'histoire suivante :

Il s'était marié en 1966 (5726). Trois ans plus tard, il n'avait pas encore d'enfant. Il priait constamment que D.ieu le gratifie de ce bienfait.

En Tamouz 1969 (5729), alors qu'il étudiait au Collel, il buta sur une question extrêmement difficile. Aucune réponse satisfaisante ne fut trouvée. La nuit suivante, il rêva de Rabbi 'Haïm Pinto. Il vint lui résoudre la difficulté et lui déclara : « Je te promets que tu vas avoir un enfant. »

A Pessa'h 1970 (5730), il eut un garçon qu'il appela 'Haïm. Depuis, le mérite du Tsaddik Rabbi 'Haïm l'accompagne.

Un nom salvateur

Un prématuré vint au monde avec un sérieux problème de santé : son cœur occupait toute sa cage thoracique, ne laissant pas aux poumons la possibilité de se développer. De plus, le nourrisson souffrait d'une oxygénation déficiente du cerveau. Son état avait été déclaré critique.

Chaque équipe médicale appelée pour l'examiner donnait le même avis : il ne vivrait pas plus que quelques heures. Ils l'avaient annoncé aux parents et ne leur avaient donné aucun espoir. Il ne restait plus qu'à accepter le décret divin.

La tante de l'enfant avait entendu que le mérite de Rabbi 'Haïm était d'un grand secours. C'est pourquoi elle décida, d'elle-même, d'appeler l'enfant du nom du Tsaddik, avant même sa brit mila. Quand les parents le surent, ils approuvèrent unanimement.

C'est alors que se produisit le miracle. Deux jours après la nomination, un changement commença à se faire. Jusqu'à présent, les médecins ne comprennent toujours pas ce qui est arrivé et comment ils avaient pu "se tromper" à ce point dans leur diagnostic.

Le cœur reprit sa taille normale et les poumons purent commencer à fonctionner et recevoir de l'air. De l'oxygène pur irrigua le cerveau. Cependant, avertissaient les médecins, même si le nouveau-né vivait, il resterait à l'état végétatif. Grâce à D.ieu, l'enfant grandit merveilleusement bien, complètement sain et sans aucune séquelle. (Cette histoire a été racontée par le père de l'enfant, N. Kidron)